

2019_CT2_400

OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Gens du voyage - Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage du Territoire du Pays d'Aix - Examen des Rapports d'Activités et des Comptes de Résultats du délégataire de l'exercice 2018 afférents aux Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes et de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue, La Malle

Le 17 octobre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 11 octobre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille – LAFON Henri – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HOUÉIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – LHEN Hélène donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à GERARD Jacky – TALASSINOS Luc donne pouvoir à DELAVET Christian – TAULAN Francis donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – de BUSSCHERE Charlotte – GARELLA Jean-Brice – GOUIRAND Daniel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Habitat et aménagement du territoire
Gens du voyage**

■ Séance du 17 octobre 2019

04_3_01

■ **Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage du Territoire du Pays d'Aix - Examen des Rapports d'Activités et des Comptes de Résultats du délégataire de l'exercice 2018 afférents aux Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes et de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue, La Malle**

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

■ Séance du 24 Octobre 2019

11808

■ **Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage du Territoire du Pays d'Aix - Examen des Rapports d'Activités et des Comptes de Résultats du délégataire de l'exercice 2018 afférents aux Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes et de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue, La Malle**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Cette Délégation de Service Public, confiée à l'Association ALOTRA, est régie dans le cadre d'une convention d'affermage qui a pris effet le 1^{er} janvier 2011. Son objet a trait à la gestion, à l'organisation ainsi qu'à la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives des trois Aires d'Accueil pour les Gens du Voyage du Territoire du Pays d'Aix indiquées en objet.

Afin de permettre la vérification optimale du fonctionnement, des conditions financières et des dispositions techniques de ce service délégué, le délégataire doit fournir à l'autorité délégante, au plus tard le 1^{er} mai de chaque exercice, les Rapports d'Activités idoines. Ceux ci se composent notamment des comptes-rendus techniques, des comptes de résultats financiers, ainsi que tout élément permettant une analyse précise de cette délégation.

Par souci de lisibilité et d'efficacité, les Rapports d'Activités consolidés spécifiques aux trois Aires d'Accueil, joints à cet exposé, sont accompagnés, de leurs synthèses respectives et d'un rapport synthétique global.

Conformément à la législation en vigueur, l'Aire d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, agréée Centre Social par la C.A.F, l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes et l'Aire d'Accueil de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue, La Malle, poursuivent leurs multiples missions auprès des voyageurs tout en assurant des relations constantes avec les services du Territoire du Pays d'Aix, les partenaires institutionnels et les services publics de proximité.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Dans le domaine de la gestion sociale, les animations, les actions en matière de santé et de scolarisation, ainsi que les mesures de soutien et d'accompagnement des familles, mises en œuvre sur les trois sites dans le cadre du Projet Social contractualisé, traduisent de réelles avancées. Elles sont sommairement énumérées ci-après pour chacun des axes concernés.

- **Accueil et suivi des familles** : accompagnements socio-éducatif et administratif, domiciliations, instructions des dossiers RSA et des prestations sociales, accès à l'emploi et à la formation, etc ...

En 2018, dans ce secteur ont été engagés **3218** entretiens et interventions auprès des familles (+ 7,12%).

- **Santé et prévention** : consultations médicales, prévention et dépistages, sensibilisation aux violences, sensibilisation en faveur de l'hygiène et de l'éducation à la santé, etc ...

Bien que les permanences PMI aient été suspendues par les services concernés, **214** personnes ont participé aux actions engagées en 2018 dans le domaine de la santé et de la prévention (+72,58 %).

- **Scolarisation et soutien scolaire** : inscriptions en établissements scolaires, cours de soutien, liaisons avec le CNED et le CASNAV, ateliers d'alphabétisation et de soutien à la parentalité, etc ...

En 2018, **417** enfants ont bénéficié des actions en faveur de la scolarisation et du soutien scolaire (-4,79%).

- **Animation et accès à la culture** : organisation d'ateliers ludiques, créatifs, éducatifs et culturels, organisation de sorties, participation aux manifestations des communes (carnaval d'Aix en Provence, Salon du livre ...) développement de projets spécifiques (débat, vidéo, spectacles, sports) etc ...

1953 actions ont été engagées en 2018 sur les Aires d'Accueil dans les secteurs de l'animation et de la culture (+25,19%).

Dans le domaine de la gestion locative une forte augmentation de la fréquentation globale est à constater. En effet, en 2018, **1232** personnes ont été accueillies sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor, de 80 places, soit **47,89 %** de plus qu'en 2017. Cette progression est générée par la forte attractivité de ce nouvel Equipement Public qui voit sa durée moyenne de séjour se stabiliser à **43** jours par famille.

A cette fréquentation s'ajoutent les **574** personnes, soit + 33,79 %, accueillies en 2018 sur l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, qui dispose d'une capacité limitée à 23 places. Désormais concurrencée par les deux autres Aires plus récentes et de jauge supérieure, la qualité de ses équipements et de sa gestion maintiennent néanmoins sa durée moyenne de séjour à **31** jours par famille.

En 2018, l'Aire de Bouc Bel Air / Simiane Collongue, La Malle, a accueilli **609** personnes, soit + 9,5 %, et voit sa durée moyenne de séjour s'établir à **48** jours par famille.

En 2018, les trois Aires du Territoire du Pays d'Aix ont donc accueilli **2415** personnes, (+ 32,83 %), soit **1007** caravanes (+ 31,92%). Les taux d'occupation annuels respectifs se fixent à **58 %** pour Le Réaltor, à **58 %** pour Rives Hautes et à **87 %** pour La Malle, démontrant ainsi la pertinence de ces équipements.

Ainsi, malgré un environnement parfois particulièrement défavorable, l'occupation globale annuelle des trois Aires d'Accueil s'est établie à **35 914** journées/caravanes, en nette augmentation de **47,31 %** par rapport à 2017.

Cette fréquentation a produit une recette totale perçue auprès des usagers de **251 232 € TTC**, soit plus **32 %** par rapport à 2017. Cependant les produits totaux des budgets d'exploitation atteignent **736 992 € TTC**, alors que les dépenses globales idoines s'établissent à **763 053 € TTC**, dégageant ainsi un résultat global déficitaire de **26 060 € TTC**, alors que 2017 faisait l'objet d'un excédent de **97 076€ TTC**.

Il est à noter que le rapport R/D, soit : Recettes directes perçues auprès des voyageurs/Dépenses totales d'exploitation, qui caractérise toute Délégation de Service Public (DSP) se fixe à **32,92 %**. Sur le plan juridique pour ce type d'activité non commerciale, ce taux est parfaitement compatible avec la nature contractuelle de la DSP.

Ce bilan économique pourrait être plus favorable si ces Aires d'Accueil n'avaient pas à connaître régulièrement la proximité de nombreux stationnements illicites, de voyageurs s'installant en dehors des équipements prévus à cet effet ou de populations sédentarisées.

Ces occupations génèrent des charges supplémentaires (vols de fluides, dégradations, ...etc), et réduisent fortement l'attractivité des Aires d'Accueil qui, le cas échéant, pourraient connaître des taux d'occupation bien plus élevés et donc des recettes plus conséquentes. Ces états de faits risquent donc de mettre en péril l'équilibre économique de la DSP de gestion des Aires d'Accueil, induisent des difficultés de gestion et posent de véritables problèmes de sécurité, de tranquillité et d'hygiène publiques.

Néanmoins pour ce qui concerne la gestion des Aires d'Accueil, il est à constater qu'au fil du temps, pour un service rendu en réelle amélioration, tant quantitative que qualitative, la participation financière du Territoire du Pays d'Aix et le coût global restant à sa charge, se sont particulièrement optimisés avec la mise en œuvre de cette D.S.P.

En effet, en 2018, la Contribution Financière forfaitaire (CFf) globale du Territoire du Pays d'Aix, afférente à la gestion et à l'animation de ces structures d'accueil, s'est limitée à **40 912 € TTC**, soit **71 %** de moins que l'année précédente. Néanmoins, au titre de 2019 cette Contribution Financière sera impactée par le résultat de la procédure de consultation inhérente à l'échéance, à fin 2018, de la convention de DSP en vigueur.

En substance, il est à préciser qu'en 2018, le coût global annuel (Contribution Financière contractualisée + Travaux réalisés par le délégant) supporté par les finances du Territoire du Pays d'Aix, s'établit à **16,94 € TTC** par personne accueillie.

Les propos qui précèdent démontrent, que ces trois Aires, remplissent parfaitement leur rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elles sont un lieu de ressources où les familles trouvent des avantages multiples : tissu économique important, situation sur des axes de passages, proximité des Equipements Publics, diversité des prestations, etc.

Malgré les quelques inconvénients pointés, les voyageurs font globalement part de leur satisfaction quant à l'accueil, la gestion, les services et les animations proposés. Ils souhaitent voir se développer sur la Métropole Aix-Marseille-Provence d'autres Equipements de qualité, semblables aux Aires d'Accueil construites sur le Territoire du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et de procédures publiques ;
- La loi 2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'Habitat et à l'Accueil des Gens du Voyage ;
- La délibération n°2010 _A196 du Conseil communautaire de la CPA du 10 décembre 2010 relative à l'approbation du délégataire ;
- La délibération n°DEVT 003-3296/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative au prolongement d'un an de la convention de DSP en vigueur ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 octobre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Il est pris acte des Rapports d'Activités annuels pour l'exercice 2018 de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives hautes, de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue, La Malle.

Pour enrôlement,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Gens du voyage - Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage du Territoire du Pays d'Aix - Examen des Rapports d'Activités et des Comptes de Résultats du délégataire de l'exercice 2018 afférents aux Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes et de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue, La Malle

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 23 OCT. 2019



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE D'AIX-EN-PROVENCE LE REALTOR



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	3
II.	LE DESCRIPTIF DU SITE	5
III.	LES DONNEES COMPTABLES 2018	8
A.	Régime financier et des biens	8
1.	Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public.....	8
2.	Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus	9
3.	État des variations du patrimoine immobilier.....	9
4.	Situation des biens et immobilisation	10
5.	Suivi du programme contractuel d'investissement	10
6.	Etat des autres dépenses de renouvellements réalisés	10
7.	Inventaire des biens désignés au contrat.....	10
8.	Engagements à incidences financières.....	10
9.	État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien	10
B.	Personnel et entretien	11
1.	Effectifs du délégataire	11
2.	Travaux réalisés en 2018, prévus en 2019	14
3.	Autres travaux réalisés par le TPA et ALOTRA en 2018.....	17
4.	Adaptations à envisager en 2019	17
IV.	ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....	18
A.	Action de gestion	18
1.	Moyens techniques	18
2.	Services effectifs	22
B.	Actions socio-éducatives et animations	29
1.	Accueil et du suivi des familles.....	31
2.	Scolarisation et soutien scolaire.....	39
3.	Santé et prévention.....	43
4.	Accès à la culture et à la découverte de son environnement	45
5.	Activités de loisirs.....	46
V.	COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXÉCUTION DU SERVICE	51
A.	Tarifcation	51
1.	Le droit d'usage.....	51
2.	Perception du droit	51
3.	Tarifcation cantine scolaire et services rendus	52
4.	Consommations et coûts des fluides	53
B.	Les subventions et participations.....	54
C.	Rappel de faits de l'année 2018.....	54
VI.	CONCLUSION.....	56
VII.	ANNEXES	57

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2018, ALOTRA gère :

- 9 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence para-hôtelière pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 16 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 7 aires d'accueil pour les gens du voyage :
 - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuveau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane Collongue) **La garenne** (Lançon de Provence, Pelissanne et Salon de Provence) pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.
 - **Le Bargemont** pour la Commune de Martigues,
 - **L'Isle sur la Sorgue** pour la communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse
 - **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERELIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action financée par le Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités des Petit Séminaire, Le Vieux Moulin, Saint Joseph et Les Cèdres.;
- « Nouveau logis Provençal » (Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, financée dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora à Marseille.

Près de 5100 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de gestionnaire social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en janvier 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor. Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1^{er} février 2004.

Au 1^{er} janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer La Délégation de Service Public de l'Aire d'Accueil des gens du voyage LE REALTOR pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les sept années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP 2011-2017. Un avenant a été passé pour prolonger la DSP d'un an jusqu'en décembre 2018.

Ce rapport annuel présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'Aire d'Accueil Le Réaltor pour l'année 2018.



II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage d'AIX EN PROVENCE

Le Réaltor

Adresse de la structure

Route du Jas de Maroc
Plateau de l'Arbois
13290 Aix en Provence
Tel : 04.42.69.12.42 - Tel : 04 42 69 18 53
(Gestion Locative) (Gestion Sociale)
Fax: 04.42.63.05.58
Mail: gl.realtor@alotra.fr

Environnement du site

- Equipement aménagé à Aix en Provence (Plateau de l'Arbois) sur un terrain de 37 203 m² sis sur les parcelles cadastrées LB 354, LB 355 et LB 357.
- A 12 km d'Aix en Provence et 5 km de Vitrolles.
- A proximité de la gare ferroviaire AIX-TGV.
- Proche des voies de circulation RD9 et A7 ainsi que des commerces et Equipements Publics d'Aix Les Milles et des communes voisines, Cabriès et Vitrolles.
- A proximité des services de Transports Publics vers Aix en Provence, Vitrolles et l'aéroport de Marseille-Provence.
- Proche de la retenue d'eau du Réaltor et d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement

- 80 places de 120 m² minimum, dont 4 affectées aux PMR, équipées d'un dispositif de télégestion et prépaiement.
- L'accès à l'Aire d'Accueil Le Réaltor s'effectue depuis la RD9 et la RD9g.
- Chaque place dispose de :
 - 1 bloc sanitaire composé de :
 - 1 WC isolé.
 - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères et douche chauffée.
 - 1 évier et sa paillasse.
 - 1 espace cuisine/buanderie.
 - 1 auvent en dur.
 - 1 accès à l'énergie électrique.
 - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
 - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
 - 1 bouton poussoir pour le réarmement du disjoncteur électrique.
 - 1 voyant indicateur de consommation des fluides.
 - 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité).
 - 1 étendoir à linge.
 - 120 m² environ pour le stationnement des véhicules.

Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez de chaussée, meublé, d'une surface de 327 m², abritant les services de gestion, composé par :
 - 1 hall d'accueil.
 - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.
 - 1 bureau pour la gestion sociale.
 - 1 bureau pour la gestion des animations.
 - 1 bureau administratif.
 - 1 bureau pour les permanences médicales.
 - 1 salle de réunions et d'animations modulable.
 - 1 espace cuisine/détente pour le personnel.
 - 2 WC.
 - 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.
 - 1 atelier disposant de locaux techniques et des espaces de rangement.
 - 1 local technique centralisé pour, le système de télégestion-prépaiement, les réseaux secs et humides et l'arrosage automatique des espaces verts.
- 1 logement de fonction en rez de chaussée, de type F3, d'une superficie utile totale d'environ 75 m², disposant :
 - 1 stationnement.
 - 1 garage.
 - 1 terrasse privative.
 - 1 jardin privatif.
- 1 école maternelle, TICKNO NIGLO, en rez de chaussée, meublée, de 232 m², abritant :
 - 1 salle de classe.
 - 1 salle de motricité.
 - 1 salle de repos.
 - 1 bureau du directeur.
 - 1 local de rangement.
 - 1 local à vélos.
 - 2 WC.
 - 1 salle de propreté pour les élèves.
 - 1 espace cuisine/détente pour le personnel.
 - 1 vestiaire/douche pour le personnel.
 - 1 préau.
 - 1 cour de récréation.
- 1 patio central paysager constituant un puits de lumière naturelle.
- 34 blocs sanitaires doubles de 18 m² chacun.
- 12 blocs sanitaires individuels de 9 m² chacun.
- 1 local pour conteneurs à déchets.
- 1 espace pour la collecte des objets encombrants.
- 1 espace pour le tri sélectif.
- 1 micro station d'épuration 400 EH pour le traitement des eaux usées et son champ d'épandage.
- 1 station de potabilisation pour la distribution en eau du secteur géographique.

Au titre des biens et équipements

- 10 conteneurs poubelles.
- 5 colonnes pour tri sélectif.
- 51 candélabres d'éclairage dont 2 pour le carrefour d'accès.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_400-DE Date de télétransmission : 28/10/2019 Date de réception préfecture : 28/10/2019

- 1 espace pour le lavage et le petit entretien des véhicules.
- 2 boudoirs.
- 2 parcs à jeux pour les enfants de 1 à 6 ans, dont un doté d'une table de Ping-Pong.
- 1 espace de loisirs.
- 1 barrière de régulation des entrées / sorties.
- 10 places de parking privatives.
- 2 barrières divisionnaires répartitrices des stationnements.
- 3 bassins de rétention des eaux pluviales.
- 1 raccordement à la station de potabilisation de l'eau.
- 1 raccordement au dispositif d'assainissement autonome. (Micro Step).
- 1 distribution en eau brute du Canal de Provence (arrosage espaces verts).
- 2 panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire.
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique.
- 1 clôture par grillage rigide à mailles larges.
- 1 enseigne signalisant l'Aire d'Accueil.

Livraison 22 mars 2017

Ouverture au Public 22 mars 2017

Inauguration 11 juillet 2017

Horaires et temps de séjour

L' Accueil des familles est assuré du

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les Jours Fériés

Une astreinte technique téléphonique est en vigueur du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois.
Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél : 04 91 18 01 80 - Fax : 04 91 18 01 88

Président : Henri RIEU

Directeur général : Marc JEANJEAN

ALOTRA a obtenu un agrément Centre Social pour l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage Le Réaltor ainsi qu'un agrément Accueil Loisirs Sans hébergement. Ces agréments valent également pour les autres Aires d'Accueil du Territoire du Pays d'Aix.

Selon les disponibilités, 80 familles peuvent bénéficier d'une domiciliation administrative sur cette Aire d'Accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

III. LES DONNEES COMPTABLES 2018

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

	2017	2018		
CHARGES	Réalisé	Réalisé	Evolution	Commentaires
60 – Achats	87 237,45	113 290,62	29,86%	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	71 801,07	93 297,01	29,94%	Année pleine à 80 places familles
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	1 469,20	3 176,64	116,22%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	4 330,06	3 193,05	-26,26%	
5 - Fournitures Admin & Autres	1 495,64	2 175,04	45,43%	
6 - Animations / Actions sociales	8 141,48	11 448,88	40,62%	
61 - Services extérieurs	11 923,98	28 565,47	139,56%	
2 - Locations mobilières et immo	1 546,02	2 019,50	30,63%	Location photocopieuses/TPE Maintenance importante (STEP, clim...) Année pleine à 80 places familles FNASAT sur masse salariale N-1
3 - Entretien et réparation	4 136,87	19 384,94	368,59%	
5 – Assurance	5 634,83	6 486,03	15,11%	
7 - Cotisations diverses	606,26	675,00	11,34%	
62 - Autres services extérieurs	5 159,78	16 054,47	211,15%	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	306,09	10 596,95	3362,04%	Remplacement Agent Technique Passage fibre optique pas de frais s/ remise espèce en 2018
2 - Publicité, publications...	-	249,32	-	
3 - Déplt, Mission & Réception	1 594,19	982,81	-38,35%	
4 - Frais postaux et télécom	2 870,57	4 153,31	44,69%	
5 - Services bancaires	388,93	72,08	-81,47%	
63 - Impôts et taxes	11 597,25	14 582,82	25,74%	
1 - Impôts et taxes sur rémunération.	11 497,25	11 455,21	-0,37%	Redevance occupation du domaine public
2 - Autres impôts et taxes	100,00	3 127,61	3027,61%	
64 - Charges de personnel	215 158,04	212 860,47	-1,07%	
1 - Rémunérations du personnel	143 727,00	140 525,82	-2,23%	Baisse compensée par le poste 62-1
2 - Charges sociales	71 431,04	72 334,65	1,27%	
65 - Autres charges de gestion courante	26 497,50	26 157,50	-1,28%	
1 - Créances Irrécouvrables	1 497,50	78,46	-94,76%	Perte caisse
2 - Charges de Structure	25 000,00	25 000,00	0,00%	
3 - Divers		1 079,04	-	
66 - Charges financières	8 180,45	13 789,88	68,57%	
2 - Autres charges financières	8 180,45	13 789,88	68,57%	Intéressement TPA 2017
68 - Dotation amortissements, provisions	2 775,54	103,66	-96,27%	
1 - Dotations aux amortissements	2 775,54	103,66	-96,27%	
Total général	368 529,99	425 404,88	15,43%	

L'augmentation des charges s'explique par l'activité en année pleine de l'aire avec 80 places familles (Fluides, animations...). Le passage à la fibre optique a engendré également une augmentation du poste concerné.

Certains contrats de maintenance ont débuté un an après l'ouverture soit à partir d'avril 2018, ce qui représente une augmentation significative notamment pour la station d'épuration. L'intéressement et la redevance d'occupation du territoire calculés sur les chiffres de 2017 (formules contractuelles) ont également eu un impact significatif sur l'augmentation des charges.

b. Recettes et évolution

	2017	2018		
PRODUITS	Réalisé	Réalisé	Evolution	Commentaires
70 - Prestations de services	89 443,83	135 205,60	51,16%	
1 - Prestations d'hébergement	37 045,50	50 853,00	37,27%	Année pleine à 80 places famille
2 - Fluides quittancés	49 555,05	83 134,03	67,76%	Année pleine à 80 places famille
3 - Produits annexes	2 843,28	1 218,57	-57,14%	Dont Cotisations Adhérents
74 - Subventions d'exploitation	335 487,33	317 797,44	-5,27%	
CAF	8 000,00	8 000,00	0,00%	Augmentation des plafonds ALSH CEJ Selon DSP
CNAF	65 707,00	66 693,00	1,50%	
Commune (projets spécifiques)	4 350,00	4 850,00	11,49%	
Territoire du Pays d'Aix	60 852,87	24 608,43	-59,56%	
Département	7 774,00	7 774,00	0,00%	
Région	6 530,00	-	-	Participation de l'Etat
AGAA	182 273,46	205 872,01	12,95%	
75 - Produits divers de gestion	500,54	122,53	-75,52%	
Divers	500,54	122,53	-75,52%	
78 - Reprise sur amortissement et provisions	1 030,02	-	-100,00%	
79 - Transfert de charges	666,96	1 427,45	114,02%	
Total général	427 128,68	454 553,02	6,42%	

Commentaires :

L'augmentation des recettes est en lien avec l'activité de l'aire sur une année pleine. Selon la DSP, la contribution financière du TPA a diminué de manière significative.

	2017	2018	Evolution %
RESULTAT GLOBAL	58 599 €	29 148 €	- 50,26

Ce résultat positif s'explique de la manière suivante :

Ce résultat reste positif mais en diminution par rapport à 2017, s'expliquant par l'intégration de charges importantes en année pleine pour 2018.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2 873€ répartis en fonction de la masse salariale des aires d'accueil d'ALOTRA Dont 675 € pour Le Réaltor

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire d'Aix en Provence Le Réaltor	Zéro

4. Situation des biens et immobilisation

Description des immobilisations :

Un véhicule utilitaire Peugeot Partner,
Un véhicule Peugeot 207
3 ordinateurs fixes équipés,
1 ordinateur portable équipé,

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :
Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire, 7 ans pour les véhicules.

6. Etat des autres dépenses de renouvellements réalisés

L'ouverture de la nouvelle Aire d'Accueil LE REALTOR en mars 2017 n'a pas engendré de dépenses de renouvellements.

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de retour à ALOTRA (matériel acheté par ALOTRA) :

- Photocopieuses
- Ordinateurs
- Imprimantes
- Outillage

Bien de reprise par le TPA :

- Mobilier (Cf. Constat d'huissier - Annexe 18 de la DSP)
- Le véhicule Peugeot Partner + une Peugeot 207 (Cf. annexe 19 de la DSP)

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année. Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
POSTE 1 / 3 ETP				
Gestionnaire Locatif	Hafid BENAMAR-AISSA	CDI	Niveau BTS Comptabilité	Du 01/01/18 au 13/06/18
	Nathalie Gardette	CDI	Niveau Bac	14/06/18 au 31/12/18
Responsable Pôle Social et Animation	Fatiha ALI SOUDJA	CDI	DEJEPS	Du 01 /01/18 au 31/12/18
Gestionnaire Sociale	Julie ZOZI	CDI	Conseillère en Economie Sociale et Familiale	Du 01 /01/18 au 31/12/18
Poste 2 / 2 ETP				
Agent d'accueil, Technique et Astreintes	Michel MEYER	CDI	Niveau Bac	Du 01 /01/18 au 31/12/18
Agent astreintes	Pascal HUY	CDI	Sans qualification	Du 01/01/18 au 31/12/18
Agent Technique	Jean pierre BRENGUES	CDI	Niveau Bac	Du 06/06/2018 au 05/11/18
	Franck Alagna	CDI	Niveau Bac	Du 05/11/18 au 31/12/18
	Laurent FLEURY	Intérim	CAP Plomberie	Du 02/07/18 au 07/10/18 Du 22/10/18 au 04/11/18

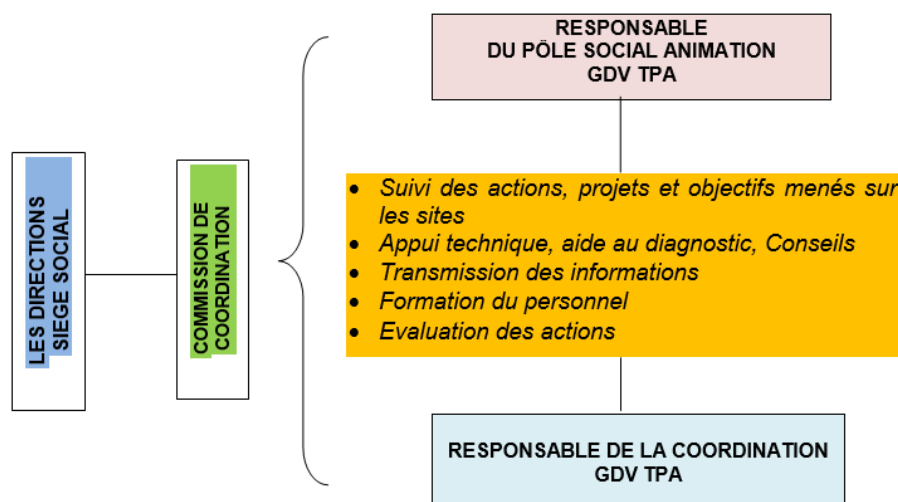
Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix.



Une mission de coordination prise en charge par le Gestionnaire Locatif de l'Aire d'Accueil Le Réaltor, a été mise en place pour veiller à :

- L'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil TPA,
- La coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites TPA,
- L'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL ENTRE LE COORDINATEUR ET LE RESPONSABLE PSA

La responsable du Pôle Social et Animation de l'Aire d'Accueil assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux Gestionnaires Locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent Gestionnaire Locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

La Gestionnaire Sociale de formation Conseillère en économie sociale et familiale, assure l'accompagnement et le suivi des familles présentes sur l'ensemble des aires d'accueil. Une permanence hebdomadaire est assurée sur les différents sites. Les démarches administratives sont effectuées sur rendez-vous. L'accompagnement est variable en fonction de la famille et de son degré d'autonomie. Certaines viennent simplement chercher des informations alors que d'autres, un accompagnement plus important est nécessaire.

Le Gestionnaire Locatif effectue les opérations administratives liées à l'accueil de ce public. Par ailleurs, il veille au respect des règles de vie en collectivité.

Ses principales missions sont :

- Accueillir, informer et renseigner les voyageurs
- Assurer la gestion administrative, financière et l'encadrement du personnel de la structure
- Assurer le lien relationnel avec les voyageurs pour le recouvrement du droit d'usage et le respect du Règlement Intérieur et des règles de vie en collectivité
- Assurer l'accompagnement individuel et développer des projets collectifs
- Entretenir l'Aire d'Accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

L'agent d'accueil et technique

- Accompagne le Gestionnaire Locatif dans la gestion courante du site
- Assure l'accueil des voyageurs en l'absence du Gestionnaire Locatif
- Assure et veille au respect du Règlement Intérieur et des règles de vie en collectivité
- Assure l'entretien général du site ainsi que des espaces verts
- Effectue en collaboration avec l'Agent Technique de la maintenance et réparation des équipements (sanitaires, bureaux, local technique...)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

- Surveille les lieux et vérifie les installations (bornes fluides, sanitaires, etc.)
- Assure un service de proximité avec les résidents

L'agent technique (depuis le transfert du Réaltor)

- Assure l'entretien général du site ainsi que des espaces verts
- Effectue les maintenances et réparations des équipements (sanitaires, bureaux, local technique...)
- Surveille les lieux et vérifie les installations (bornes fluides, sanitaires, etc.)
- Assure un service de proximité avec les résidents

Les astreintes téléphoniques sont assurées par un agent d'astreinte le week-end et l'Agent Technique en semaine.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En 2018, les salariés ont bénéficié des formations suivantes :

- Une formation sur **l'analyse des pratiques professionnelles** a été suivie par la responsable du Pôle Social Animation et la Gestionnaire Sociale (Janvier à Décembre 2018) avec l'UNAFO.
- Une formation sur le **Management de proximité Niveau 2** a été suivie par la responsable du Pôle Social Animation et la Coordinatrice/Responsable de la Gestion Locative (de Septembre 2018 à Décembre 2018). Cette formation vise une qualification qui a pour fonction la reconnaissance de compétences au travers une certification professionnelle (« encadrer et animer une équipe en proximité »)
- Participation le 12/02/18, de la Gestionnaire Sociale, Gestionnaire Locative et de la responsable du Pôle Social Animations à **une web conférence sur la scolarisation** organisée par le réseau idéal connaissance.
- Participation à un groupe de travail sur **l'accompagnement numérique des publics en difficulté** avec la FNASAT depuis mars 2016, par la responsable du Pôle Social Animation.

Les projets de formation pour 2019 sont les suivantes :

- Recondution de la formation **sur l'analyse des pratiques professionnelles** pour la responsable du Pôle Social Animation et la Gestionnaire Sociale (Janvier à Décembre 2019) avec l'UNAFO.
- Formation **secouriste sauveteur du travail** pour un salarié du site
- **Habilitation électrique niveau 1** pour agent technique



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

2. Travaux réalisés en 2018, prévus en 2019

			2018			2019		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Nettoyages								
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois/ jour	X				X	
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/ jour	X				X	
Nettoyage des abords de l'aire, dans un périmètre de 70 mètres à l'extérieur des limites	quotidien	Tous les jours	X				X	
Nettoyage des locaux techniques	quotidien	Tout au long de l'année	X				X	
Nettoyage des installations de chauffage	1 fois par semestre	Contrat entretien auprès de l'entreprise Sud Art	X				X	
Nettoyage quotidien de l'Aire d'Accueil	Matin et soir	365 jours par an	X				X	
Voirie et réseaux								
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	
Curage du réseau d'eaux usées	Selon besoins	néant	X				X	
Entretien de la Step et évacuation des déchets	2 fois/Semaine	Tout au long de l'année	X				X	
Toitures								
Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	
Peinture								
Entretien des façades	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,...	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

			2018			2019		
<i>Types de travaux</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Dates de réalisation</i>	<i>Entretien courant</i>	<i>Renouvellement réalisé</i>	<i>Modernisation</i>	<i>A entretenir</i>	<i>A renouveler</i>	<i>A moderniser</i>
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Neuf	X				X	
Maçonnerie								
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Neuf	X				X	
Plomberie / Sanitaire								
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Neuf						
Electricité								
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Neuf	X				X	
Remplacement des consommables	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	
Contrôle des installations électriques	1 fois par an	Qualiconsult le 05/11/2018 Vérification des extincteurs par ADI le 09/02/2018		X			X	

			2018			2019		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Système de chauffage								
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	2 fois par an	Neuf	X				X	
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	Contrôle Qualiconsult le 05/11/18		X			X	
Espaces verts								
Débroussaillage de l'aire et des abords	Plusieurs fois dans l'année	De mai à octobre	X				X	
Divers								
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Tout au long de l'année.		X				X
Changement de vitrerie	Selon besoins	Neuf		X			X	
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Neuf	X					
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	2 fois /an		X				
Entretiens et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Graissage des systèmes d'ouvertures et réparation portail		X			X	
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Selon besoin					X	
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Neuf	X				X	
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Selon besoin	X			X		



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

3. Autres travaux réalisés par le TPA et ALOTRA en 2018

Travaux réalisés par le TPA	Travaux réalisés par ALOTRA
Dans le cadre des Garanties de Parfait Achèvement : - Bloc 17 : plomberie refaite. - Travaux électriques sur blocs 47/49 (inversion de branchement). - Reprise de la gâche de la porte d'entrée du bâtiment d'accueil. - Mise en place des panneaux d'informations des aires de jeux. - Pose de panneaux de numérotation sur les façades des emplacements. - Reprise d'enduit et peinture sur différents emplacements. - Remplacement d'arbres morts (arbres sous garantis) - Installation d'une PAC clim dans logement du gardien.	- Rénovation des enduits sur plusieurs blocs. - Remplacement de 2 contacteurs de puissance dans TGBT. - Remplacement de 12 mitigeurs éviers. - Remplacement de 10 robinets extérieurs. 5 débouchages d'évacuation par entreprise, plusieurs débouchages par agent d'entretien dans les toilettes. - Réparation sur différentes fuites d'eau sur robinets. 2 remplacements de prises caravanes. 6 réparations de chasse d'eau. - Réfection de différents panneaux de grillage. - Reprise de peinture sur différentes portes. - Remplacement de faïence. - Réfection de 7 blocs suite au vandalisme du mois de février 2018 (prise en charge par l'assurance d'Alotra). - Remplacement d'un compteur d'eau. - Réparation des coffrets électriques des compteurs d'eau suite fuite eau. - Réparation fuite de nourrice. - Réparation de la pompe à chaleur suite à vandalisme. <u>Commentaires :</u> Suite à la livraison du Réaltor, la levée des réserves et des délais de Garantie de Parfait Achèvement se sont fait tardivement entraînant des interventions d'entreprises qui se sont poursuivies également tout au long de l'année 2018. Des dysfonctionnements sont apparus progressivement, nécessitant une forte mobilisation des agents techniques sur les problèmes de fuites d'eau (système des chasses d'eau, humidité dans les locaux techniques) et électriques (limiteur de puissance non adapté).

4. Adaptations à envisager en 2019

Travaux à envisager	Commentaires
- Envisager l'adaptation des limiteurs de puissance - Reprise d'enduits à poursuivre - Remplacement de différents arbres et arbustes - Remplacement de plusieurs évacuations pvc extérieur - Pose d'un grillage, pour empêcher l'accès au toit du bâtiment d'accueil - Réfection de la barrière d'entrée - Réfection de 3 plafonds douche (21, 49, 74) - Réfection de la toiture du bloc 74 - Réfection de la toiture du bloc 49	- Inadaptés - Enduit trop fragile - Travaux à réaliser par ALOTRA - Système trop fragile, non adapté - Travaux à réaliser par la Métropole - Prise en charge par l'assurance d'Alotra - Travaux dans cadre des GPA - Travaux dans cadre des GPA - Travaux dans cadre des GPA

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	05/11/18	QUALICONSLT
Extincteurs	09/02/18	ADI
Eau chaude	Septembre 2018	LABORATOIRE CARSO
Contrôle éclairage de sécurité	26/11/18	ADI
TPA Direction des risques	Non effectué en 2018	Territoire du Pays d'Aix

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2018 AU 31/12/2018	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSLT
Contrôle des extincteurs	ADI
Contrôle éclairage de sécurité	ADI
Travaux électriques	ECB
Direction des risques bâtiments	Territoire du Pays d'Aix
Contrôle alarme	Groupe Fauché
STEP	Occitane d'environnement
Désinsectisation	SUD HYGIENE
Plomberie	SUD ART
Serrurerie	ABC Dépannage
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	BRUNEAU/AMAZON

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
MAMP Territoire du Pays d'Aix Direction des gens du voyage	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP Territoire du Pays d'Aix est le délégant.
Territoire du Pays d'Aix Direction des Sports	Institutionnel	Coordination avec les associations sportives	L'accès au sport pour nos publics : clubs de haut niveau et associations sportives du territoire proposent des interventions sportives sur notre site ou des sorties	ALOTRA est inscrit au dispositif PRODAS
Caisse d'Allocations Fam	Institutionnel	Coordination	Agrément centre social	Nouvel agrément 2018-2021

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Ville d'Aix en Provence Direction Jeunesse Contrat Enfance Jeunesse	Institutionnel	Coordination Partenariat financier	Régie de recettes pour la caisse des écoles Convention de mise à disposition des locaux scolaires pour les activités périscolaires Accompagnement et soutien technique dans les projets ponctuels	Conventions signées
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	
Pôle insertion du Conseil Départemental 13	Institutionnel	Contractualisation bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Centre Communal D'action sociale ville d'Aix-en- Provence	Institutionnel	Partenariat social	Aide sociale	
DRJSCS	Institutionnel	Cadre Réglementaire	Agrément Accueil Collectif pour Mineurs (ALSH) Soutien technique Contrôle	Attestation annuelle
Service Culture de la Ville d'Aix	Institutionnel	Partenariat culturel	Projet Culturel avec la Ville	
Directeur de l'Ecole Maternelle Tickno Niglo	Institutionnel	Coordination/ actions socioéducatives	Favoriser la scolarisation en maternelle Projets d'activités communs (atelier cuisine, santé, fête de l'école...)	Ecole maternelle présente sur le site <i>Convention signée</i>
Bibliothèque Méjanes	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Action culturelle : ateliers de lecture de rue Prêt d'ouvrages	Partenariat qui contribue à développer notre action autour de la scolarité et de l'accès à la culture
Pompiers sans Frontières	Associatif	Réalisations d'actions de prévention	Sessions d'initiation aux gestes de premiers secours, ateliers de prévention des accidents de la vie courante.	Convention signée
Institut de Formation en soins Infirmiers	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Café santé parents, atelier autour de l'utilisation des produits ménagers	Convention Signée
Apport Santé	Associatif	Réalisation action prévention	Séance de prévention sur les maladies cardio vasculaire	Partenaire

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
ARCADES dépistages des cancers dans les bouches du Rhône	Associatif	Réalisation d'action concrète	Opération octobre Rose Sensibilisation au dépistage du cancer du sein en direction des femmes de plus de 50 à 74 ans	
L'atelier de Margoulette	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers art plastiques, projet autour de l'œuvre de Gabi Jiménez	Prestataire
Service éducatif du Festival d'Art lyrique Aix en Provence	Associatif	Réalisation d'actions artistiques et culturelles	Ateliers de sensibilisation à l'opéra, rencontre en musique auprès de nos publics	
Peuple et Culture	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Action culturelle : Atelier de dessin, photo et vidéo	Prestataire
Ludothèque Le cerf-volant	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux	Prestataire
L'Usine à Gaz	Associatif	Réalisation d'Actions artistiques	Ateliers d'arts plastiques	Prestataire
Bird and Lions	Associatif	Réalisation d'actions artistiques	Ateliers musique Dub Poésie	Prestataire
Pitchoun Art Thomas Bianco auteur et illustrateur de Bande Dessinée	Associatif	Réalisation d'ateliers	Ateliers Bande Dessinée, Projet BD durant la semaine de lutte contre l'illettrisme	Prestataire
Peuple et Culture Marseille	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers lecture et projection cinéma	Prestataire
Unis Cite Méditerranée	Associatif	Réalisation d'actions	Animations d'ateliers,	Convention d'intermédiation
Association Origen	Associatif	Réalisation actions concrètes	Initiation danse des caraïbes	Convention signée
Les petits Débrouillards PACA	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers scientifiques autour de l'eau, atelier nutrition « cuisine ta santé », atelier précarité énergétique pour les adultes	Prestataire
La RE SI FA S'il	Associatif	Réalisation d'actions	Activités manuelles fabrication d'instruments en argile	Prestataire
Rouletaterre	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers poterie	Prestataire
Voix Plurielles	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier Chant, et concert musique du monde	Prestataire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Sport et jeunes Vitrollais	Associatif	Réalisation d'actions Concrètes	Animations Ring de BOXE	Dispositif PRDAS
Association Attelage en Pays D'Arles'	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Promenade en calèche	Prestataire
Africa Foula	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier art plastique, Spectacle de Noel	Prestataire

c. Agréments

Agréments	Institutions	Dates
Centre social	CAF 13	01/01/2018 au 31/12/2021
Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Accueil Collectif pour Mineurs)	Direction Régionale Jeunesse et Sport Cohésion Sociale	04/09/2018 au 31/08/2019
Domiciliation	Préfecture et DRDJSCS	20/10/2017 au 19/10/2022
Accès professionnel par internet	CAF Professionnel 13	Depuis 05/03/2009

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'Aire d'Accueil

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100

Chiffres du 01/01/2018 au 31/12/2018 :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de caravanes	239	263	236	252	239	299	418	555
Nombre total de personnes accueillies	687	736	679	571	594	691	833	1 232
Nombre de familles accueillies	202	226	188	172	172	198	263	386
Taux d'occupation annuel (%)	64%	75%	71%	51%	58%	57%	43%	58%
Nombre moyen journalier de caravanes	26	30	28	21	24	23	43	47
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	39	42	43	33	37	42	44	43

Commentaires :

Le taux d'occupation annuel pour 2018 se fixe à 58%, soit + 15 points par rapport à 2017.

Ceci représente 16 951 journées caravanes, soit une augmentation de 46,83 % sur 2017.

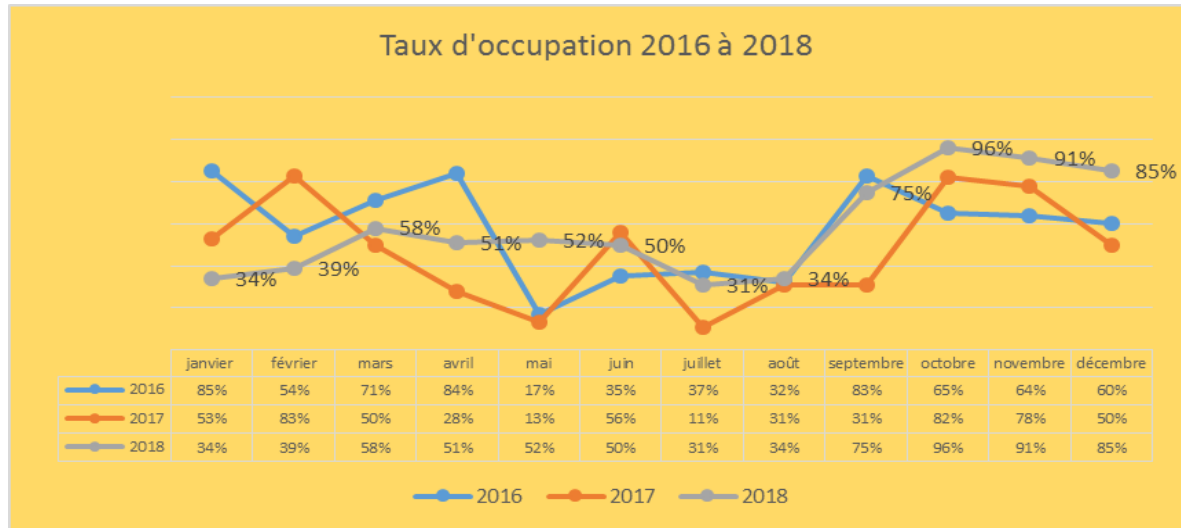
Le nombre total de personnes accueillies se fixe à 1 232 personnes, soit 399 de plus qu'en 2017, représentant un taux de progression de 47.89%.

Le nombre total de famille accueillies est de 386, soit 46.76% de plus qu'en 2017.

La durée moyenne de séjour par famille est quant à elle stable, elle se fixe à 43 jours/famille.

Malgré l'éloignement de cet équipement des principaux services et son environnement peu agréable (stationnements illicites et des dépôts sauvages des déchets) , l'Aire d'Accueil fait néanmoins l'objet d'une forte demande des usagers.

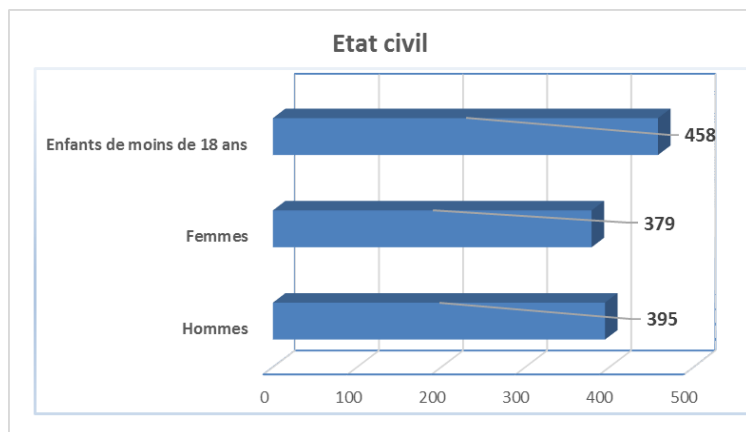
La mise en place d'une équipe solidaire et compétente participe à ce bilan encourageant, sur un équipement particulièrement difficile par rapport à son gigantisme.



Mois	Nombre nuitées/ place famille	TOC
JANVIER	832	34%
FEVRIER	871	39%
MARS	1 443	58%
AVRIL	1 222	51%
MAI	1 282	52%
JUIN	1 210	50%
JUILLET	766	31%
AOÛT	851	34%
SEPTEMBRE	1 811	75%
OCTOBRE	2 369	96%
NOVEMBRE	2 192	91%
DECEMBRE	2 102	85%
TOTAL	16 951	58%

Etat civil

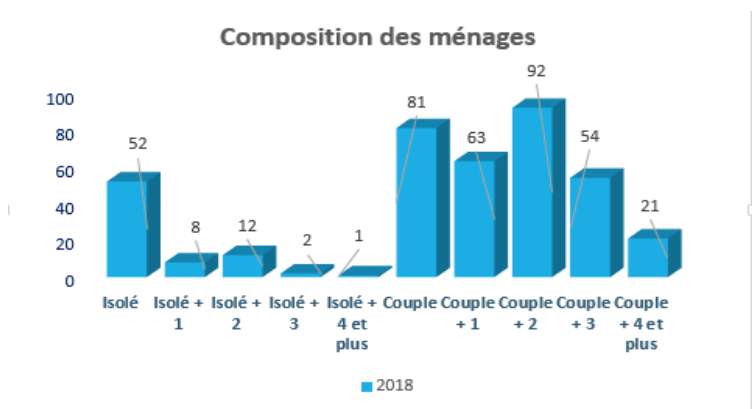
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Hommes	189	213	199	164	161	215	288	395
Femmes	218	240	199	177	176	205	253	379
Enfants de moins de 18 ans	280	283	281	230	257	271	292	458
Nombre d'adultes	407	453	398	341	337	420	541	774

Composition des ménages**Observations :**

En 2018, nous avons accueilli 43% d'adultes en plus que 2017 et 56% d'enfants de moins de 18 ans en plus.

Les femmes restent minoritaires en nombre.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Isolé	16	22	10	8	14	13	24	52
Isolé + 1	6	5	4	2	6	4	8	8
Isolé + 2	5	6	5	4	3	5	13	12
Isolé + 3	2	2	0	1	1	2	4	2
Isolé + 4 et plus	0	2	1	1	0	0	0	1
Couple	42	47	35	53	33	41	71	81
Couple + 1	38	41	38	32	33	32	31	63
Couple + 2	49	63	47	35	41	60	69	92
Couple + 3	30	29	31	23	27	25	31	54
Couple + 4 et plus	14	9	17	13	14	16	12	21

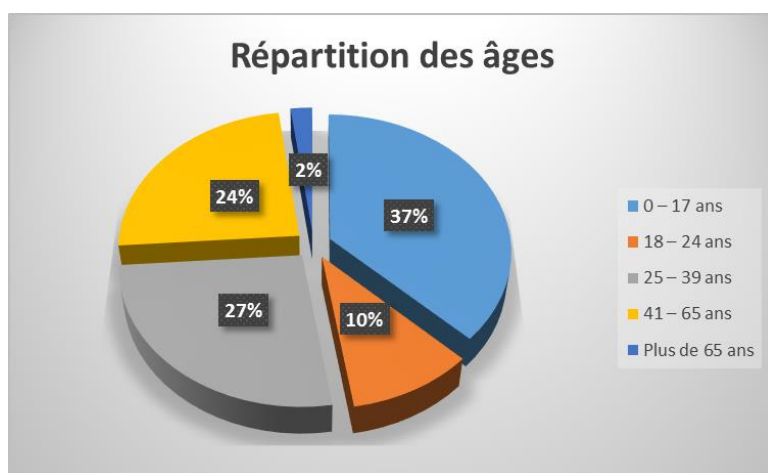
**Observations :**

Les catégories des familles monoparentales restent stables.

Par contre nous notons une forte augmentation (116%) des personnes isolées et des couples avec enfants (60%)

Age des usagers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
0 – 17 ans	280	283	281	230	257	271	292	458
18 – 24 ans	61	84	78	52	24	56	131	127
25 – 39 ans	179	163	148	170	204	198	226	325
41 – 65 ans	139	170	145	111	109	157	166	296
Plus de 65 ans	28	36	27	8	0	9	18	26

**Commentaire :**

37% du public accueilli est constitué d'enfants, 2 points en plus par rapport à 2017.

Nous notons une nette progression sur la fréquentation des 25-39 ans et des 41-65 ans sur l'année 2018.

La fréquentation des plus de 65 ans, reste stable par rapport à 2017.

Caractéristiques socio-économiques

L'activité économique d'une partie des gens du voyage généralement non-salariée, est soumise à d'importants aléas.

Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché mais aussi une vulnérabilité face à une concurrence accrue.

Les difficultés sont multiples : la disparition de bon nombre de leurs métiers, la forte concurrence (recyclage des métaux soumis aux valeurs du marché), durcissement de l'attribution des places sur les marchés fragilisent leur activité économique.

Ils font face également à des difficultés en matière d'insertion économique. Des cas de discriminations directes à l'embauche ou à l'acquisition de marché sont fréquents. L'illettrisme et l'absence de diplôme peuvent en partie l'expliquer.

La faible activité économique de nombreux gens du voyage conduit à une précarité plus importante.

b. Accueil

Depuis la loi égalité et citoyenneté du 29 janvier 2017, les gens du voyage n'ont plus à justifier d'un titre de circulation.

Définition

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un adhérent est une famille qui adhère aux activités de cet équipement.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'usagers	647	747	1110	1346	1000	1139	1119	1150
Nombre d'adhérents	80	80	80	80	80	80	80	80
Nombre participants	2520	1930	871	878	1013	1415	927	1301

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'Aire d'Accueil Le Réaltor était jusqu'au premier semestre 2013, le seul équipement aménagé, géré et animé sur le Pays d'Aix (A noter : des projets de création de nouvelles aires sont en cours). Les 40 places disponibles ne pouvaient répondre seules aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire.

Au second semestre 2013, une nouvelle Aire d'Accueil des gens du voyage est apparue sur le Territoire du Pays d'Aix, sur la commune de Fuveau, au nombre de 23 places familles.

Depuis fin décembre 2016, 30 places familles ont été ouvertes au public sur la commune de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue.

En mars 2017, l'ancienne Aire d'Accueil du Réaltor a été détruite et une nouvelle aire de 80 places familles a été construite à proximité.

L'aire Le Réaltor remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elle reste un lieu ressource où les familles trouvent des avantages multiples (tissu économique important, Aire d'Accueil située sur un carrefour de voyages ...). Elle permet des relations constantes avec les Services du Territoire du Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

c. Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.

- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un Règlement Intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de **la gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du Règlement Intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire. Depuis loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 et l'abrogation de la loi de 1969, la présentation du livret de circulation n'est plus une condition d'accès sur les aires d'accueil (cf. Le RI) ;
- De présenter l'aire et la place familles qui leur sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- Remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, copies des cartes grises des caravanes et des assurances des caravanes ainsi que la pièce d'identité du voyageur et celle de son conjoint ou concubin, établissement de la fiche signalétique par famille, paiement de la caution ...).

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de **l'entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin, la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoins, du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'Agent Technique affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du **respect des règles de sécurité et d'hygiène**.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage au minimum trois fois par jour, de l'Aire d'Accueil. **Responsabiliser les gens du voyage** dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du Règlement Intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

e. Respect du règlement intérieur

Le respect du Règlement Intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil. Le Règlement Intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil, les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil des caravanes** : L'ouverture de l'aire est assurée de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.
- **Accueil du public** : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18 h30 du lundi au vendredi, Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du Règlement Intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le Règlement Intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le règlement intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin, à trouver de la place sur une autre aire.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

La durée moyenne du séjour par famille reste stable par rapport à l'année 2017, soit 43 jours.

Les séjours de moins d'un mois ont nettement augmenté sur l'année 2018.

Les séjours de 1 à 4 mois sont en nette progression par rapport à l'année 2017 ; les familles étant bien installées, elles profitent de leur temps de séjour au maximum.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Moins de 1 mois	103	115	87	90	91	109	120	195
De 1 à 2 mois	44	51	49	58	47	66	74	85
2 à 3 mois	38	35	29	18	20	10	45	56
3 à 4 mois	15	14	14	1	10	9	17	37
4 à 5 mois	2	10	7	5	4	2	6	8
5 à 6 mois	0	1	2	1	0	2	1	1

Durée moyenne de séjour par famille : 43 jours

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de caravanes	239	263	236	252	239	299	418	555
Nombre de familles accueillies	202	226	188	172	172	198	263	386
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	39	42	43	33	37	42	44	43
Dépassement des temps de séjour (en familles)	0	0	2	1	1	2	2	1
Nombre de procédures justice engagées	0	0	1	0	1	0	0	0

Dépassement de séjours :

Une famille a été en dépassement de séjour en raison de problèmes familiaux graves. Cependant, nous avons régulièrement des demandes pour une prolongation de séjour (aux termes des 3 mois autorisés) en fonction des besoins en cours des familles (une hospitalisation d'un proche, de procédures judiciaires, les fêtes de fin d'année et autres).

Les familles ont du mal à accepter à se déplacer sur les autres aires d'accueil de la Métropole, qui sont La Malle (Bouc Bel Air/Simiane-Collongues), Rives Hautes (Fuveau/Meyreuil) et La Garenne (Salon de Provence). Cela entraîne de longues négociations générant parfois des conflits.

Sur l'année 2018, nous n'avons pas eu à procéder à des mises en demeure par huissier de justice.

B. Actions socio-éducatives et animations

L'Aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage, d'autant que l'éloignement du site des centres urbains et l'absence de desserte par les transports en commun (seulement navettes TGV) accroissent l'isolement des usagers du terrain.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

De ce fait, après avoir procédé à une approche de la situation de chaque famille, ALOTRA réalise un accompagnement personnalisé des familles accueillies vers les services publics et dispositifs existants. Un gestionnaire locatif ayant des compétences sociales présent sur le site permet de connaître la situation de ces familles et de procéder à leur orientation, de favoriser la mobilisation et l'interface avec les services sociaux et autres services de droit commun. En complément, des actions spécifiques peuvent être mises en place, afin de conforter le caractère « lieu de vie » de l'Aire d'Accueil.

Ainsi, un Projet Social a été proposé dans le cadre de la consultation et celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur l'Aire d'Accueil relevant de la Délégation de service public, sur la période d'1er janvier 2011 au 31 décembre 2017. Un avenant à la convention initiale a été signé jusqu'en décembre 2018.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, les aires d'accueil sont rattachées à **un Pôle Social et d'Animation** qui a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux Gestionnaires Locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent gestionnaire locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social et d'Animation déployée auprès des « agents Gestionnaires Locatifs » favorisent :

- la connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- l'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture...), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale...) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- une autre partie au siège du Pôle Social et d'Animation localisé sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor, notamment lorsque l'activité de conseil exercée auprès des « voyageurs » par Gestionnaire Locatif nécessitera un accompagnement social.

L'Aire d'Accueil Le Réaltor dispose d'un agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, celui d'Accueil de Loisirs sans Hébergement depuis le 18 février 2009. Celui-ci permet d'accueillir **12 enfants de 6 à 12 ans**, et, de solliciter la ville d'Aix-en-Provence pour la subvention de projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation... ;
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses ;
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,...) ;

- Favoriser l'autonomie du public ;
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des GDV aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...) ;
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La scolarisation, la formation et l'emploi
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ L'animation et l'accès à la culture.

1. Accueil et du suivi des familles

L'Aire d'Accueil accueille toute personne dite « gens du voyage » dont l'habitat permanent est la caravane (résidence mobile) et qui souhaite séjourner temporairement sur le site. Les voyageurs peuvent également bénéficier d'une domiciliation administrative, ce qui leur permet d'être accompagnés dans leurs démarches et accès aux droits.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de familles domiciliées sur le site*	78	74	79	79	80	80	80	80
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	2520	2153	1228	1346	1000	1009	1119	1150
Nombre de dossiers RSA	62	79	79	79	46	67	136	80
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	2520	2355	2397	1856	1000	1009	1119	1150

*L'agrément Domiciliation a été accordé par la DRJSCS pour 80 ménages maximum.

Il est ainsi proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif** se traduisant par :

- un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles domiciliées administrativement sur l'Aire d'Accueil
- une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existant pour les voyageurs de passage.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. Réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto-entrepreneur (RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans. Mise en relation avec l'ADIE pour des demandes de micro crédit entreprise.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.
- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.
- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; Peuple et Culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité), pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

Des actions spécifiques liées à l'accompagnement social proposé sont :

- **La domiciliation** : la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté abroge les spécificités relatives au statut des gens du voyage elle entérine : l'abrogation du rattachement à une commune, l'élection de domicile comme unique domicile légal pour les gens du voyage et l'instauration d'un délai transitoire de deux ans durant lequel une personne précédemment rattachée à une commune sans domicile ni résidence fixe et qui n'a pas établi de domiciliation est de droit rattachée à un CCAS ou CIAS. Le décret d'application est paru en novembre 2017.
En 2018, 80 familles (220 personnes) étaient domiciliées au centre social Le Réaltor. Hormis sa fonction première d'accès aux droits, la domiciliation permet aux familles de bénéficier d'un accompagnement social. Nous notons un réel attachement des familles à cette domiciliation, les familles sont suivies depuis plusieurs années maintenant et une relation de confiance s'est instaurée avec la Gestionnaire Sociale.
- **Le suivi des dossiers RSA** : ALOTRA accueille un nombre limité de personnes allocataires du RSA fixé par convention avec le Conseil départemental. Au total, 80 familles allocataires ou ayant une demande en cours de RSA peuvent élire domicile au Réaltor.
Leur accompagnement s'articule autour de la régularisation de leur situation sociale et financière : accès à un revenu minimum ; accès à une protection sociale de base et complémentaire ; accès à la santé ; à l'emploi ; à l'insertion sociale, etc. Et ce, par différents moyens : atelier d'alphabétisation, pôle emploi, Education nationale, etc.
La visée est l'autonomie et la responsabilisation des personnes par leur implication dans les différentes démarches et actions proposées (contacts réguliers, visites sur le terrain, etc.). Une certaine angoisse est palpable au sujet du « lendemain sans argent ». La majorité des voyageurs ne semble pas accepter l'idée de travailler et ce, pour diverses raisons : la spécificité du voyage, les problèmes de santé, les déplacements massifs, le coût des trajets, la complaisance dans le système du RSA, l'illettrisme, etc.

Les objectifs visés par l'accompagnement social proposé

L'accompagnement social nécessite des rencontres régulières qui permettent d'instaurer une relation de confiance qui est le socle de tout accompagnement social.

La visée de cet accompagnement est bien **l'autonomie et la responsabilisation des voyageurs**. Ces derniers revendiquent l'accès à la citoyenneté, donc aux droits. Il est important de les inclure dans les actions, c'est-à-dire les informer des actions possibles à engager, des droits auxquels ils peuvent prétendre mais aussi des obligations qui en découlent.

La personne est considérée dans sa globalité, son identité, son histoire, sa famille, son contexte de vie et donc son environnement social, économique et familial. C'est sur cet environnement que l'accompagnement social doit être appuyé pour en extraire des moyens d'intervention adaptés à la situation et engager un plan d'actions le plus juste possible. Le but est bien de permettre à la personne d'accéder à ses droits et de

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

prendre conscience des obligations auxquelles elle est tenue. L'accompagnement social permet de donner du sens à ce que l'on fait, ce que l'on dit et ce que l'on écrit avec l'intéressé. Le plan d'actions peut s'appuyer sur un réseau partenarial de professionnels.



AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE LE REALTOR – AIX EN PROVENCE

Activités DSP 2018	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Octobre	Nov	Déc	Totaux
Démarches auprès d'Administrations publique (mairie) : demande de CNI, actes d'état civil	3	1	1	5	2	1	3	0	2	9	6	6	39
CAF: Déclaration trimestrielle RSA / déclaration annuelle	16	12	15	16	20	12	21	9	19	22	15	16	193
CAF : démarches administratives : mutation de dossiers, envoi compléments d'informations, régularisation de situations	8	7	9	20	15	15	23	4	13	25	16	8	163
Aides financières : (CCAS, association caritatives, CG)	0	0	3	3	0	1	0	1	3	4	7	1	23
Conseil Départemental : signature du contrat d'insertion	9	3	5	3	2	12	8	5	21	4	8	0	80
Conflits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers : renouvellement domiciliation paiement carte adhérent, création adresse mail, divers courriers	8	17	5	20	12	10	13	6	6	14	18	2	131
Gestion entreprise : autoentrepreneurs	9	1	3	6	7	4	4	1	1	8	13	5	62
Gestion entreprise : déclaration trimestrielle du chiffre d'affaire auprès du RSI	16	8	3	13	15	3	24	2	6	39	8	6	143
Insertion professionnelle : inscription pôle emploi, actualisation	0	0	1	1	1	1	2	0	0	3	0	1	10
Organisme de Retraite : demande et suivi de dossiers régularisation, demande ASPA	0	0	0	0	2	0	1	0	2	3	2	3	13
Scolarisation : inscription CNED, demande d'informations CNED, lien avec inspection académique	0	1	1	0	1	0	0	0	2	0	3	0	8
Santé : démarches auprès de la CPAM : renouvellement CMU/ C ; demande diverses	6	4	1	3	11	4	4	2	10	6	11	6	68
Santé : démarches auprès du RSI : renouvellement CMU/ C ; demande diverses	16	6	9	7	10	7	7	0	10	19	12	5	108
Trésor public, justice, huissiers : Régularisation de contentieux, des retards de cotisations, Déclaration d'impôt	4	1	3	24	37	10	3	0	4	10	3	10	109
TOTAUX Nombre d'interventions administratives	95	61	59	121	135	80	113	30	99	166	122	69	1150
Nombres de familles suivies	49	36	38	55	54	40	45	20	51	64	47	34	533
Nombre de personnes domiciliées suivies	42	32	31	42	47	36	43	19	41	49	31	25	438

Quelques points d'observations

Concernant le nombre de personnes accueillies et l'accompagnement des personnes, nous avons accueilli 1009 familles en 2016, 1119 familles en 2017 et **1150 en 2018**.

Nous notons une recrudescence des demandes de tous ordres. En effet, les usagers se trouvent de plus en plus démunis, face aux répondants téléphoniques, aux agents d'accueil qui ne remplissent plus les formulaires dans les différents services public (La poste, le Trésor public, la CAF..) et à la dématérialisation généralisée des démarches d'accès aux droits

Les ruptures de droit CAF sont également plus fréquentes, de même que les contrôles des situations par la CAF. Le taux d'occupation important de l'aire en 2018 révèle que le service social est très sollicité par les familles qui ont besoin d'une aide administrative ponctuelle durant leur séjour.

Au niveau des aides financières : 17 en 2016, 7 en 2017 et **23 en 2018**.

Après avoir réorienté certaines familles vers des institutions et dispositifs de droit commun, nous avons remarqué une diminution considérable de ces aides en 2017.

En effet, les aides financières proposées par le CCAS n'ont qu'une vocation exceptionnelle.

En 2018, nous remarquons une augmentation considérable des demandes d'aides financières.

Cette hausse des demandes peut être liée à l'augmentation des familles en rupture de droits RSA pour cause de contrôle de situation.

Concernant la CAF au niveau des DTR³ et régularisations, on note 317 en 2016, 325 en 2017 et **356 en 2018**.

Nous remarquons une évolution de la demande pouvant être liée à l'augmentation de la capacité d'accueil du site qui engendre de multiples sollicitations dans ce domaine.

Certaines familles ont développé leur autonomie et réalisent leurs démarches directement vers le droit commun. Cependant, certains dossiers subissent toujours des délais de traitement très longs ce qui met certaines familles en difficultés.

Nous notons aussi que les contrôles de la Caisse d'Allocation Familiale sont de plus en plus fréquents.

Une quinzaine de familles avec le statut micro entrepreneur a été contrôlé en 2018.

Concernant les demandes auprès de la CPAM- RSI (CMU-C, régularisations des dossiers) : 200 dossiers ont été traités 179 en 2016, 159 en 2017 et **176 en 2018**.

Moins de dossiers qu'en 2016 mais plus qu'en 2017.

Même si nous sommes toujours dans la volonté de rendre les familles plus autonomes, la demande a augmenté en 2018 ; certainement, au vue de l'affluence des familles stationnant sur le site.

Les familles se déplacent quand même plus facilement vers les institutions de santé. La Gestionnaire Sociale rencontre les familles pour faire un point sur l'évolution de leurs dossiers.

Concernant les démarches auprès du RSI⁴ et liées à la gestion d'entreprise, 129 dossiers ont été traités en 2016, 148 en 2017 et **205 en 2018**.

Désormais, la plupart des démarches sont à réaliser en ligne mais le manque de connaissances des familles dans ce domaine les oblige à nous solliciter.

Par ailleurs, de plus en plus de personnes souhaitent obtenir le statut micro entrepreneur soit par volonté soit pour gagner en tranquillité avec les institutions d'ouverture de droits.

Concernant les demandes liées à l'état civil, 31 demandes ont été faites en 2016, 35 en 2017 et **39 en 2018**.

Les demandes de CNI ont encore augmenté en 2018. En effet, la loi du 27 janvier 2017 à abroger le statut administratif des gens du voyage et les livrets de circulation. Les personnes souhaitent donc obtenir des cartes d'identité pour tous les membres de la famille, ce qui constitue pour elles une reconnaissance de leur appartenance à la communauté nationale.

Concernant les démarches auprès des impôts, du trésor public et des services contentieux, 78 ont été faites en 2016, 96 en 2017 et **109 en 2018**.

On constate une augmentation de ces démarches depuis 2016.

³ DTR : Déclaration Trimestrielle de Ressources remise chaque trimestre à la CAF pour le calcul du RSA

⁴ RSI : Régime Social des Indépendants

Les principales démarches effectuées en la matière concernent toujours : la régularisation des majorations liées aux infractions routières, les contentieux pour non-paiements ou retards de paiement des cotisations au RSI ou le paiement de la cotisation foncière des entreprises se faisant uniquement par voie dématérialisée désormais.

Concernant les contrats d'engagement réciproque (CER), 67 personnes ont renouvelé leur contrat en 2016, 136 en 2017 et **80 en 2018**. La contractualisation des CER en 2017 avait doublé. En effet, les familles n'étant pas à jour dans les démarches d'engagement, il avait fallu renouveler tous les retards.

En 2018, on constate une diminution des démarches concernant les renouvellements des CER. Ceci s'explique par le fait que les familles sont maintenant à jour dans leurs démarches.

Les contrôles sur les démarches d'insertion des familles sont de plus en plus fréquents, les familles comprennent tout l'intérêt et l'obligation de la signature de ce contrat vis-à-vis de leurs droits au RSA.

Concernant les démarches auprès du Pôle emploi, 17 demandes ont été faites en 2016, 19 en 2017 et **10 en 2018**. La dématérialisation des démarches administratives et la difficulté à joindre Pôle emploi par téléphone les amènent à se déplacer vers l'institution pour solutionner leurs problèmes, ainsi la Gestionnaire Sociale est moins sollicitée.

Concernant les démarches effectuées auprès de la CARSAT, 3 demandes ont été faites en 2016, 2 en 2017 et **13 en 2018**.

Les démarches de demandes de retraite ont augmenté en 2018, nous avons reçu plus de personnes en âge de partir à la retraite.

Les personnes âgées accueillies sont sédentaires une grande partie de l'année, aussi pour leurs démarches administratives, elles peuvent être aidées par des proches (sachant lire et écrire) ou par les services concernées.

Comme nous l'avions remarqué en 2017, nous continuons à noter une évolution du comportement chez certaines personnes qui s'intéressent à leurs démarches et qui mettent tout en œuvre pour être à jour dans leurs démarches et ainsi éviter, les ruptures de droits. Nous pouvons souligner que ces voyageurs retirent une certaine satisfaction lorsqu'ils réalisent seuls leurs démarches. **Petit à petit, nous sommes parvenus à mobiliser ces personnes sur l'intérêt qu'elles ont à devenir actrices de leur propre vie.** Les personnes peuvent voir dans un délai court les effets concrets de leur implication et les bénéfices pour leur quotidien. Elles acquièrent l'estime d'elle-même et prennent confiance en elles.

Toutefois si certains voyageurs sont en voie d'autonomisation, d'autres en sont encore bien loin.

En effet, l'illettrisme voire l'analphabétisme et les habitudes d'assistance représentent un véritable obstacle à l'insertion sociale. **La dépendance administrative est totale, ce qui entraîne une charge de travail et une mobilisation quotidienne importante de la Gestionnaire Sociale. Tout le travail de la Gestionnaire Sociale est de parvenir à les intéresser à leur situation et à donner du sens aux démarches réalisées.**

Les personnes dont il s'agit ici, sont les plus exclues. Les inhibitions et attitudes de repli sur soi sont très fortes.

L'acquisition de l'autonomie est un travail à long terme et les résultats sont très peu visibles tant la désocialisation et l'exclusion sont profondes.

Dans notre accompagnement, nous nous attachons à prendre en compte à la fois la donnée temporelle inhérente au processus d'autonomie et d'évolution des personnes mais également, le statut de voyageur (mobilité, vie en caravane, sentiment de discrimination qui persiste) qui peut rendre difficile le suivi administratif.

Les professionnels d'ALOTRA restent les interlocuteurs privilégiés des voyageurs. De par notre proximité, notre connaissance des familles, nous avons à leurs yeux, la capacité à comprendre et à nous rendre compte de leurs difficultés

Cependant, cette proximité avec nos familles a également ses limites. En effet ils ont des difficultés à se rendre dans les services de droits commun en qui ils n'ont pas confiance.

Le partenariat incontournable

Dans le cadre de nos missions, nous pouvons distinguer deux types de partenariats : un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permettent de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

L'équipe cherche à développer et renforcer ce partenariat. Nous avons ainsi proposé à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

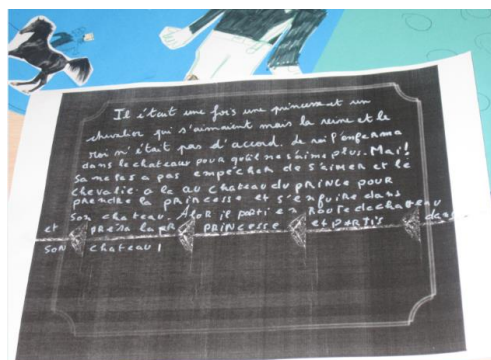
Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / IA / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles Harmonie mutuelle, RAM, mutuelle du soleil...)

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».
- **Démarches administratives** : les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraîne des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis.

D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.



2. Scolarisation et soutien scolaire

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Elèves en maternelle (sur site)	98	106	72	99	122	97	124	115
Elèves en primaire	22	29	45	41	77	39	96	77
Elèves en autres établissements	3	0	0	3	5	4	4	4
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	10	16	4	7	13	16	13	19
Elèves en soutien scolaire	130	101	127	115	141	163	152	131

Commentaires :

Les familles s'impliquent progressivement dans la scolarité des enfants , elles ont envie que leurs enfants apprennent. L'école primaire est perçue comme importante pour « savoir lire, écrire et compter ». Certains parents ont d'ailleurs séjournés 3 mois sur le site afin que leurs enfants effectuent un trimestre complet. En 2018 nous avons accueillis moins d'enfants en âge d'aller en primaire et plus d'adolescents (12-16 ans) non scolarisés, certains ont d'ailleurs posé des problèmes de comportement (incivilités, insultes en direction des agents...).

- **En primaire pour 2017/2018, la grande majorité des enfants de 6-11 ans présents sur l'Aire d'Accueil a été scolarisée. Nous avons inscrit 77 enfants.** Ces enfants sont présents sur l'aire pendant des périodes de 2 à 3 mois. Nous notons que le présentéisme augmente, le taux de scolarisation mensuel en 2018 a varié de 50% à 80 %. Les enfants bénéficient d'un suivi adapté et durable ainsi, ils avancent dans leurs apprentissages. Nous constatons que sur une année scolaire, certains enfants ne sont scolarisés que sur les écoles des Milles pendant 5 mois de septembre à mai, ce qui correspond à la durée de séjour autorisée à la famille, sur une année sur l'Aire d'Accueil.
- **En maternelle,** un travail important de sensibilisation est réalisé par le Directeur de l'école et la Responsable du Pôle Social d' Animations. Il se fait de manière régulière par des visites sur le site et des discussions avec les parents. Cet accompagnement porte ses fruits, les parents perçoivent l'utilité de la scolarisation dès la maternelle (socialisation, éveil, premiers apprentissages.). Le Directeur relève que certains enfants ne sont scolarisés que dans son école. Des progrès sont constatés chez certains enfants. En effet, sur une cohorte d'enfants scolarisés et suivis durant les 3 années de maternelle, les progrès sont significatifs même si parfois pour certains enfants, il faut réapprendre certaines règles du « métier d'élève » parce qu'il n'y a pas eu de scolarisation régulière depuis le départ de la famille de notre Aire d'Accueil. Les enfants doivent se réapproprier les règles de vie en collectif (écouter les consignes, rester assis à sa table de travail) il faut aussi que retravailler certains acquis perdus (savoir tenir un stylo, écrire son prénom, connaître les jours de la semaine...).
- **Le collège reste marqué par des perceptions négatives** chez les voyageurs (risque de perte d'identité, lieu de déperdition. Le collège fait peur et apparait comme un lieu de mauvaises influences). Aussi, **les familles privilégient l'inscription au CNED.**
 Depuis 2013, Le Realtor est inscrit au réseau relais associatif d'appui aux élèves du CNED. Nous accompagnons les familles dans la rédaction du dossier d'inscription entre le 1er juillet et le 31 octobre. **Pour l'année scolaire 2018-2019, nous avons inscrit 19 enfants au CNED. Parmi les 19 inscrits, 5 sont en âge d'être inscrits en élémentaire.** Trois élèves inscrits pour la première fois au CNED ont passé des épreuves d'évaluations en français et mathématiques, afin qu'ils soient inscrits dans le dispositif correspondant le mieux à leur profil pédagogique.
 Cette année, les délais de réception des cours par les élèves ont varié entre 1 à 4 mois. Des dossiers envoyés en juillet n'ont reçu une réponse qu'en octobre voire en novembre. Les familles nous sollicitent alors régulièrement, inquiètes de ne pas recevoir les cours. En 2018, nous avons relancé les services académiques et le CNED pour 4 dossiers. Les cours étant reçus tardivement, les enfants disposent d'un délai supplémentaire pour l'envoi des premières évaluations.
 Nous avons également été sollicités par des parents hors délais. Ce fut le cas pour 2 enfants qui n'ont pas pu être inscrits. Ces enfants sont donc déscolarisés en 2018-2019.

Nous notons une déscolarisation importante dès l'âge de 12 ans. Cela pose la question de l'obligation scolaire pour ces jeunes qui disparaissent des radars de l'Education Nationale entre le primaire et le collège. L'assise scolaire étant insuffisante pour ses jeunes, cela hypothèque leur insertion professionnelle. Il nous paraît important de proposer aux familles un accompagnement facilitant une formation professionnelle précoce, en dehors de la transmission familiale.

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA, conformément au Règlement Intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.

Dès qu'une famille stationne sur l'Aire d'Accueil, elle est informée de l'obligation de scolariser les enfants et des moyens mis à disposition par la Municipalité et l'Education Nationale : accueil des enfants au sein de l'école maternelle Tickno Niglo située sur le site et dans les écoles des Milles, pour les primaires avec la prise en charge des enfants par un bus spécial.

Pour les inscriptions scolaires, l'équipe de gestion complète les formulaires d'inscription qui sont directement transmis par email aux services de la ville en charge d'affecter les enfants sur l'une des deux écoles du groupe scolaire des Milles : Marie Mauront ou Joseph Roumanille.

Un minibus scolaire récupère et ramène les enfants sur l'Aire d'Accueil. Des séances d'aide aux devoirs sont proposées aux enfants après l'école.

Un service supplémentaire est rendu aux familles pour le paiement de la cantine sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.

Le suivi des enfants inscrits CNED a été réalisé par le Pôle Social d'Animations et ce, 3 fois par semaine de 14h30 à 16h30. Toutefois, nous restons disponibles, à leur demande, pour favoriser la motivation de l'enfant dans sa démarche. **La présence de l'école maternelle sur l'Aire d'Accueil et le travail de partenariat développé avec le directeur apporte une réelle plus-value aux élèves inscrits au CNED.**

En 2018, 5 élèves ont pu bénéficier de l'aide du directeur de l'école entre 11h20-12h00. Ce soutien individuel, permet aux enfants de profiter d'une pédagogie adaptée à leur besoin.

Nous jouons un rôle de médiation entre l'école et les familles. Les familles qui entrent sur les aires d'accueil ALOTRA sont systématiquement informées de l'obligation scolaire. Nous sensibilisons également les enfants à l'intérêt de l'école notamment durant les activités ludiques organisées sur le site.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

- **Une école maternelle sur le terrain** : l'inscription des enfants par les parents s'effectue directement auprès du directeur avec le livret de famille et le carnet de santé.
- **Pour la primaire**, l'inscription des enfants se fait auprès du Pôle Social Animations qui assure le lien avec les écoles des Milles et la mairie. Nous jouons un rôle important d'information et de communication avec les établissements scolaires et le service scolarité de la ville. Nos échanges concernent des sujets aussi divers que l'absentéisme, le comportement des élèves en classe et dans l'école, les difficultés d'intégration des enfants, les demandes de changement d'école.
- **La réinscription des enfants dans la même école facilite le suivi des acquis scolaires par l'équipe pédagogique.**
- La mise en place **d'un bus de transport** scolaire par les services de la Métropole Aix Marseille Provence Territoire du Pays d'Aix pour scolariser les enfants dans les écoles des Milles : Les enfants sont pris en charge devant l'Aire d'Accueil et déposés dans l'école par les accompagnatrices. Elles sont un bon relais entre le site et l'école. Leur présence a permis aux familles d'être plus en confiance et donc de scolariser leurs enfants de façon plus régulière.
- La constitution **d'une régie pour l'encaissement de la cantine** scolaire directement sur site auprès du travailleur social : Les enfants bénéficient d'un tarif spécifique .Le repas est à 1,74 € pour l'année scolaire 2017/2018.
- La possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 11,90 € par an au 01.44.94.60.00 : Bien souvent, les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- **Inscription des enfants au CNED** et organisation de séances de suivi et soutien **trois fois par semaine.**

- Une **plaquette d'information école** (créée en 09/11) est destinée aux parents des enfants du Réaltor (Cf. annexe 1).
- La prise en charge des **enfants en difficultés par les institutrices de l'UPE2A** (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants).
A la rentrée 2017, 2 enseignantes de l'UP2EA à mi-temps accompagnaient les enfants en difficultés. Dès leur arrivée à l'école, les enfants sont évalués et ceux qui sont le plus en difficultés sont pris en charge pendant leurs heures de classe par les institutrices spécialisées. Deux groupes de dix enfants maximum sont constitués : les CE2 /CM1 et CM2 sont pris en charge le matin et les CP / CE1 les après-midi. Ces enfants bénéficient d'un enseignement plus intensif des apprentissages fondamentaux en maîtrise de la langue française et en mathématiques.
En septembre 2018, un nouvel enseignant UPE2 A a été nommé sur le poste pour remplacer les 2 enseignantes.
- **Une collaboration étroite entre ALOTRA, l'Education Nationale et le CASNAV.**

Le 23 janvier 2018, 4 enseignants de cycle 1 des écoles Mauron et Roumanille ont bénéficié d'une journée de formation dispensée par le CASNAV sur l'Aire d'Accueil Le Realtor. Lors de cette formation, 10 parents sont intervenus pour échanger avec les enseignants. Ce furent des échanges très riches.

La visite de terrain organisée ce jour-là à 12h00 a conduit des parents à faire la démarche d'inscription. Ainsi se sont 3 nouveaux enfants qui ont été scolarisés. La seconde session de formation destinée aux enseignants de cycle 2 n'a pas pu se tenir, en raison du manque d'effectif pour remplacer les enseignants mobilisés pour la formation. Nous espérons qu'elle pourra se tenir dans le courant 2019.

- **Des rencontres régulières au « domicile » des familles** sont organisées et très appréciées par les parents

qui voient que les enseignants se déplacent et s'investissent pour les enfants. Dans ces moments-là, nous rencontrons également des parents dont les enfants ne sont pas encore scolarisés, afin d'inciter à inscrire leurs enfants :

- o Le 04/04/2018 : porte à porte caravane » avec les enseignantes UPE2 A.
- o Le 07/09/2018 : visite sur site du nouvel enseignant UPE2A nommé en septembre. Echange avec 10 parents. Cette rencontre a permis de lever les craintes des parents suites à une rumeur circulant sur les réseaux sociaux concernant l'enseignement de la sexualité à l'école dès le primaire.
- o Le 14/09/2018 : réunion de rentrée scolaire avec les directeurs d'école, la psychologue scolaire, le nouvel enseignant UPE2A et l'accompagnatrice du bus : 12 parents présents.
- o Le 18 /10/2018 : participation de la Responsable du Pôle Social Animation au conseil d'école de l'école Joseph Roumanille

Les difficultés rencontrées :

Le travail de partenariat avec l'Education Nationale développé depuis plusieurs années a sensiblement amélioré le taux de scolarisation. Cependant, des difficultés demeurent :

- Les difficultés à scolariser les enfants persistent lorsque les familles effectuent de très courts séjours (surtout pour l'école primaire). Les parents appréhendent de confier leur enfant à une personne extérieure au groupe familial ou encore, ils craignent que leurs enfants se déplacent en bus.
- Difficultés en lien avec l'instabilité du poste UPE2A. En effet, à chaque rentrée scolaire, un nouvel enseignant est nommé sur ce poste. En 3 ans, il y a eu 4 enseignants différents. A leur prise de poste, ces instituteurs ne sont pas formés à ce public spécifique. La connaissance du public, l'acquisition d'outils pédagogiques et la collaboration avec les équipes pédagogiques des écoles nécessitent du temps. Les enfants progressent malgré tout.
- Difficultés pour les enfants de 6 ans qui n'ont jamais été scolarisés : les parents souhaiteraient qu'ils soient inscrits dans l'école Tikno Niglo.
- Difficultés de suivi des élèves inscrits au CNED ; on note deux types de difficultés :
 - o D'une part, la dématérialisation des cours du CNED, de nombreux enfants ne disposent pas d'un ordinateur et d'un accès facile à internet, ils sont donc freinés dans la réalisation des évaluations à renvoyer. L'espace numérique de l'Aire d'Accueil leur permet de pallier cette difficulté, le temps de leur séjour, mais cela ne paraît pas suffisant.
 - o D'autre part, le suivi des enfants reste difficile. Les élèves sont inscrits en parcours de mise à niveau. Ce programme est destiné aux élèves avec un important retard scolaire, dû à une scolarité discontinue en

primaire. On constate que beaucoup d'enfants doivent encore consolider leurs acquis de primaire, en lecture et en compréhension de texte, pour réaliser les évaluations à renvoyer au CNED.

Parmi les enfants 6-11 ans inscrits au CNED, nombreux sont ceux qui ne décodent pas ou très peu, ils ont besoin d'un accompagnement renforcé qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur famille. Pour ces jeunes élèves, le CNED n'est pas adapté.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne et régulière durant leur séjour sur l'aire.
- Sensibiliser les parents à l'obligation scolaire dès 3 ans à partir de la rentrée 2019. En effet la scolarisation des tout petits renvoie à un sujet sensible pour les mamans qui est la séparation avec leur enfant.
- Poursuivre les liens établis avec l'Inspection académique, les directeurs des écoles des Milles (pour Le Réaltor), de Fuveau (pour Rives Hautes), de Simiane et de Bouc Bel Air (pour La Malle), l'institutrice UPE2A et le CASNAV.
- Poursuivre le travail de réflexion avec le Conseil Départemental 13, l'Education nationale via le CASNAV, les associations de voyageurs et les gestionnaires du Département 13, pour favoriser une réflexion autour de la durée de séjour sur une aire de stationnement en corrélation avec l'apprentissage (lecture, écriture) et le calendrier scolaire (trimestre) des enfants inscrits en primaire.
- Accompagner les familles pour inciter au maximum l'instruction à l'école au niveau primaire, afin d'éviter un décrochage précoce des enfants
- Impulser une réflexion au niveau académique pour favoriser la mise en place d'un protocole d'accès au CNED au niveau primaire. L'inscription au CNED ne serait validée que lorsque la grande itinérance des familles est avérée. Ce travail de collaboration se fera en lien avec le CASNAV et le Directeur Académique.
- Engager une réflexion avec les parents concernant l'insertion professionnelle des 12-16 ans, particulièrement pour les jeunes garçons. Nous devons accompagner les parents et les inciter à valider professionnellement les savoirs faire appris par les papas. En effet, le cadre juridique des pratiques professionnelles privilégiées par les voyageurs (auto entrepreneuriat) se durcit et les lacunes dans les savoirs de bases vont à terme hypothéquer l'avenir professionnel de ces jeunes.
- Relancer le partenariat institutionnel et associatif autour de l'organisation du colloque relatif à la scolarisation des Enfants issus des Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) qui n'a pas abouti en 2018, pour des raisons institutionnelles. Nous espérons sa mise en œuvre dans le courant de l'année scolaire 2019-2020.

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

3. Santé et prévention

L'axe santé est l'un des axes prioritaire de notre Projet Social. D'une manière générale les études montrent que les actions de prévention et de dépistages auprès des gens du voyage trouvent peu d'écho sans un travail spécifique dans la durée et utilisant une pédagogie adaptée.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'enfants visités	225	1	12	0	0	5	3	2
Visite de la puéricultrice à la demande des familles	*	*	*		5	5	3	2
Hygiène Bucco-dentaire (prévention et dépistage)	56	0	0	2	0	0	13	28
Nombre d'enfants et adultes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	32	0	0	19	71	111	44	112
Nombre de femmes aux actions liées au bien-être	51	12	11	6	0	14	7	6

Commentaires :

- En 2018, nous avons poursuivi notre partenariat avec **l'association Pompiers Sans Frontières**. Cette année, les 12 -16 ans ont été particulièrement ciblés. En effet ils ont bénéficié de deux séances d'initiation aux gestes de premiers secours et d'une séance d'information sur les risques domestiques.
- Du fait de la fréquence des problématiques de surpoids et de mauvaise hygiène alimentaire, l'alimentation est la thématique que nous abordons le plus avec nos familles.
Les actions de prévention mises en place sur ce sujet ciblent particulièrement les plus jeunes. Cette année, nous avons développé un partenariat avec l'association les petits débrouillards. L'équilibre nutritionnel a été abordé grâce à la modulothèque santé et à des expériences scientifiques.
- Le partenariat avec **l'Institut de Formation en Soins Infirmiers** s'est concrétisé en 2018, par une sensibilisation des jeunes femmes et des adultes aux risques liés à l'utilisation des produits ménagers. En effet, nous avons constaté que les femmes et les jeunes filles étaient exposées au quotidien aux effets toxiques des produits ménagers. La notion de « propre » revêt une grande importance. Les femmes semblent hantées par la propreté ; la peur du microbe et de la maladie les contraints à laver tous les jours l'intérieur comme l'extérieur, de préférence à la javel, la caravane, les sanitaires et l'emplacement extérieur.

Les effets corrosifs et agressifs de ses produits d'entretien provoquent chez elles des maladies, dessèchement et irritation de la peau.

Les étudiants ont informé les participantes des substances chimiques toxiques contenues dans les produits d'entretien et des maladies que peut provoquer l'inhalation quotidienne de ses produits.

Ils ont alerté sur la nocivité de l'usage intensif de la javel, des mélanges entre produits. Les étudiants ont proposé des alternatives naturelles en apprenant aux femmes à fabriquer elles-mêmes leur produit d'entretien avec du bicarbonate, du vinaigre et de l'eau. Un kit contenant bicarbonate et vinaigre a été distribué en fin de séance à chaque participante.

Nous avons constaté un réel intérêt pour cette action, mais nous notons qu'il sera difficile de faire évoluer les comportements, tant cette pratique reste ancrées dans les mœurs.

Nous souhaitons reconduire cette action en 2019 en ciblant plus spécifiquement les jeunes adolescentes afin de leur apprendre dès les plus jeunes âges, à identifier et choisir les produits les moins nocifs, leur apprendre des recettes efficaces pour faire des produits d'entretien elles-mêmes et protéger leur santé.

- L'Infirmière puéricultrice a réalisé 3 consultations de nourrissons à domicile. Les principaux motifs des consultations sont le suivi du poids, la surveillance de la croissance et une information sur les vaccinations. Lors d'une rencontre avec les services du Département, nous avons eu la confirmation que les permanences PMI ne pourront plus se tenir, nous devons alors orienter les familles vers le droit commun.
- Les femmes ont participé en octobre 2018, à un atelier beauté au naturel proposé par la Gestionnaire Sociale. Lors de cet atelier, elles ont réalisé des produits de beauté à base d'aliments (œufs, crème fraîche, citrons). L'atelier a été très apprécié, les femmes ont ainsi proposé d'autres thématiques d'atelier collectif autour du bien être :
- Le 05/10/2018 : 6 adultes ont participé à une séance d'information sur les maladies cardio-vasculaires en lien avec la plateforme santé Apport Santé. Les facteurs de risques cardiovasculaires sont importants chez les gens du voyage (stress, tabagisme, alimentation, hérédité). Parmi les participantes, nous notons une prise de conscience de ces risques. Elles se sont montrées très intéressées et nous avons pu constater qu'elles avaient déjà beaucoup de connaissances à ce sujet. En effet, elles ont toutes à un moment donné, eu des membres de leur famille malades et donc, bénéficié d'information sur ces maladies.
- Le 08/10/2018 : Action de sensibilisation au dépistage du cancer du sein dans le cadre d'octobre rose en lien avec l'association ARCADES. L'action a touché 12 femmes âgées de 50 à 74 ans. Chaque femme sensibilisée s'est vue offrir une rose. **Nous notons un manque de mobilisation des gens du voyage quant aux campagnes organisées autour du dépistage des cancers.** Nous identifions plusieurs freins :
 - Cette maladie est vue comme significative de « mort » et reste très tabou chez les gens du voyage. L'évocation même du mot « cancer » fait peur, ils parlent de « la maladie ».
 - Les situations d'illettrisme et la méconnaissance des différents dispositifs relatifs à l'accès aux soins et à la santé. En effet, les invitations au dépistage sont faites par courriers, nous constatons dans le cadre de la domiciliation postale notamment, que ces courriers sont ignorés et souvent jetés, non pas par désintérêt mais plus par le fait que le destinataire ne peut comprendre le contenu sans aide.

Les différents échanges que nous avons eus ont révélé que de nombreuses familles sont touchées mais une majorité de femmes rencontrées refusent de se faire dépister par crainte : **« non, j'ai peur ! Je ne préfère pas savoir, je ne veux pas attraper la maladie !! ».**

Nous devons donc travailler avec les familles à la déconstruction des idées reçues autour de la prévention du cancer, mener des campagnes d'informations et sensibiliser les familles afin d'augmenter à terme le nombre de dépistages.

Fin 2018, nous avons initié un partenariat avec le CODEPS 13 qui se formalisera en 2019 par une convention. La priorité a été donnée aux actions de sensibilisation à l'équilibre nutritionnel.

Dans le cadre de ce partenariat, nous souhaitons également traiter de la question de l'obésité chez les adultes. En effet, nous constatons que les adultes y compris les jeunes femmes, ont recours aux dispositifs lourds (bypass, anneaux gastrique) à la place d'envisager un changement d'hygiène de vie. Le recours à cette chirurgie nécessite un suivi médical adapté et nous constatons qu'il se solde par un échec.

En 2019, nous poursuivrons nos actions d'information et de sensibilisation à la santé en direction des familles.

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aqua city, Ok Corral...) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque...), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).



Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Nous souhaitons garder et déployer les différentes actions que nous menons afin de sensibiliser un plus grand nombre de familles à l'importance de participer aux activités culturelles et de loisirs pour l'épanouissement de leurs enfants.

Les activités menées nous ont permis d'élaborer un partenariat fort avec les structures locales de loisirs, culturelles et sportives :

Nous poursuivons notre partenariat avec **la bibliothèque Méjanes** qui intervient deux fois par mois pour des ateliers de lecture de rue. Des histoires sont lues, les enfants peuvent lire avec la bibliothécaire. A la fin de la séance, des prêts de livres sont possibles et gardés au centre social à disposition des enfants. Nous pouvons faire une sélection de livres en lien avec notre programme d'activités.

L'accès à la culture est passé aussi cette année par des actions **avec le service socio artistique du festival d'art lyrique**. Les enfants ont participé à une rencontre en musique. Ils ont pu découvrir et prendre en main des instruments de grande qualité. Ce moment a été très apprécié par les parents : « c'est bien, on ne voit pas ça sur les autres terrains désignés ! C'est la première fois que je vois un concert comme ça ! ».



La thématique environnement a aussi pris place dans notre programme d'activité. En effet, Le Réaltor est inscrit depuis 2016, dans la démarche centre écohérent en lien avec l'association Le Loubatas. Nous avons sensibilisé les enfants au respect du site et à la nécessité de faire le tri des déchets lors d'un après-midi nettoyage du site, avec le soutien de l'agent d'entretien.

Depuis septembre 2017, nous travaillons avec les adolescents à la réalisation d'un livret pour sensibiliser les voyageurs au respect de l'environnement. Ce travail qui était mené par un illustrateur BD n'a pu se poursuivre sur 2018, en raison de l'indisponibilité de notre partenaire. Un contact été pris avec un autre illustrateur pour poursuivre le demarche.



Accès à la culture	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Personnes en animation culture et découverte	447	383	148	217	235	300	305	346

La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS poursuivies

ANNEXE 01

Le tri sélectif et un espace de collecte des encombrants sont mis en place sur tous les sites.

Une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.

Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement

La démarche PREVENTION CANINE poursuivie

ANNEXE 02

Suite au travail mené en février 2012 avec la Société protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession

5. Activités de loisirs

Les jeux vidéo et la télévision occupent une grande place dans la caravane. Les enfants sont de grands consommateurs d'objets à la mode et autres jeux High Tech (téléphone dernier cri, overboard ...). Heureusement, les enfants manifestent une curiosité et une envie de découvrir quand nous leur proposons des activités.

Chaque mercredi et durant les vacances scolaires, nous organisons des activités de loisirs avec des intervenants extérieurs ou la Responsable du Pôle Social et Animations.



Le calendrier des événements et fêtes nationales est aussi un prétexte pour la mise en place d'ateliers ludiques et créatifs : halloween, carnaval, pâques, Noël, chandeleur

Nous constatons un réel enthousiasme de nos partenaires lorsqu'ils rencontrent le public. Les activités sont donc des moments d'échanges, de connaissance mutuelle entre le monde des « gadjés » et celui des voyageurs.

Elles permettent de découvrir ou redécouvrir de nouvelles activités :

poterie, jeux de société, activités sportives (boxe, capoeira, trottinette sportive, tir à la sarbacane...), activités de découverte scientifique.

Les animations mises en place sur le site ont toutes une visée éducative. Elles nous permettent de valoriser les enfants, de parler de scolarisation, de porter un autre regard sur eux. Les enfants âgés de 6-11 ans adhèrent facilement à nos projets. Nous notons une réelle différence de comportement entre les enfants régulièrement scolarisés et les autres pour lesquels les règles de vie en groupe sont plus difficiles à intégrer et à respecter.

Nous constatons encore aujourd'hui, peu d'implication des parents quant au contenu des animations proposées. Les parents voient les animations comme un moyen de se décharger ponctuellement de leurs enfants. En effet, il n'est pas rare aussi, que les parents interrompent les enfants pendant l'activité, pour aller faire des courses par exemple. Nous devons expliquer aux parents le sens de notre action et l'importance des activités pour l'épanouissement de leurs enfants.

Nous rencontrons des difficultés à mobiliser les jeunes pré-adolescents surtout les jeunes garçons de 12-14 ans qui errent sur le site et s'ennuient, ce qui peut entraîner des incivilités (petites dégradations, troubles du voisinage). Nous essayons de répondre à cette problématique en proposant des activités adaptées à leurs besoins.

Nous notons chez ces jeunes, un intérêt pour les activités manuelles de type construction d'objets, bricolage. En effet, en travaillant avec leur père ils acquièrent des savoirs faire (peinture, élagage, maçonnerie...) et développent ainsi des gestes professionnels.

Les activités sportives (types sport d'opposition, de combat) sont également très appréciées des jeunes. En effet, nous constatons que la pratique du sport est très rare chez les jeunes voyageurs et qu'ils ont besoin de se dépenser. L'Aire d'Accueil Le Realtor ne dispose pas d'un espace de jeux dédié aux adolescents pour leur permettre de jouer au foot.

Ils jouent donc devant les bureaux d'accueil ou sur les emplacements libres et causent des nuisances et dégradations.

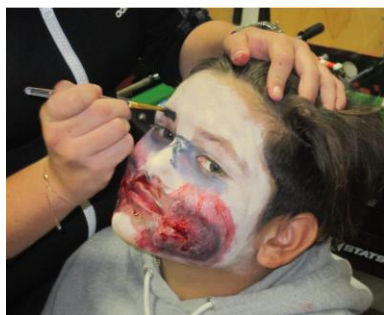
L'équipe rencontre au quotidien des difficultés « relationnelles » avec ces jeunes. Nous observons que ces difficultés relationnelles sont plus prégnantes vis-à-vis des membres féminins de l'équipe. Ces jeunes garçons prêtent peu d'attention à la parole féminine. En effet, dans la construction de la structure familiale chez les gens du voyage, nous observons une hiérarchie entre les sexes (rôle masculin et féminin), la femme gère le quotidien du foyer et tout le reste revient à l'homme. Les contacts entre certains jeunes et l'équipe sont donc le reflet de cette construction familiale.

Il nous paraît donc primordial de travailler sur les relations de genres lorsque nous proposons des animations aux adolescents. Toutefois, dans la prise en charge de ces jeunes garçons, nous devons prendre en compte le rôle éducatif que pourrait jouer un référent masculin figure d'autorité. La venue de partenaires extérieurs (éducateurs sportifs par exemple) nous permet de répondre en partie à cette problématique.

En 2019, nous développerons également notre partenariat avec l'association la Caravanade qui dispose d'une caravane atelier, afin de proposer à ces jeunes des petits chantiers de construction valorisant leurs compétences.

La relation qui se noue lors des activités de loisirs avec les adolescents est loin d'être secondaire, elle facilite les contacts et l'écoute dont l'équipe peut avoir besoin dans des situations de gestion locative.

Activités de Loisirs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	451	1396	549	387	587	869	475	664
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	34	43	67	86	120	116	94	145



ACTIVITES LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Activités PSA : activités périscolaires, jeux extérieurs et intérieurs ; jeux de société, activités manuelles, activités artistique, accueil adolescents...	Toute l'année : mercredis et vacances scolaires, les après-midi pour les adolescents	264 enfants
Entrainement sportif : capoeira et sport de combat adolescents	2 séances : Janvier et Décembre	Séance 1 : 12 enfants Séance 2 : 5 adolescents
Ludothèque Le cerf-volant	6 séances de février à novembre	115 enfants
Atelier d'expression artistique : l'Atelier de Margoulette	Avril à décembre 3 séances	Séance 1 : 13 enfants Séance 2 : 6 enfants Séance 3 : 10 adolescents Séance 4 : 28 enfants
Activité sportive (trottinette free style) Association Educ sport 13	Mai	7 enfants
Activités manuelles et artistiques : Association La Ré si fa s'il	Mai à Décembre : 6 séances	Séance 1 : 14 enfants Séance 2 : 5 enfants Séance 3 : 12 enfants Séance 4 : 12 enfants Séance 5 : 7 enfants Séance 6 : 25 enfants
Activité BOXE dans le cadre du dispositif PRODAS association sport et jeunes vitrollais	Mai : 2 séances	Séance 1 : 18 enfants Séance 2 : 15 enfants
Activité jeux de société : accueil jeunes association LudO'sphère	Mai	6 adolescents
Atelier Poterie association Rouletaterre	Mai et décembre	Séance 1 : 7 enfants Séance 2 : 22 enfants
Activité manuelle : création de set de table	Juillet	3 enfants
Activités manuelles association SOWILO production	Août : 2 séances	Séance 1 : 11 enfants Séance 2 : 11 enfants
Activités manuelles : association Africa foula	Novembre	18 enfants
Activités manuelles peinture : association l'usine à Gaz :	Novembre	18 enfants
PROMOTION FAMILIALE		
Atelier cuisine adolescents : préparation du gouter pour la galette des rois partagée	Janvier	4 adolescentes
Galette des rois avec l'école maternelle	Janvier	11 enfants / 4 parents
Carnaval du Realtor	Avril	30 personnes

Rencontre en musique dans le cadre du festival d'art lyrique	Juillet	22 personnes
Calèche de Noël association attelage en pays d'Arles	Décembre	50 personnes
Spectacle de Noël 2018 : « le Noël de Nene qui pousse »	Décembre	24 personnes
ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES /ENVIRONNEMENT		
Atelier environnement et développement durable : nettoyage du site et découverte de son environnement	Mars : 2 séances	Séance 1 : 10 enfants Séance 2 : 20 enfants
Ateliers scientifiques Le petit écolo avec l'association Les petits débrouillards :	Mai	12 enfants
Atelier jardinage/ lecture en lien avec la bibliothèque Méjanes	Mai	12 enfants
Atelier découverte scientifique : l'eau	Juin	14 enfants
ATELIERS PREVENTION / SANTE		
Animation santé : jeux sur l'équilibre alimentaire PSA	Janvier : 2 séances	Séance 1 : 15 enfants Séance 2 : 15 enfants
Animation hygiène buccodentaire en lien avec les volontaires services civique Unis Cité auprès des enfants de l'école maternelle	Février	12 enfants
Animation hygiène buccodentaire en lien avec les volontaires civique Unis Cité	Mars	16 enfants
Animation sur le sommeil en lien avec les volontaires civique : Unis Cité	mars	15 enfants
Atelier santé étudiants IFSI sensibilisation produits ménagers	Avril	8 adultes
Information sur le terrain « porte à porte caravanes » précarité énergétique	Juin	Sensibilisation de 10 adultes
Pompier Sans Frontières : gestes de premiers secours	Mai et juin 3 séances	Séances 1 : 8 adolescents Séance 2 : 4 adolescents Séance 3 : 8 adolescents
Animation avec la modulothèque « cuisine ta santé » association Les petits débrouillards	Juillet	11 enfants
Atelier bien être des femmes	Octobre	6 femmes
Séance d'information sur les maladies cardiovasculaires en lien avec Apport Santé	Octobre	6 femmes

Octobre rose : information prévention Cancer du sein ARCADES	Octobre	12 femmes
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITE		
Atelier réalisation d'un carnet les codes de la bande dessinée avec l'illustrateur et dessinateur Thomas Bianco	Février	10 enfants
Ateliers musical Dub poésie et spectacle Africamoa	Mars : 2 séances	Séance 1 : 20 enfants Séance 2 : 20 enfants
Atelier Peinture découverte de l'œuvre de Cézanne association l'Atelier de Margoulette peinture pastel de la Montagne Sainte Victoire :	Avril	13 enfants
Atelier initiation au théâtre	Mai	9 enfants
Atelier découverte de l'art japonais association La Re si fa s'il	Mai	14 enfants
Atelier d'écriture et projection du film Azur et Asmar	Juillet	9 enfants
Atelier peinture et découverte de l'œuvre de Gabi Jiménez association l'Atelier de margoulette	Juillet	8 enfants
Action dans le cadre de la semaine de lutte contre l'illettrisme : projet des bulles d'air(s) avec Thomas Bianco	Septembre : 2 séances	Séance 1 : 12 enfants Séance 2 : 12 enfants
Atelier chant et concert musique du monde	Octobre	29 enfants
Ateliers initiation art du cirque	Novembre	12 enfants
Lecture de rue : Cite du livre	2 fois par mois De novembre à juin	110 enfants

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3 € par jour par emplacement

De janvier à décembre 2018

- Eau : 3,20 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies 1,00 € la feuille
- Photocopies 0,30 € la feuille
- Timbres-poste A la valeur faciale

Adhésion

- Une adhésion annuelle est demandée à chacune des familles depuis le 1^{er} janvier 2005 pour que les voyageurs puissent bénéficier des activités et prestations proposées par le délégataire.
- Le montant fixé est de 25 euros par famille pour l'année 2018.
- 1,00 € symbolique par participant est parfois demandé pour certaines activités (cuisines notamment) ainsi qu'une participation obligatoire sur le prix « tarif groupe » pour les sorties extérieures.

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de journées caravanes	9 335	10 905	10 307	7 471	8 509	8 376	11 545	16 951
Droits d'usage encaissés	41 451 €	48 470 €	42 442 €	33 658 €	35 998 €	34 942 €	37 045 €	50 853 €
Impayés	270 €	185 €	778 €	1 065 €	1 282 €	355 €	1 497 €	0 €

L'application du Règlement Intérieur doit là aussi se faire avec rigueur, si l'on veut éviter tout dysfonctionnement. L'expérience montre que cela demande au gestionnaire de l'Aire d'Accueil de réaliser auprès des familles, un travail régulier sur le rappel des termes de ce règlement, grâce notamment aux contacts quotidiens qu'il entretient avec les familles.

Le système de prépaiement pour les fluides permet une gestion plus sereine avec des paiements selon les consommations réelles de chaque famille, dans un cadre agréable, propre et individuel.

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Un régisseur principal et son mandataire suppléant sont nommés par arrêté municipal de la Ville d'Aix en Provence pour la régie des recettes relative à la cantine scolaire.

La tarification de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2018 /2019 était de 1.74 euros

L'école des Milles propose des N.A.P. (Nouvelles activités Périscolaires). Mais en accord avec ALOTRA, les enfants n'en bénéficient pas pour que le bus scolaire puisse les récupérer à la sortie de l'école à 15 h 45.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fax, photocopies	141,30€	251,40€	232,05€	171 €	435 €	186 €	45 €	36,75 €
Cartes d'adhérents	990 €	720 €	315 €	1460 €	985 €	1 300 €	1 560 €	600 €



4. Consommations et coûts des fluides

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'occupation annuel	64%	75%	71%	51%	58%	57%	43%	58%

EAU	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution %
Consommation en m3	11 512	14 847	11 199	6 581	7 404	6 174	6 680	22 571	237,89
Coût total en €	19 365	23 531	17 879	7 810	10 764	9 261	11 360	21 957	93,28

ELECTRICITE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution %
Consommation en kWh	208 810	236 326	233 469	189 800	197 150	184 643	342 539	465 138	35,79
Coût total en €	30 435	33 485	38 535	29 489	30 291	30 680	54 902	71 340	29,94

TELEPHONIE (fixe, mobile et internet)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution %
Coût total en €	2 105	1 954	2 340	4 800	2 059	1 734	2 527	3 772	49,27

Commentaires :

Les fluides sont de fait impactés par l'augmentation des places famille et de la superficie de l'aire. En effet, l'eau d'arrosage (non facturée aux usagers) représente une part importante des m3 consommés.

Les frais de téléphone ont également augmenté, du fait du passage à la fibre optique en cours d'année.



B. Les subventions et participations

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution %
Subventions	142 156	149 969	136 900	139 138	274 634	293 189	6,76
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	63 576	63 576	54 735	54 558	182 273	205 872	12,95
CD 13 (Fonctionnement du Centre social)	7 633	9 274	7 774	0	7 774	7 774	-
CAF (Fonctionnement du Centre social)	65 948	72 119	70 041	73 707	73 707	74 693	1,34
REGION PACA				6 530	6 530	0	-100
ALSH CEJ (financement des animations)	5 000	5 000	4 350	4 350	4 350	4 850	11,49
Participation Territoire du Pays d'Aix	91 388	93 439	95 098	96 036	60 853	24 608	-59,56

Commentaires :

Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, nous sollicitons chaque année, un renouvellement de subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA. Le nouveau décret du 9 mars 2018 modifie le montant mensuel de l'aide forfaitaire et passe à 72,40 € de part fixe par place caravanes et par mois, et à 60,05 € de part variable par place caravanes en occupation réelle.

C. Rappel de faits de l'année 2018

- Passage régulier tout au long de l'année de la police de proximité sur le site.

Janvier :

- Plusieurs vols du câble ligne télécom
- Coupures fréquentes d'électricité sur le plateau de l'Arbois
-

Février :

- Vandalisme de 7 emplacements. Dépôt de plainte auprès de la police ; constat assurance effectué.
- Vol du câble Télécom
- Problème compteurs eau sur emplacements 46 et 56
- Un enfant mordu par un chien détaché d'un voyageur. Enfant évacué par les pompiers pour points de sutures. Chien emmené chez le vétérinaire par les maîtres pour constater que les vaccins étaient à jour.

Mars :

- Coupures fréquentes d'électricité sur tout le plateau de l'Arbois
- Vol du câble Télécom
- Entrée d'une mission sur le site (30 familles) pour une période de 15 jours

Avril :

- Un voyageur accroche la barrière d'entrée avec son camion (déclaration d'assurance)

Mai :

- Installation de la fibre optique

Septembre :

- Entrée de 38 familles qui étaient en stationnement illicite sur la commune de Marignane

Octobre :

- Demande d'intervention de la police nationale suite à un conflit avec une famille
- Visite des candidats à l'appel d'offre de la future DSP

Novembre :

- Visite de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- Visite de la Communauté de Communes de la ville de Sophia Antipolis (renseignement sur le système de prépaiement Atys)

Décembre :

- Fête de fin d'année avec promenade en calèche sur tout le site



VI. CONCLUSION

La prise en gestion de l'Aire d'Accueil des gens du Voyage Le Réaltor a permis à ALOTRA de réaliser sa première expérience et de la renforcer en veillant à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil
- Etablir un programme d'actions prioritaires pour donner un sens, une vie à cet espace
- Ouvrir l'Aire d'Accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

L'animation globale déployée sur le site qui repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette Aire d'Accueil est restée très dynamique. En effet, le Projet Social 2014-2018 correspond prioritairement à cette volonté d'assurer la continuité des services proposés aux gens du voyage.

La gestion de la nouvelle Aire d'Accueil avec ses 80 places familles a nécessité pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec le Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de La Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2018.

Les voyageurs nous font régulièrement des retours positifs sur la qualité de cet équipement.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor, en 2018, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.



VII. ANNEXES

ANNEXES

1) Plaquette « Trier ses déchets »	p 58
2) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil »	p 59
3) Album photos	p 61

001292 11:27

000000 11-07

Rapport annuel 2018 / Délégation de Service Public

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil »

Annexe 02

“ Pour le bonheur de vos fidèles amis et le respect de tous, prenez soin d'eux ! ”



Renseignements
www.alotra.fr
www.agglo-paysdaix.fr



COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

Les animaux sur les aires d'accueil

Mai 2012



Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

1. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :

Puce électronique ou Tatouage



2. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1^{ère} catégorie est interdit sur le site!



3. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

- Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.



Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

4. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche réglementaire
- niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
- attache réglementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
- à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).



II. Sevrage des chiots

1. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

2. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire

pour éviter :

- un chien fuyeur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

3. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc....)



4. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collective, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.




AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX

	► CONDITIONS DE DÉTENTION		► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE
	ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982 ART. L234-1 À 234-6 DU CODE RURAL ART. R234-27 DU CODE RURAL		ART. L232-10 ; R235-15 DU CODE RURAL Amende de 1^{re} classe (ou plus 750€)
	► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES		► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS
	► CHIEN ERRANT INTERDIT		► DÉJECTION CANINE INTERDITE
	ART. L231-19 À L231-25 DU CODE RURAL ART. R622-2 DU CODE PÉNAL Contrevenance 2^e classe (ou plus 150€)		ART. R622-3 DU CODE PÉNAL Contrevenance 2^e classe (ou plus 150€)
	► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT		► VENTE RÉGLEMENTÉE
	ART. L234-3 ET R235-4 DU CODE RURAL ART. R653-1, R654-1 et R659-1 DU CODE PÉNAL Contrevenance de 3^e (ou plus 450€), 4^e (ou plus 750€) ou 5^e classe (ou plus 1500€)		ART. L234-8 DU CODE RURAL ART. R235-5-1 DU CODE RURAL Contrevenance de 1^{re} classe (ou plus 750€)
	► ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT		► ABATTAGE INTERDIT
	ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contrevenance jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		ART. R234-77 ; R234-64 À R234-66 et R234-69 À R234-73, R235-8, R235-9 et L654-3 DU CODE RURAL Contrevenance de 3^e (ou plus 150€), 4^e (ou plus 750€) ou 5^e classe (ou plus 1500€)
	► COMBAT INTERDIT		► CHIEN DE 1^{ère} OU 2^{ème} CATÉGORIE INTERDIT
	ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contrevenance jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		(réglement intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !

LECTURE DE RUE BIBLIOTHEQUE MEJANES



ATELIERS BANDE DESSINEE



ATELIERS DECOUVERTES SCIENTIFIQUES



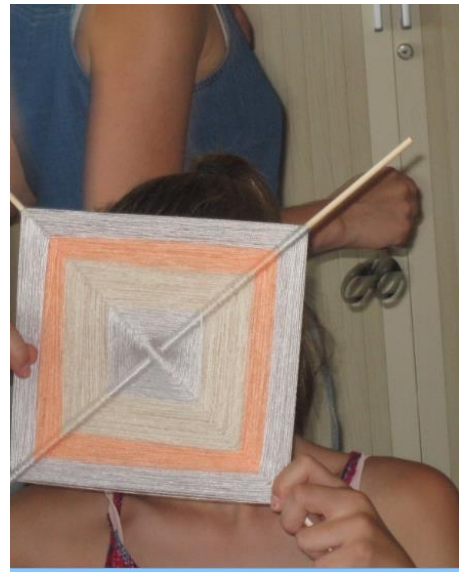
ATELIER « CUISINE TA SANTE »



DEFILE DU CARNAVAL AU REALTOR



ACTIVITES MANUELLES



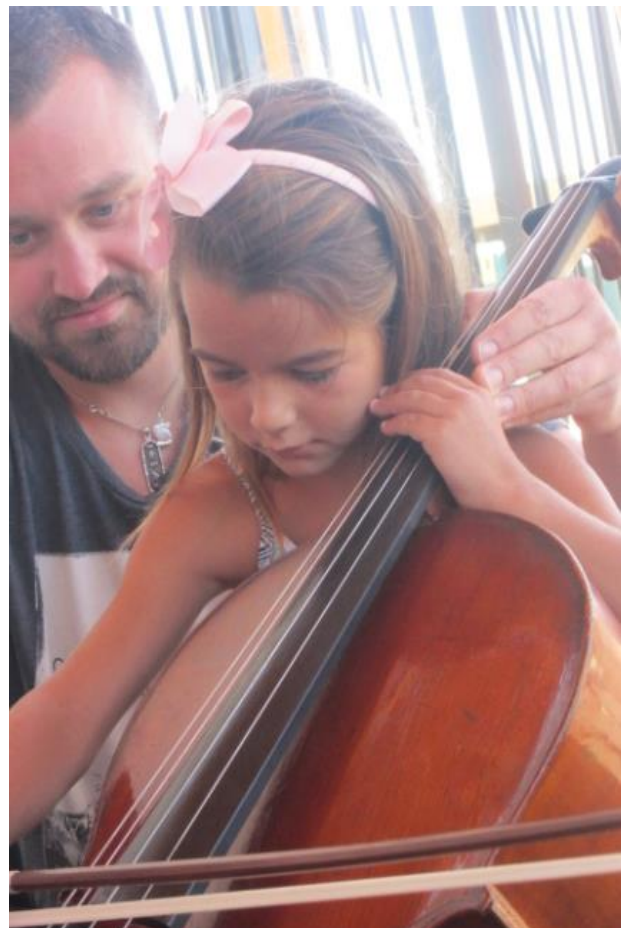
ACTIVITES SPORTIVES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PRODAS ASSOCIATION SPORT ET JEUNES VITROLLAIS



INITIATION DE POMPIERS SANS FRONTIERES GESTES DE PREMIERS SECOURS



RENCONTRE EN MUSIQUE EN PARTENARIAT AVEC LE SERVICE SOCIO ARTISTIQUE DU



ACTIVITES POLE SOCIAL ANIMATIONS



ANIMATIONS DE NOEL







RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE FUYEAU/MEYREUIL RIVES HAUTES



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION.....	3
II.	LE DESCRIPTIF DU SITE	5
III.	LES DONNEES COMPTABLES 2018	8
A.	Régime financier et des biens.....	8
1.	Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public.....	8
2.	Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus	9
3.	État des variations du patrimoine immobilier.....	9
4.	Situation des biens et immobilisation	10
5.	Suivi du programme contractuel d'investissement	10
6.	État des autres dépenses de renouvellements réalisés	10
7.	Inventaire des biens désignés au contrat.....	10
8.	Engagements à incidences financières.....	10
9.	État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien	10
B.	Personnel et entretien	11
1.	Effectifs du délégataire	11
2.	Travaux réalisés en 2018, prévus en 2019	14
3.	Autres travaux réalisés par le TPA et ALOTRA en 2018.....	17
4.	Adaptations à envisager en 2019	17
IV.	ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....	18
A.	Action de gestion.....	18
1.	Moyens techniques	18
2.	Services effectifs	20
B.	Actions socio-éducatives et animations	28
1.	Accueil et du suivi des familles.....	30
2.	Scolarisation et soutien scolaire.....	32
3.	Santé et prévention.....	35
4.	Accès à la culture et à la découverte de son environnement	36
5.	Activités de loisirs.....	37
V.	COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE	39
A.	Tarification.....	39
1.	Le droit d'usage.....	39
2.	Perception du droit	39
3.	Tarification cantine scolaire et services rendus	39
4.	Consommations et coûts des fluides	40
B.	Les subventions et participation	41
C.	Rappel de faits de l'année 2018	41
VI.	CONCLUSION.....	43
VII.	ANNEXES	44

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2018, ALOTRA gère :

- 9 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence para-hôtelière pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 16 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 7 aires d'accueil pour les gens du voyage :
 - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuveau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane Collongue) **La garenne** (Lançon de Provence, Pelissanne et Salon de Provence) pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.
 - **Le Bargemont** pour la Commune de Martigues,
 - **L'Isle sur la Sorgue** pour la communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse
 - **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERILIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action financée par le Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités des Petit Séminaire, Le Vieux Moulin, Saint Joseph et Les Cèdres.
- « Nouveau Logis Provençal » (Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, financée dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora à Marseille.

Près de 5100 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de Gestionnaire Social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage «LE REALTOR ». Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1er février 2004.

Au 1er janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la délégation de service public de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1er janvier 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les 7 années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP 2011-2017. Un avenant a été passé pour prolonger la DSP d'un an jusqu'en décembre 2018.

Ce rapport annuel présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'Aire d'Accueil Rives Hautes pour l'année 2018.



II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage de FUVEAU/MEYREUIL Rives Hautes

Adresse

332, Route de Fuveau à Beaurecueil
Quartier Rives Hautes - 13710 Fuveau
Tel : 04.42.26.46.07 - Fax: 04.42.90.87.65
Mail : gl.fuveau@alotra.fr

Environnement du site

- Equipement aménagé à Fuveau sur un terrain de 23 913 m² sis sur les parcelles cadastrées AL 103 et AL 121.
- A 10 km d'Aix en Provence, 11 km de Trets et 5 km du centre-ville de Fuveau.
- A proximité de la gare de péage autoroutier de La Barque.
- Proche des voies de circulation RD6, A52 et A8 ainsi que des commerces et Equipements Publics de Fuveau et des communes voisines, Chateauneuf le Rouge, Meyreuil, Rousset, Trets et Gardanne .
- A proximité des services de Transports Publics vers Aix en Provence et le département du Var.
- Proche de la station d'épuration biologique de Fuveau.
- Face à la montagne Sainte Victoire et la Barre du Cengle.

Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement

- 23 places de 120 m² minimum, dont 1 affectée aux PMR, équipées d'un dispositif de télégestion et prépaiement.
- L'accès à l'Aire d'Accueil Rives Hautes s'effectue depuis la RD6 et la RD46.
- Chaque place dispose :
 - 1 bloc sanitaire composé de :
 - 1 WC isolé.
 - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères et douche chauffée.
 - 1 évier et sa paillasse.
 - 1 espace cuisine/buanderie.
 - 1 auvent en dur.
 - 1 accès à l'énergie électrique.
 - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
 - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
 - 1 bouton poussoir pour le réarmement du disjoncteur électrique.
 - 1 voyant indicateur de consommation des fluides.
 - 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité).
 - 1 étendoir à linge.
 - 120 m² environ pour le stationnement des véhicules

Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez de chaussée, meublé, d'une surface de 120 m² abritant les services de gestion, composé par :
 - 1 hall d'accueil.
 - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.
 - 1 bureau pour la gestion sociale.

- 1 bureau pour les permanences médicales.
- 1 salle de réunions et d'animations.
- 1 espace cuisine/détente pour le personnel.
- 2 WC.
- 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.
- 1 local technique centralisé pour, le système de télégestion-prépaiement, les réseaux secs et humides et l'arrosage automatique des espaces verts.
- 1 local pour le rangement de l'outillage.
- 1 logement de fonction au 1^{er} étage, de type F3, d'une superficie utile totale d'environ 75 m² disposant :
 - 1 stationnement.
 - 1 terrasse privative.
 - 1 jardin privatif.
- 7 blocs sanitaires doubles de 18 m² chacun.
- 2 blocs sanitaires quadruples de 36 m² chacun.
- 1 bloc sanitaire individuel de 9 m².
- 1 local pour conteneurs à déchets.
- 1 espace pour la collecte des objets encombrants.
- 1 espace pour le tri sélectif.
- 1 station de potabilisation pour la distribution en eau de l'Aire d'Accueil.

Au titre des biens et équipements

- 5 conteneurs à poubelles.
- 3 colonnes pour le tri sélectif.
- 14 candélabres d'éclairage dont 4 pour la voie d'accès.
- 1 espace pour le lavage et le petit entretien des véhicules.
- 1 parc à jeux pour les enfants de 1 à 6 ans.
- 1 terrain d'évolution pour activités sportives et diverses.
- 1 barrière de régulation des entrées / sorties.
- 4 places de parking privatives.
- 1 sortie de secours, valant aussi entrée privative.
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales.
- 1 raccordement à la station de potabilisation de l'eau.
- 1 raccordement au réseau public d'assainissement.
- 1 distribution en eau brute du Canal de Provence (arrosage espaces verts).
- 1 panneau solaire pour la production d'eau chaude sanitaire.
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique.
- 1 clôture par grillage rigide à mailles larges.
- 1 enseigne signalisant l'Aire d'Accueil.

<u>Livraison</u>	10 avril 2013
<u>Ouverture au Public</u>	01 ^{er} juillet 2013
<u>Inauguration</u>	03 juillet 2013

Horaires et temps de séjour

L' Accueil des familles est assuré du

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les Jours Fériés

Une astreinte technique téléphonique est en vigueur du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél : 04 91 18 01 80 - Fax : 04 91 18 01 88

Président : Henri RIEU

Directeur général : Marc JEANJEAN

Aire bénéficiant des agréments, Centre Social et Accueil Loisirs Sans Hébergement, mutualisés.

L'Aire d'Accueil Rives Hautes fait appel aux activités et interventions proposées par l'équipe de l'Aire d'Accueil Le Réaltor.

La plupart des familles accueillies sur l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil bénéficie d'une domiciliation administrative sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.

III. LES DONNEES COMPTABLES 2018

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

	2017	2018		
CHARGES	Réalisé	Réalisé	Evolution	Commentaires
60 – Achats	43 910,79	40 592,37	-7,56%	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	34 950,22	33 101,00	-5,29%	Nouveau RGLS n'a pas de voiture de service Entretien courant
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	1 905,69	1 252,69	-34,27%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	4 022,55	2 216,20	-44,91%	
5 - Fournitures Admin & Autres	521,22	285,88	-45,15%	
6 - Animations / Actions sociales	2 511,11	3 736,60	48,80%	
61 - Services extérieurs	10 830,98	10 031,09	-7,39%	
2 - Locations mobilières et immo	713,65	832,78	16,69%	Photocopieuse/TPE Entretien courant
3 - Entretien et réparation	8 300,09	7 404,03	-10,80%	
5 – Assurance	1 522,07	1 525,90	0,25%	FNASAT
7 - Cotisations diverses	295,17	268,38	-9,08%	
62 - Autres services extérieurs	2 113,86	39 070,40	1761,50%	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	-	36 679,36	-	Intérim remplacement Agent Technique Cartes de visite
2 - Publicité, publications...	-	85,16	-	
3 - Dépl't, Mission & Réception	451,56	943,40	108,92%	Nouveau RGLS n'a pas de voiture de service
4 - Frais postaux et télécom	1 438,89	1 343,19	-6,65%	
5 - Services bancaires	208,41	19,29	-90,74%	Pas de frais s/remise espèces en 2018
63 - Impôts et taxes	2 850,82	2 255,43	-20,88%	
1 - Impôts et taxes sur rémunération	2 136,62	2 135,68	-0,04%	Redevance d'occupation du domaine public
2 - Autres impôts et taxes	714,20	119,75	-83,23%	
64 - Charges de personnel	56 167,95	46 127,00	-17,88%	
1 - Rémunérations du personnel	36 009,08	29 737,31	-17,42%	Baisse compensée par le poste 62-1
2 - Charges sociales	20 158,87	16 389,69	-18,70%	
65 - Autres charges de gestion courante	12 910,78	12 412,01	-3,86%	
2 - Charges de Structure	12 406,00	12 406,00	0,00%	
Divers	504,78	6,01	-98,81%	
66 - Charges financières	4 485,11	3 964,69	-11,61%	
2 - Autres charges financières	4 485,11	3 964,69	-11,61%	Intéressement TPA 2017
68 - Dotation amortissements, provisions	2 719,48	898,94	-66,94%	
1 - Dotations aux amortissements	2 719,48	898,94	-66,94%	Fin d'amortissement du véhicule
Total général	135 974,77	155 351,84	14,25%	

Commentaires :

→ Les charges ont augmenté notamment le poste 62-1 correspondant à l'intérimaire remplaçant de l'Agent Technique absent pour maladie depuis mars 2018. Ce pendant le poste 62-1 ne compense pas totalement la baisse du poste 64 charges de personnel car il y a eu une augmentation du Responsable. En effet, ce poste est

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

imputé à 100 % depuis fin août, ce qui n'était pas le cas les années précédentes car celui-ci était partagé avec le poste de coordinatrice de toutes les aires.

Le nouveau responsable ne détient pas de véhicule de service, ce qui explique la baisse du coût du carburant poste 60-2 et l'augmentation des frais de déplacement pour les frais kilométriques poste 62-3.

b. Recettes et évolution

	2017	2018		
PRODUITS	Réalisé	Réalisé	Evolution	Commentaires
70 - Prestations de services	38 092,06	40 323,62	5,86%	
1 - Prestations d'hébergement	13 734,00	14 448,00	5,20%	Hausse du Taux d'Occupation
2 - Fluides quittancés	24 160,65	25 872,92	7,09%	Hausse du Taux d'Occupation
3 - Produits annexes	197,41	2,70	-98,63%	Facturation dégradations
74 - Subventions d'exploitation	97 036,15	66 146,98	-31,83%	
Territoire du Pays d'Aix	34 990,40	7 074,92	-79,78%	Selon DSP
AGAA	62 045,75	59 072,06	-4,79%	Participation de l'Etat
75 - Produits divers de gestion	160,02	4,42	-97,24%	
Divers	160,02	4,42	-97,24%	
79 - Transfert de charges	1 081,21	1 096,13	1,38%	
Total général	136 369,44	107 571,15	-21,12%	

Commentaires

→ Les produits sont globalement en baisse malgré la hausse du taux d'occupation, l'aide de l'Etat baisse suite à la modification du calcul de l'aide AGAA selon le décret du 9/03/18 et la participation du TPA est également diminuée selon les modalités de la DSP.

	2017	2018	Evolution %
RESULTAT GLOBAL	395 €	-47 781 €	- 12 196

Explication du résultat

→ L'augmentation des charges et la baisse significative des produits expliquent ce résultat négatif important.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2 873 € répartis en fonction de la masse salariale des aires d'accueil d'ALOTRA Dont 268,38 € pour Rives Hautes

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de Fuveau/Meyreuil Rives Hautes	Zéro

4. Situation des biens et immobilisation

Description des immobilisations :

2 ordinateurs fixes équipés

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.

6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de retour à ALOTRA (matériel acheté par ALOTRA) :

- Photocopieuse
- Ordinateur
- Imprimante
- Outillage

Biens de reprise par le délégant :

- Mobilier (Cf. Constat d'huissier - Annexe 18 de la DSP)

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année. Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

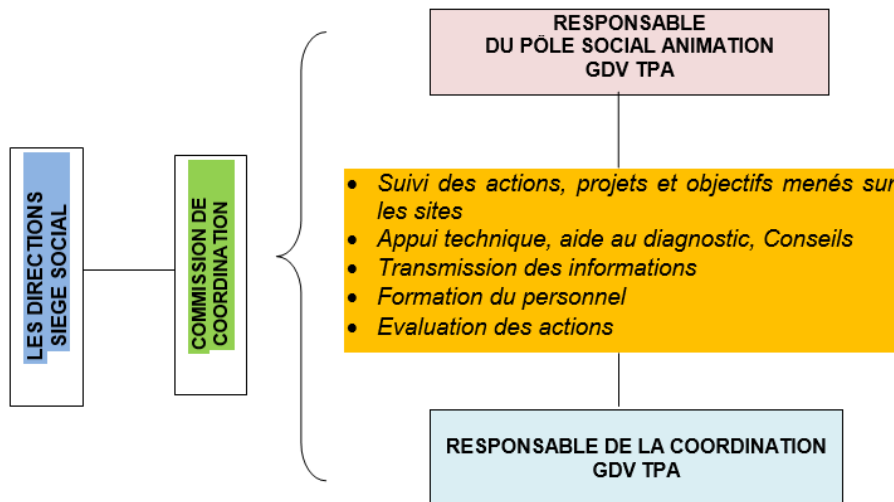
Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
POSTE 1 / 1 ETP				
Gestionnaire locative et coordinatrice*	Nathalie GARDETTE*	CDI	Niveau Bac	Du 01/01/2018 au 26/08/2018
	Carine VERCHIER	CDI	Bac +4	Du 27/08/2018 au 31/12/2018
Poste 2 / 1 ETP				
Agent Technique /Astreinte	Frédéric MOREY	CDI	CAP/BAC	Du 01/01/2018 au 31/12/2018 en maladie depuis le 11/03/2018
	Pascal HUY	CDI	Sans	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
	J.L FAUCOMPRES	Intérim	Sans	Du 15/03 au 24/03/2018
	Olivier FAMBON	Intérim	Sans	Du 28/03 au 21/04/2018
	Mohamed HAJJI	Intérim	Sans	Du 23/04 au 28/04/2018
	Franck ALAGNA	Intérim	Sans	Du 30/04 au 04/11/2018
	Frédéric PERSONNE	Intérim	Sans	Du 03/11 au 12/11/2018
	Laurent FLEURY	Intérim	CAP Plomberie	Depuis le 13/11/2018

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix.

Une **mission de coordination** prise en charge par le Gestionnaire Locatif de l'Aire d'Accueil Rives Hautes dans un premier puis le gestionnaire locatif de l'Aire d'Accueil Le Réaltor, a été mise en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil TPA
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites TPA
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL ENTRE LE COORDINATEUR ET LE RESPONSABLE PSA

La responsable du Pôle Social et Animation des aires d'accueil du TPA assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent Gestionnaire Locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

La Gestionnaire Sociale de formation Conseillère en économie sociale et familiale, assure l'accompagnement et le suivi des familles présentes sur l'ensemble des aires d'accueil. Une permanence hebdomadaire est assurée sur les différents sites. Nous notons que la plupart des familles ayant séjourné ou séjournant sur l'Aire d'Accueil Rives Hautes est domiciliée administrativement sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.

Le Gestionnaire Locatif effectue les opérations administratives liées à l'accueil de ce public. Par ailleurs, il veille au respect des règles de vie en collectivité.

Ses principales missions sont :

- Accueillir, informer et renseigner les voyageurs
- Assurer la gestion administrative, financière et l'encadrement du personnel de la structure
- Assurer le lien relationnel avec les voyageurs pour le recouvrement du droit d'usage et le respect du Règlement Intérieur et des règles de vie en collectivité
- Assurer l'accompagnement individuel et développer des projets collectifs
- Entretenir l'Aire d'Accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

L'agent technique

- Assure l'entretien général du site ainsi que des espaces verts
- Effectue les maintenances et réparations des équipements (sanitaires, bureaux, local technique)
- Surveille les lieux et vérifie les installations (bornes fluides, sanitaires, etc)
- Assure un service de proximité avec les résidents
- Entretien l'Aire d'Accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

Les astreintes téléphoniques sont assurées pour les interventions techniques par un agent d'astreinte le week-end et par l'agent d'entretien en semaine.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En 2018, les salariés ont bénéficié des formations suivantes :

- Formation sur le **Management de Proximité Niveau 2** animé par CONVERGENCE de septembre à décembre 2018 suivie par le responsable de la gestion locative.
- Formation sur **l'analyse des Pratiques Professionnelles**.

Les projets de formation pour 2019 sont les suivantes :

- Reconduction de la formation **sur l'analyse des pratiques professionnelles** (Janvier à Décembre 2019) avec l'UNAFO.
- Formation **secouriste sauveteur du travail** pour un salarié du site
- **Habilitation électrique niveau 1** pour agent technique

2. Travaux réalisés en 2018, prévus en 2019

			2018			2019		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Nettoyages								
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois /jour	X			X		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/semaine	X			X		
Nettoyage des abords de l'aire.	quotidien	Tous les jours	X			X		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	X			X		
Nettoyage quotidien de l'Aire d'Accueil	Matin et soir	365 jours par an	X			X		
Voirie et réseaux								
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	Selon les besoins	Plusieurs fois dans l'année	X				X	
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	Septembre 2018				X		
Curage du réseau d'eaux usées	Selon les besoins	Mars 2018	X			X		
Toitures								
Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	Selon les besoins	Plusieurs dans l'année	X			X		
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	Septembre/décembre 2018	X			X		
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins	Néant				X		

			2018			2019		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Peinture								
Entretien des façades	Selon besoins	Suivi des fissures	X			X		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	Selon besoins	Néant	X			X		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,...	Selon besoins	Tout au long de l'année	X			X		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins	Tout au long de l'année	X			X		
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Néant				X		
Maçonnerie								
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Néant	X			X		
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins	Néant						
Plomberie / Sanitaire								
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins	Tout au long de l'année	X			X		
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Tout au long de l'année 2018	X			X		
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Néant				X		
Electricité								
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année 2018	X			X		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Tout au long de l'année 2018		X		X		
Contrôle des installations électriques	1 fois/an	Novembre 2018	X					

			2018			2019		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Système de chauffage								
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	1 contrôle par an	X				X	
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	Novembre 2018	X				X	
Espaces verts								
Débroussaillage de l’aire et des abords	1 à 2 fois par an	De mars à octobre 2018	X			X		
Divers								
Vérification, entretien, graissage des organes d’ouverture (charnières)	Selon besoins	Tout au long de l’année 2018	X			X		
Changement de vitrerie	Selon besoins	Néant				X		
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Néant				X		
Contrôle et entretien du portail de l’aire (système de glissière)	Selon besoins	Néant	X			X		
Entretien et réparation de l’enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Tout au long de l’année 2018	X			X		
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Tout au long de l’année				X		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Mars/avril 2018				X		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Remplacement des fils selon besoin	X			X		



3. Autres travaux réalisés par le TPA et ALOTRA en 2018

Travaux réalisés par la Métropole	Travaux réalisés par ALOTRA
- Diagnostic des fissures du bâtiment principal et suivi tous les 3 mois (fin juin 2018) - Débouchage du réseau d'eau pluviale bouchée par du béton lors de la réalisation de l'Aire d'Accueil et aménagement d'une rigole face au bâtiment d'accueil (travaux sur 2017/2018) - Mise en place d'un regard supplémentaire sur réseau d'eau pluviale entre emplacements 16 et 18	- Réfection peinture des plafonds des auvents emplacements - Réfection des bancs de l'aire de jeux - Réfection de l'enrobé du parking situé à l'extérieur de l'aire suite sinistre (Ent COLAS) avec prise en charge Assurances - Vérification du système d'arrosage des espaces verts (Agent d'entretien) - Remplacement de plusieurs mitigeurs d'évier et lavabo (Agent d'entretien) - Remplacement de plusieurs bouchons de siphon - Réfection de plusieurs écoulements de lavabo, écoulements éviers (Agent d'entretien) - Remplacement de plusieurs prises (Entreprise ECB) - Remplacement d'1 radiateur soufflant de douche (Entreprise ECB) - Curage et nettoyage du réseau d'eau pluvial et pompage des déchets (Assainissement JR) - Curage des canalisations d'eaux usées le 01/12/2018 (azur vidange) - Remplacement de 2 poteaux et d'1 panneau de clôture (Entreprise Bixquert) - Changement de 3 panneaux de clôture de l'aire de jeux (agent d'entretien) le 19/01/2018 - Réfection de 2 panneaux de clôture (Emplacement 2 et 20) (agent d'entretien) le 19/01/2018 - Réparation du portail du bassin de rétention - Réfection en partie du sol de l'aire de jeux (Agent d'entretien) - Mise en place d'une plaque de protection en inox sur le bas de la porte du local technique (agent d'entretien)

4. Adaptations à envisager en 2019

Travaux à envisager	Commentaires
- Peinture des paillasse des éviers (opération décalée) - Réfection des volets du bâtiment d'accueil - Mise en peinture du montant des murs côté éviers - Reprise des enduits sur différents murs d'emplacements - Elagage des peupliers - Plantation de différents végétaux dans les espaces verts	- Prise en charge par Alotra - Prise en charge par Alotra - Prise en charge par Alotra - Prise en charge par Alotra - Prise en charge par Alotra - Prise en charge par Alotra - Prise en charge par Alotra

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations électriques	07/11/2018	Qualiconsult
Extincteurs	05/08/2018	ADI protection incendie
Eau potable	Décembre 2018 (tous les 6 mois)	ARS (agence régionale de la santé)

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2018 au 31/12/2018	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSULT
Contrôle des extincteurs	ADI PROTECTION INCENDIE
Travaux électriques	ECB
Plomberie	SUD ART
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	ADELYA TERRE D'HYGIENE



b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Métropole Aix Marseille Provence : Territoire du Pays d'Aix	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio- éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP Territoire du pays d'Aix est le délégant.
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	Partenariat
Pôle Insertion du Conseil Départemental 13	Institutionnel	Contractualisation bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Directeur du groupe scolaire La Barque	Institutionnel	Coordination	Favoriser la scolarisation en maternelle et primaire	Partenariat
Institut de formation en Soins Infirmiers	institutionnel	Réalisation d'actions de prévention	Hygiène buccodentaire, vaccination	Convention signée
Peuple et Culture	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers de dessin, projection film	Prestataire
Ludothèque	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux, maquillage	Prestataire
L'Usine à Gaz	Associatif	Réalisation d'Actions artistiques	Ateliers d'Art plastique	Prestataire
Groupe Origen : Wellington Da Silva	Associatif	Réalisation d'actions culturelles :	Atelier initiation Capoeira	Prestataire
Association Rouletaterre	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier poterie	Prestataire
Association Les petits débrouillards	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier de découverte scientifique et de santé	Prestataire
Bird et Lions	Association	Réalisation d'actions concrètes	Atelier Dub Poésie	Prestataire

c. Agréments

- Agrément CAF 13 pour le Centre social Le Realtor mutualisé pour les Aires d'Accueil Rives Hautes et Bouc Bel Air.

Services effectifs

a. Fréquentation de l'Aire d'Accueil

Définitions :

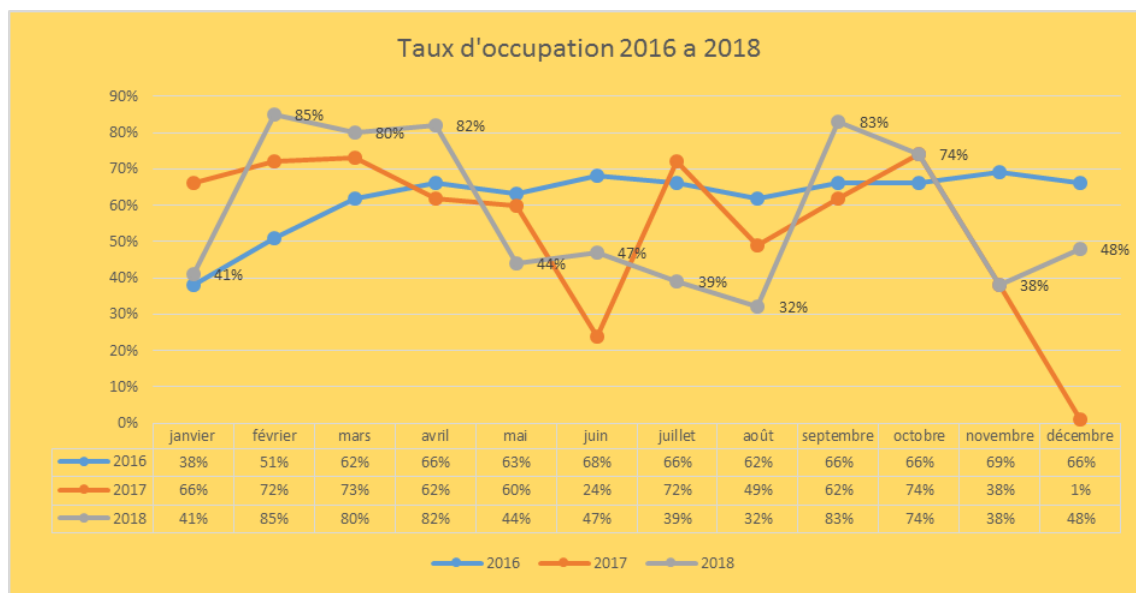
- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de caravanes	72	228	249	269	183	203
Nombre total de personnes accueillies	186	583	564	654	429	574
Nombre de familles accueillies	53	151	153	183	117	150
Taux d'occupation annuel (%)	68 %	74 %	81%	66%	55%	58%
Nombre moyen journalier de caravanes	16	17	37	31	25	27
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	52	41	50	61	39	31

Observations :

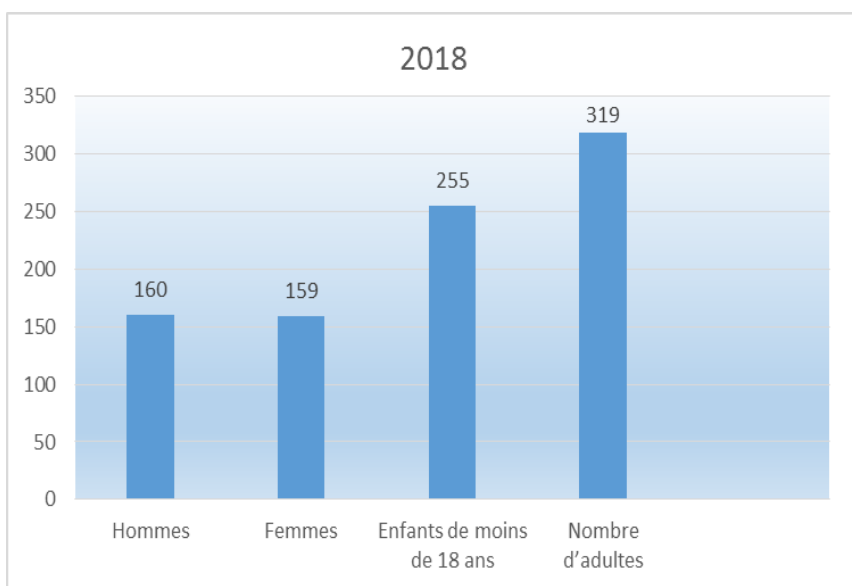
- Le taux d'occupation annuel pour 2018 est de 57,64 %, soit +2,64 points par rapport à 2017
- Ceci représente 9 632 journées caravanes, soit une augmentation de 5,20% en 2018
- Le nombre total de personnes accueillies se fixe à 574 personnes, soit 145 de plus qu'en 2017, représentant un taux de progression de 33,79%
- Le nombre total de familles accueillies est 150, soit 28.20% de plus qu'en 2017
- La durée moyenne de séjour par famille baisse de 8 jours ; elle se fixe à 31 jours/famille

L'Aire d'Accueil Rives Hautes est considérée par les usagers trop éloignée des grandes villes. Ceci étant, des familles y reviennent régulièrement.



2018	Nombre nuitées	TOC
JANVIER	582	41%
FEVRIER	1 092	85%
MARS	1 134	80%
AVRIL	1 130	82%
MAI	630	44%
JUIN	652	47%
JUILLET	562	39%
AOÛT	452	32%
SEPTEMBRE	1 146	83%
OCTOBRE	1 050	74%
NOVEMBRE	518	38%
DECEMBRE	684	48%
TOTAL	9 632	58%

Etat civil	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	2018
Hommes	61	181	179	198	134	160
Femmes	58	169	170	207	125	159
Enfants de moins de 18 ans	67	233	215	249	170	255
Nombre d'adultes	119	350	349	405	259	319



Observations :

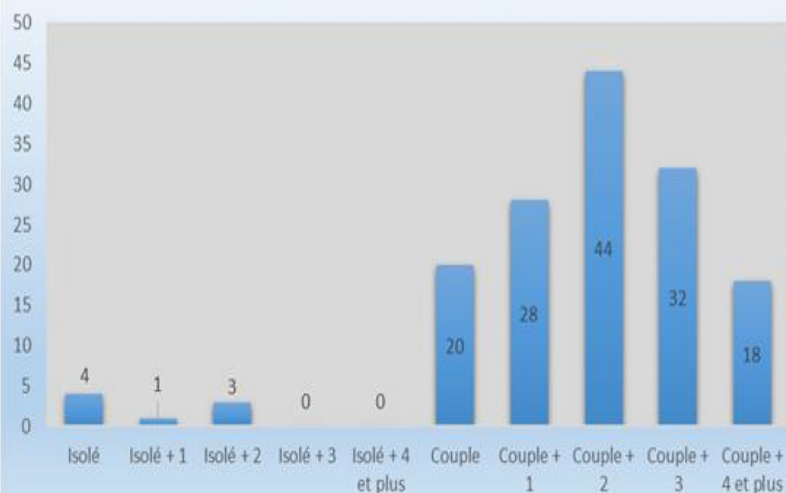
En 2018, nous avons accueilli 23% d'adultes en plus que 2017 et 50% d'enfants de moins de 18 ans en plus.

Nous avons accueilli autant d'hommes que de femmes.



Composition des ménages

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	2018
Isolé	2	2	3	9	6	4
Isolé + 1	0	1	2	6	2	1
Isolé + 2	0	0	1	3	3	3
Isolé + 3	0	1	0	1	0	0
Isolé + 4 et plus	0	1	0	1	2	0
Couple	11	21	24	30	17	20
Couple + 1	11	27	41	37	22	28
Couple + 2	20	58	45	48	32	44
Couple + 3	7	28	25	42	25	32
Couple + 4 et plus	2	12	12	6	8	18

Composition des ménages 2018

Nous notons en 2018, que les catégories des familles monoparentales restent stables par rapport à 2017 ainsi qu'une forte augmentation des couples avec enfants (+40%)

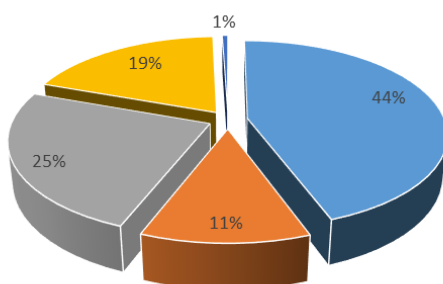


Age des usagers

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	2018
0 – 17 ans	67	233	215	249	170	255
18 – 24 ans	28	76	78	81	57	66
25 – 39 ans	39	136	123	175	104	141
41 – 65 ans	46	123	134	142	98	109
Plus de 65 ans	6	15	14	7	0	3

Répartition en âge 2018

■ 0 – 17 ans ■ 18 – 24 ans ■ 25 – 39 ans ■ 41 – 65 ans ■ Plus de 65 ans

**Commentaires :**

Nous avons à faire à une population jeune. 44% du public accueilli est constitué d'enfants.

A l'âge de la retraite, les gens du voyage se sédentarisent et les personnes âgées sont peu nombreuses à fréquenter cette Aire d'Accueil des gens du voyage (1%).

Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché.

Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, L'AAH¹, l'allocation spéciale vieillesse.



¹ Allocation Adulte Handicapé

b. Accueil

Définition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'usagers	72	165	360	310	248	235
Nombre participants*	65	434	424	340	324	518

**Le nombre de participants est variable en fonction du type d'animations que nous proposons au cours de l'année pouvant entraîner une participation plus ou moins importante.*

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'Aire d'Accueil Rives Hautes est le deuxième équipement aménagé, géré et animé sur le Territoire du Pays d'Aix. Jusqu'en mars 2017, les 93 places familles disponibles (Aix en Provence - Fuveau/Meyreuil – Bouc Bel Air/Simiane-Collongue) ne peuvent encore répondre aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire. La construction de l'aire Le Réaltor II de 80 places familles a ouvert au public le 22 mars 2017. Il est vrai que l'aire Le Réaltor de 40 places familles, était vieillissante et ne correspondait plus aux critères actuels des aires d'accueil des gens du voyage.

L'aire Rives Hautes remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage, sur un nouvel axe du Territoire du Pays d'Aix. Elle est un lieu fortement apprécié par les familles de par sa qualité d'aménagement. Les ménages trouvent des avantages multiples (tissu économique important, Aire d'Accueil située sur un carrefour de voyages ...).

L'Aire d'Accueil assure des relations constantes avec les services de la Métropole Territoire Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.



c. Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants :

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un Règlement Intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de la gestion de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du Règlement Intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation),
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du Règlement Intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- Remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, copies des cartes grises des caravanes et des assurances des caravanes ainsi que la pièce d'identité du voyageur et celle de son conjoint ou concubin, établissement de la fiche signalétique par famille, paiement de la caution ...).

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de l'entretien courant et des menues réparations des installations mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin, la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoin du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'agent d'entretien affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage de l'Aire d'Accueil et procède au nettoyage, au minimum trois fois par jour. Responsabiliser les gens du voyage dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du Règlement Intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

e. Respect du Règlement Intérieur

Le respect du Règlement Intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil. Le Règlement Intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil, les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil des caravanes** : L'ouverture de l'aire est assurée de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.
- **Accueil du public** : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18 h30 du lundi au vendredi (fermeture à 17 h le vendredi). Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du Règlement Intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le Règlement Intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au respect du temps de séjour indiqué dans le Règlement Intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin , à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance. Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demande de dérogation de dépassement de séjour durant l'année 2018

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	2018
Moins de 1 mois	17	79	54	120	58	99
De 1 à 2 mois	14	23	47	48	27	31
2 à 3 mois	11	27	30	6	19	9
3 à 4 mois	10	16	11	7	9	9
4 à 5 mois	1	2	9	2	4	2
5 à 6 mois	0	4	2	0	0	0

Durée moyenne de séjour par famille en 2018 : 31 jours

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de caravanes	72	228	249	269	183	203
Nombre de familles accueillies	53	151	153	183	117	150
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	52	41	50	61	39	31
Dépassement des temps de séjour (en familles)	1	4	2	0	0	0
Nombre de procédures justice engagées	0	0	0	0	0	0

Commentaire :

- Le nombre de familles accueillies a augmenté de l'ordre de 15.64 points entre 2017 et 2018, et la durée de séjour a nettement diminué (moins 22 jours).
- Cette Aire d'Accueil est une aire de passage. Nous comptabilisons 87 nouvelles familles en 2018.
- Le site de Rives Hautes après avoir connu une baisse de son taux d'occupation rencontre une stabilité certaine. Cette situation peut se traduire par la recherche de calme et de sérénité.

B. Actions socio-éducatives et animations

L'Aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

De ce fait, après avoir procédé à une approche de la situation de chaque famille, ALOTRA réalise un accompagnement personnalisé des familles accueillies vers les services publics et dispositifs existants. Un Gestionnaire Locatif ayant des compétences sociales présent sur le site permet de connaître la situation de ces familles et de procéder à leur orientation, de favoriser la mobilisation et l'interface avec les services sociaux et autres services de droit commun. En complément, des actions spécifiques peuvent être mises en place, afin de conforter le caractère « lieu de vie » de l'Aire d'Accueil.

Ainsi, un Projet Social a été proposé dans le cadre de la consultation et celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur l'Aire d'Accueil relevant de la Délégation de service public, sur la période d'1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2018.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, les aires d'accueil sont rattachées à un Pôle Social et d'Animation qui a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- L'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent Gestionnaire Locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social et d'Animation déployée auprès des « agents gestionnaires locatifs » favorisent :

- La connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- L'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture...), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale...) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- Un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- Une autre partie au siège du Pôle Social et d'Animation localisé sur l'Aire d'Accueil «Le Réaltor», notamment lorsque l'activité de conseil exercée auprès des « voyageurs » par l'agent Gestionnaire Locatif nécessitera un accompagnement social.

L'Aire d'Accueil Le Réaltor dispose d'un agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport et de la Cohésion Sociale, celui d'Accueil de Loisirs sans Hébergement depuis le 18 février 2009. Celui-ci permet d'accueillir 12 enfants de 6 à 12 ans, et de solliciter la ville d'Aix-en-Provence pour la subvention de projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation...
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des gens du voyage aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...)
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La scolarisation, la formation et l'emploi
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ L'animation et l'accès à la culture.

**1. Accueil et du suivi des familles**

L'Aire d'Accueil accueille toute personne titulaire d'un titre de circulation ou d'une pièce d'identité et stationnant sur le terrain. Les voyageurs peuvent également bénéficier d'une domiciliation administrative, ce qui leur permet d'être accompagnés dans leurs démarches et accès aux droits.

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	72	343	378	76	248	235
Nombre de dossiers RSA (Instruction de la demande RSA)	3	0	0	0	0	0
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	3	43	28	49	13	21

Observations :

Sur l'Aire d'Accueil de Rives Hautes, nous recevons un grand nombre de familles qui bénéficient aussi d'une domiciliation administrative sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor. Ces familles se déplacent facilement au Réaltor pour rencontrer la Gestionnaire Sociale en dehors des permanences ou bien elles se rendent directement vers les services administratifs. Ce constat explique la baisse du nombre d'entretiens directement sur le site. Aussi, il n'y a pas eu d'instruction de demande RSA en 2018, sur l'Aire d'Accueil Rives Hautes.

Toutefois, le Gestionnaire Locatif est quotidiennement sollicité pour diverses démarches d'écrit public (lecture d'un courrier, complétion d'un formulaire...).

Il est proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif** se traduisant par :

- Un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles domiciliées administrativement sur l'Aire d'Accueil du Réaltor ;
- Une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existants... pour les voyageurs de passage.

La Gestionnaire Sociale tient une **permanence le jeudi matin** sur rendez-vous.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto- entrepreneur (ADIE, RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.
- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.
- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.
- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; Peuple et Culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité), pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

On note que le Gestionnaire Locatif est également sollicité pour effectuer des démarches simples qui ne relèvent pas du domaine social (demande de carte grise, factures entreprises...)

Le partenariat incontournable

L'ouverture de l'Aire d'Accueil a été accueillie en 2013, avec beaucoup d'appréhension de la part du voisinage et des institutions. Aussi, le travail d'ouverture et de communication en direction des habitants des alentours engagé depuis 2015, s'est poursuivi en 2018, pour faire connaître notre public. Le travail en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles s'est ainsi développé.

Ainsi, dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat : un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permettent de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

En 2018, l'équipe a poursuivi le développement et le renforcement du partenariat. Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / Inspection Académique / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles (harmonie mutuelle, RAM, mutuelle du soleil.)

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».
- **Démarches administratives** : les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraîne des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis.
D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.

2. Scolarisation et soutien scolaire

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	2018
Elèves en maternelle (Maternelle de la Barque)	4	17	3	6	12	7
Elèves en primaire (Ecole de la Barque)	13	32	14	21	24	33

La scolarisation des enfants du voyage en maternelle et en primaire reste toujours difficile. Cependant Les efforts entrepris les années précédentes portent leurs fruits. Les résultats sont positifs vis-à-vis des familles habituées qui font l'effort de scolariser car un lien de confiance s'est instauré avec les équipes pédagogiques de l'école de la Barque. Leurs retours sont positifs concernant les progrès scolaires des enfants et leurs comportements à l'école.



Cependant, nous notons que pour les nouvelles familles, la démarche est plus difficile. Nous devons sans cesse les mobiliser pour inscrire leurs enfants.

En début d'année scolaire 2018, suite à des rumeurs circulantes entre voyageurs sur les réseaux sociaux à propos de l'enseignement de l'éducation sexuelle en primaire, certains parents refusaient d'inscrire leurs enfants à l'école. Les différents échanges sur le terrain avec les parents ont fini par apaiser ces peurs et permis la scolarisation des enfants.

Globalement, les parents souhaitent que leurs enfants apprennent à lire et à écrire car eux-mêmes rencontrent des difficultés dans leurs démarches administratives.

Les parents nous font part de leur satisfaction car ils constatent les progrès de leurs enfants. Ils acceptent également plus facilement que leurs enfants participent aux sorties scolaires.

Cependant nous constatons que la scolarisation des garçons et la

scolarisation des enfants d'âge maternelle reste plus complexe.

Le comportement des enfants scolarisés évolue positivement, ils sont plus enclins à respecter les règles de vie sur le site.

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA conformément au Règlement Intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est systématiquement informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par la municipalité et l'Education Nationale. Une lettre d'engagement est signée au moment de l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le Règlement Intérieur et par conséquent à scolariser leur(s) enfant(s).

L'inscription est réalisée par la gestionnaire locative en lien avec le service enfance jeunesse et le service restauration scolaire de la ville de Fuyeau.

Un attachement particulier s'effectue auprès de l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. A ce titre, l'obligation à la scolarisation est exprimée dès l'entrée des familles sur le terrain.

Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'Aire d'Accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité.

Ce sujet peut être une problématique dans la mesure où les déplacements nombreux ne permettent pas une scolarité régulière. L'alternative est l'inscription des enfants aux cours du CNED.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

En accord avec la municipalité de Fuyeau, les inscriptions sont effectuées par le responsable de site, qui se charge de transmettre tous les documents en mairie et à l'école primaire ou maternelle du groupe scolaire de la Barque.

A ce jour, il n'y a toujours pas de transport scolaire effectuant les allers/retours mais nous noterons que cela ne gêne pas tellement les familles qui préfèrent accompagner leurs enfants à l'école qui se trouve à moins de 5 minutes de l'Aire d'Accueil en voiture.

Les inscriptions à la cantine sont aussi prises en charge par la responsable de site.

Toutes ces démarches qui sont effectuées sur site, évitent aux parents de se déplacer en mairie et de rencontrer des difficultés lors des inscriptions. Depuis le 11/02/2014, la gestionnaire locative est nommée par arrêté municipal, mandataire de la régie Restauration scolaire pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire.

Les difficultés rencontrées :

- Le manque de volonté des parents de scolariser leurs enfants persiste.
- Les parents n'avertissent pas toujours l'école lorsqu'ils quittent l'Aire d'Accueil, ce qui cause des difficultés aux équipes enseignantes qui n'ont pas eu le temps de préparer un bilan pour l'école suivante
- La crainte de certains parents à scolariser les enfants nécessite parfois une mobilisation de l'équipe voire la remise de courriers rappelant le Règlement Intérieur et stipulant l'obligation de scolariser les enfants en notifiant que le non-respect de celui-ci pourrait entraîner une interdiction de séjour.

- Les difficultés à scolariser les enfants existent lorsque les familles effectuent de très courts séjours (surtout pour l'école primaire) ou parfois, à cause de leur appréhension à confier leur enfant à une personne extérieure au groupe familial.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation :

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Renforcer la communication avec le service Restauration Scolaire lorsqu'une famille quitte le terrain pour éviter que des repas soient commandés alors que les enfants sont radiés de l'école.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.
- Possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 11.90 €/an qui s'effectue sur le site internet de la MAE. Bien souvent les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- Projet de mise en place d'une « passerelle » entre les deux groupes scolaires qui accueillent les enfants scolarisés aux Milles et à la Barque. En effet, nous souhaitons améliorer le suivi scolaire de ses enfants en proposant un outil de suivi pédagogique. En le consultant, chaque enseignant qui accueille l'enfant, découvre ce qu'il sait faire et peut à son tour le faire progresser. Cet outil ne serait pas donné aux familles mais il se transmettrait entre les directeurs. Cela nécessitera une étroite collaboration entre les directeurs d'école.
- Contact régulier avec la Directrice du groupe scolaire de la Barque.

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.



3. Santé et prévention

La santé est abordée sous l'angle de l'accès aux soins et de la prévention.

L'accès aux soins consiste particulièrement dans un soutien aux démarches administratives, notamment la constitution des dossiers CMU/C. Les familles font appel à un médecin généraliste qui intervient également sur le site du Réaltor.

Des infirmières libérales de Fuyeau se déplacent également à la demande des patients.

La prévention est abordée dans le cadre d'ateliers collectifs.

Les familles sont informées des actions de prévention qui sont proposées sur l'Aire d'Accueil Rives Hautes.

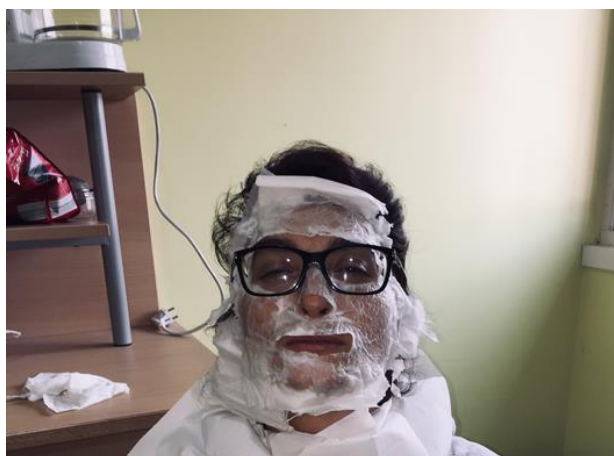
En 2018, le Pôle Social Animation a poursuivi son **partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)**. Le thème abordé cette année avec les étudiants est le résultat de constats réalisés sur le terrain auprès des femmes.

En effet, les femmes ont la peau des mains abîmées et rongées par l'utilisation des produits ménagers. Les femmes sont hantées par la propreté. La peur du microbe et de la maladie les contraint à laver tous les jours l'intérieur comme l'extérieur de préférence à la javel, la caravane, les sanitaires et l'emplacement extérieur. Le 25 avril 2018, 28 participantes ont été informées sur la nocivité de l'utilisation intensive de la javel mélangée à d'autres produits chimiques. Les femmes ont découvert que le bicarbonate et le vinaigre pouvaient remplacer un certain nombre de produits chimiques nocifs. A l'issue de la séance, les étudiants ont fourni un kit à chaque participantes, composée de bicarbonate et de vinaigre.

Le 11 octobre 2018, nous avons également proposé en lien avec l'association Apport Santé, une séance d'information sur les maladies cardiovasculaires. Les 6 participantes se sont montrées très intéressées et nous avons pu constater qu'elles avaient déjà beaucoup de connaissances à ce sujet. En effet, elles ont toutes eu des membres de leur famille malades, elles ont donc bénéficié d'informations sur ces maladies.

Le 29 novembre 2018, la Gestionnaire Sociale a proposé un atelier soins au naturel. 3 femmes ont participé à cet atelier. Elles ont constaté un résultat immédiat et se sont rendu compte qu'elles pouvaient prendre soin d'elles en utilisant des produits alimentaires (yaourt, œufs...) à un coût peu élevé pour leur budget.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de personnes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	0	0	65	0	12	38



4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral...) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque...), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable. Les partenaires existants sont ceux qui interviennent sur l'Aire d'Accueil du Réaltor d'Aix en Provence. Par exemple, le service socio artistique du festival d'Art Lyrique.

Accès à la culture	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	2018
Personnes en animation culture, découverte	0	124	82	105	56	173

Commentaires :

En Novembre 2018, nous avons initié un partenariat avec l'association Lis relie. Ces ateliers lecture ont lieu tous les mercredis matin avec une bénévole de l'association. Ces ateliers rencontrent un franc succès auprès des enfants. En effet, l'intervenante a su créer une ambiance propice qui favorise l'écoute, le calme et l'attention des enfants.

Les animations culturelles sont des temps ludiques et éducatifs qui favorisent l'ouverture culturelle et la découverte.



5. Activités de loisirs

Activités de Loisirs	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	2018
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	65	231	184	196	224	287
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture,...)	0	4	93	39	32	20

Le volet des activités de loisirs est très important et loin d'être secondaire. La relation qui se noue lors des activités de loisirs peut faciliter l'écoute et les contacts dont peut avoir besoin le gestionnaire lorsqu'il doit gérer des problématiques de comportement et d'incivilités sur le site dues aux enfants par exemple.

Les animations ont lieu les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants.

La mise en place d'activités sur l'Aire d'Accueil Rives Hautes est en grande partie prise en charge par des partenaires extérieurs.

Le partenariat développé depuis quelques années maintenant, avec diverses associations du territoire, nous permet de proposer une diversité d'activités culturelles ludiques et de découverte.

Les activités se déroulent dans la salle d'animation de l'Aire d'Accueil. Ainsi, cette année encore, nous avons proposé des activités manuelles (poterie, peinture), des séances de jeux avec la ludothèque et du sport.

Les enfants savent que des animations sont proposées, nous notons qu'ils adhèrent facilement aux activités et font preuve de curiosité. Nous notons une préférence pour les activités manuelles de type peinture, et poterie.



Les animations jeux avec la ludothèque sont des temps éducatifs car ils permettent aux enfants de découvrir des jeux différents : jeux en bois, jeux du monde, jeux de stratégie. Leur participation à cette activité favorise chez certains enfants, la concentration, l'écoute et la coopération.

Nous notons que les adolescents de 12 ans sont plus difficiles à mobiliser. En effet, les jeunes filles sont occupées à réaliser les tâches ménagères et les jeunes garçons suivent leur père dans leurs activités professionnelles. Lorsqu'ils participent à nos activités, nous avons pu repérer chez certains des lacunes dues à l'absence de scolarisation (problème de motricité fine, difficulté à tenir un stylo, difficulté en lecture et en écriture).



ACTIVITES DE LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Ludothèque le cerf-volant	Toute l'année : 11 séances	132 enfants
Activités art plastique peinture	Février : 3 séances	Séance 1 : 12 enfants Séance 2 : 14 enfants Séance 3 : 14 enfants
Activités Manuelles association l'Usine à Gaz	Mars : 2 séances	Séance 1 : 14 enfants Séance 2 : 9 enfants
Animations gestionnaire locative jeux de société, activités dessin	Juillet demi-journées	26 enfants
Atelier Cirque association Educ sport 13	Avril	19 enfants
Activités Manuelles poterie association Rouletaterre	Mai et octobre : 2 séances	Séance 1 : 12 enfants Séance 2 : 10 enfants Séance 3 : 10 enfants
Activité manuelle d'automne association l'Usine à Gaz	Novembre	8 enfants
Activité manuelle poterie de Noël	Décembre	7 enfants
PROMOTION FAMILIALE		
Découverte de son arbre généalogique avec Peuple et Culture Marseille	Février	20 enfants
ATELIERS PREVENTION SANTE		
Atelier prévention étudiants IFSI :	Avril	22 personnes
Séance information maladie cardiovasculaires	Octobre	6 personnes
Séance soins au naturel femmes	Novembre	3 femmes
Séance petit débrouillards modulo thèque « Cuisine ta santé »	Juillet	7 enfants
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITES		
Animation AFRICAMOA : dub poésie	MARS : 2 séances	Séance 1 : 12 enfants Séance 2 : 12 enfants
Atelier d'écriture	MARS	26 enfants
Atelier initiation Capoeira	Toute l'année : 3 séances	Séance 1 : 14 enfants Séance 2 : 8 enfants Séance 3 : 13 enfants
Atelier le petit écolo association Les petits débrouillards	Juillet	7 enfants
Projection film « Wall E » Peuple et Culture Marseille»	Octobre	12 enfants
Animation dans le cadre de la semaine de lutte contre l'illettrisme peuple et culture Marseille	Octobre 2 séances	Séance 1 : 12 enfants Séance 2 : 14 enfants
Association lis et relie ateliers lecture	Depuis Novembre 2018 les mercredis matin	43 enfants

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)

De janvier à décembre 2018

- Eau : 4,00 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies 1,00 € la feuille
- Photocopies 0,30 € la feuille
- Timbres-poste A la valeur faciale

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de journées caravanes	2831	6 197	6751	5 542	4 578	9632
Droits d'usage encaissés (Fluide compris)	20 426 €	53 009 €	58 177 €	47 319 €	38 092 €	40 324 €
Impayés	0 €	0€	0€	0€	0€	0€

Il est à préciser qu'avec le système de prépaiement nous ne sommes pas sujets aux impayés.
Nous n'avons eu aucun interdit, ni dépassement de séjour cette année.

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Pour la cantine, en accord avec la Mairie de Fuyeau, le tarif de la cantine se fait en fonction du nombre d'enfants scolarisés par famille ; sur une base de revenus plancher à 1 500€, soit

- 1 enfant/foyer : 0,97€
- 2 enfants/foyer : 0,91€
- 3 enfants/foyer : 0,86€
- + de 4 enfants/foyer : 0,81€

Tarifs garderie soir court (16h30-17h30)

- 1 enfant /foyer : 0,42€
- 2 enfants/foyer : 0,37€
- 3 enfants /foyer : 0,32€
- + de 4 enfants/foyer : 0,26€

Tarifs garderie soir long (16h30-18h30)

- 1 enfant/foyer : 0,77€
- 2 enfants /foyer : 0,66€
- 3 enfants/foyer : 0,56€
- + de 4 enfants/foyer : 0,45€

En matière d'encaissement de fonds publics, le gestionnaire de l'Aire d'Accueil Rives Hautes est sous la responsabilité du régisseur de la mairie de Fuveau, qui vient récupérer ces fonds pour le Trésor Public.

4. Consommations et coûts des fluides

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Taux d'occupation annuel</i>	68%	74%	81%	66%	55%	58%

EAU	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution %
Consommation en m3	2 500	4 203	3 913	2 997	2 346	2 208	-1,69%
Coût total en €	9 000	18 165	16 007	11 988	9 947	8 249	-17,07%

ELECTRICITE	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution %
Consommation en kWh	54 409	191 976	204 588	158 715	144 928	142 793	-1,47%
Coût total en €	10 887	33 751	32 387	24 406	21 721	22 703	4,52%

TELEPHONIE (fixe, mobile et internet)	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution %
Coût total en €	1 509	1 899	808	1 411	1 319	1 242	- 5,84

B. Les subventions et participation

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution %
Subventions	18 278 €	36 556 €	68 341 €	65 223 €	62 046 €	59 072 €	-4,79
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	18 278 €	36 556 €	68 341 €	65 223 €	62 046 €	59 072 €	-4,79
Participation Territoire du Pays d'Aix	34 360 €	49 596 €	50 477 €	52 014 €	34 990 €	7 075 €	-79,78

Commentaires :

Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, nous sollicitons chaque année, un renouvellement de subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale PACA. Le nouveau décret du 9 mars 2018 modifie le montant mensuel de l'aide forfaitaire et passe à 72,40 € de part fixe par place caravanes et par mois, et à 60,05 € de part variable par place caravanes en occupation réelle.

C. Rappel de faits de l'année 2018

Février 2018 :

Conférence web sur la scolarisation par le Réseau Idéal (présent tous les Gestionnaires locatifs et sociaux des aires d'accueil).

Mars 2018 :

Groupe de travail Métropole (présents tous les référents territoriaux + direction de l'habitat).

Avril 2018 :

20/04/18 : Réunion de travail service des GDV de la Métropole.

25/04/18 : Action étudiants infirmiers.

Juin 2018

14/06/18 : Réunion avec la CASNAV.

Juin, juillet 2018:

Comme chaque année, nous avons eu le plaisir d'accueillir durant cette période estivale d'une trentaine de familles « Gypsies ou Travellers » Irlandaises et Anglaises. Ces dernières ont en effet élu domicile sur notre site pour diverses raisons, prendre des vacances dans le sud et également « To do business ». Ils apprécient les équipements de l'aire. Nous ne rencontrons pas de problème particulier avec ces familles, si ce n'est qu'il faut contenir leurs habitudes festives en soirée et cadrer les enfants.

Octobre 2018

09/10/18 : Visite du site par les candidats à l'appel d'offre de la future DSP.

Novembre 2018 :

Mise en place d'une nouvelle activité proposée par un partenaire associatif «Lis et relie ». Une bénévole propose des temps de lecture tous les mercredis matin. Cette nouvelle animation rencontre un vif succès et propose un moment convivial et serein.

Décembre 2018 :

L'aire a été très fréquentée durant ces fêtes de fin d'année. Les voyageurs ont ainsi pu profiter des différentes animations proposées et partager ensemble de moments conviviaux en ces occasions.



Au cours de l'année :

- Passage régulier de la police municipale et de la gendarmerie sur site.

VI. CONCLUSION

La prise en gestion de l'Aire d'Accueil des gens du Voyage de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes a permis à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil et d'étendre son périmètre dans la cadre de la convention de DSP avec le Territoire du Pays d'Aix.

Les principales missions d'ALOTRA consistent à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil ;
- Etablir le programme d'action prioritaire pour donner un sens et une vie à cet espace ;
- Ouvrir l'Aire d'Accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

Les nombreux témoignages de satisfaction des voyageurs séjournant à Rives Hautes et la forte fréquentation de cette Aire d'Accueil, démontrent la pertinence du choix qualitatif fait par le Territoire du Pays d'Aix pour la construction de ce type d'équipement public.

L'animation globale déployée sur le site repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette Aire d'Accueil.

La gestion d'une Aire d'Accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec le Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2018.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Rives Hautes, en 2018, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

VII. ANNEXES

ANNEXES

1) Plaquette « Trier ses déchets »	p 45
2) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil »	p 46
3) Album photos	P 48

981292 112

000000 11-93

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil »

Annexe 02

“ Pour le bonheur de vos fidèles amis et le respect de tous, prenez soin d'eux ! ”



Renseignements
www.alotra.fr
www.agglo-paysdaix.fr



COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

Les animaux sur les aires d'accueil

Mai 2012



Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

1. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :

Puce électronique ou Tatouage



2. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1^{ère} catégorie est interdit sur le site!



3. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

- Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.



Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

4. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche réglementaire
- niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
- à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).



II. Sevrage des chiots

1. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Si non risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

2. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire

pour éviter :

- un chien fuyeur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

3. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc....)



4. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collective, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.




AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX

	► CONDITIONS DE DÉTENTION		► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE
	ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982 ART. L234-1 À 234-6 DU CODE RURAL ART. R214-27 DU CODE RURAL		ART. L212-10; R215-15 DU CODE RURAL Amende de 1^{re} classe (ou plus 750€)
	► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES		► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS
	► CHIEN ERRANT INTERDIT		► DÉJECTION CANINE INTERDITE
	ART. L211-19-1 À L211-25 DU CODE RURAL ART. R622-2 DU CODE PÉNAL Contravention 2^e classe (ou plus 150€)		ART. R622-2 DU CODE PÉNAL Contravention 2^e classe (ou plus 150€)
	► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT		► VENTE RÉGLEMENTÉE
	ART. L214-3 ET R215-4 DU CODE RURAL ART. R653-1, R654-1 et R655-1 DU CODE PÉNAL Contravention de 3^e (ou plus 450€), 4^e (ou plus 750€) ou 5^e classe (ou plus 1500€)		ART. L214-8 DU CODE RURAL ART. R215-5-1 DU CODE RURAL Contravention de 4^e classe (ou plus 750€)
	► ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT		► ABATTAGE INTERDIT
	ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		ART. R214-77 ; R214-64 À R214-66 et R214-69 À R214-73, R215-8, R215-9 et L654-3 DU CODE RURAL Contravention de 3^e (ou plus 150€), 4^e (ou plus 750€) ou 5^e classe (ou plus 1500€)
	► COMBAT INTERDIT		► CHIEN DE 1^{ère} OU 2^{ème} CATÉGORIE INTERDIT
	ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		(réglement intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !

ATELIER ART PLASTIQUE



ATELIER DUB POESIE SPECTACLE AFRICA MOA



ATELIER INITIATION ART DU CIRQUE



ANIMATION DE LECTURE « LIS ET RELIE »



ATELIER PEUPLE ET CULTURE





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE BOUC BEL AIR/SIMIANE-COLLONGUE LA MALLE



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION.....	3
II.	LE DESCRIPTIF DU SITE	5
III.	LES DONNEES COMPTABLES 2018	8
A.	Régime financier et des biens.....	8
1.	Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public.....	8
2.	Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus	9
3.	État des variations du patrimoine immobilier.....	9
4.	Situation des biens et immobilisation	9
5.	Suivi du programme contractuel d'investissement	10
6.	État des autres dépenses de renouvellements réalisés	10
7.	Inventaire des biens désignés au contrat.....	10
8.	Engagements à incidences financières.....	10
9.	État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien	10
B.	Personnel et entretien	11
1.	Effectifs du délégataire	11
2.	Travaux réalisés en 2018, prévus en 2019	13
3.	Autres travaux réalisés par le TPA et ALOTRA en 2018.....	15
4.	Adaptations à envisager en 2018	16
IV.	ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....	16
A.	Action de gestion	16
1.	Moyens techniques	16
2.	Services effectifs	18
B.	Actions socio-éducatives et animations	25
1.	Accueil et du suivi des familles.....	27
2.	Scolarisation et soutien scolaire.....	29
3.	Santé et prévention.....	31
4.	Accès à la culture et à la découverte de son environnement	32
5.	Activités de loisirs.....	33
V.	COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE	37
A.	Tarifification.....	37
1.	Le droit d'usage.....	37
2.	Perception du droit	37
3.	Tarifification cantine scolaire et services rendus	37
4.	Consommations et coûts des fluides	38
B.	Les subventions et participation	38
C.	Rappel de faits de l'année 2018	39
VI.	CONCLUSION.....	40
VII.	ANNEXES	41

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative sociale.

Initialement, ALOTRA gère essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2018, ALOTRA gère :

- 9 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence para-hôtelière pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 16 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 7 aires d'accueil pour les gens du voyage :
 - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuveau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane Collongue) **La garenne** (Lançon de Provence, Pelissanne et Salon de Provence) pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.
 - **Le Bargemont** pour la Commune de Martigues,
 - **L'Isle sur la Sorgue** pour la communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse
 - **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERILIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action financée par le Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités des Petit Séminaire, Le Vieux Moulin, Saint Joseph et Les Cèdres.
- « Nouveau Logis Provençal » (Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, financée dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora à Marseille.

Près de 5100 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de Gestionnaire Social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor. Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1er février 2004.

Au 1er janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la Délégation de Service Public de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1er janvier 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les 7 années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP 2011-2017, et prolongé jusqu'au 31/12/2018.

Ce rapport annuel présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'Aire d'Accueil La Malle pour l'année 2018.



II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage de BOUC BEL AIR/SIMIANE-COLLONGUE La Malle

Adresse

260, Avenue du Pin Porte Rouge
Quartier La Malle - 13320 Bouc Bel Air
Tel : 04.42.60.93.90 - Fax: 04.42.63.05.58
Mail : gl.lamalle@alotra.fr

Environnement du site

- Equipement aménagé à Bouc Bel Air sur un terrain de 12 710 m² sis sur la parcelle cadastrée CN 21.
- A 14 km d'Aix en Provence et 14 km de Marseille.
- A proximité de la zone commerciale de Plan de Campagne.
- Proche des voies de circulation A51, RD6 et RD8^N ainsi que des commerces et Equipements Publics des communes voisines, Simiane-Collongue, Cabriès, Les Pennes Mirabeau et Septèmes Les Vallons.
- A proximité des services de Transports Publics vers Aix en Provence et Marseille.
- Mitoyenne des bassins de rétention des eaux pluviales du quartier.

Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement

- 30 places de 120 m² minimum, dont 2 affectées aux PMR, équipées d'un dispositif de télégestion et prépaiement.
- L'accès à l'Aire d'Accueil La Malle s'effectue depuis la RD8^N.
- Chaque place dispose :
 - 1 bloc sanitaire composé de :
 - 1 WC isolé.
 - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères et douche chauffée.
 - 1 évier et sa paillasse.
 - 1 espace cuisine/buanderie.
 - 1 auvent en dur.
 - 1 accès à l'énergie électrique.
 - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
 - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
 - 1 bouton poussoir pour le réarmement du disjoncteur électrique.
 - 1 voyant indicateur de consommation des fluides.
 - 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité).
- 1 étendoir à linge.
- 120 m² environ pour le stationnement des véhicules.

Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez de chaussée, meublé, d'une surface de 221 m², abritant les services de gestion, composé par :
 - 1 hall d'accueil.
 - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.
 - 1 bureau pour la gestion sociale.

- 1 bureau pour les permanences médicales.
- 1 salle de réunions et d'animations.
- 1 espace cuisine/détente pour le personnel.
- 2 WC.
- 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.
- 1 atelier disposant de locaux techniques et des espaces de rangement.
- 1 local technique centralisé pour, le système de télégestion- prépaiement, les réseaux secs et humides et l'arrosage automatique des espaces verts.
- 1 logement de fonction en rez de chaussée, de type F3, d'une superficie utile totale d'environ 75 m² disposant :
 - 1 stationnement.
 - 1 garage.
 - 1 terrasse privative.
 - 1 jardin privatif.
- 10 blocs sanitaires doubles de 18 m² chacun.
- 10 blocs sanitaires individuels de 9 m² chacun.
- 1 local pour conteneurs à déchets.
- 1 espace pour la collecte des objets encombrants.
- 1 espace pour le tri sélectif.

Au titre des biens et équipements

- 8 conteneurs à poubelles.
- 3 colonnes pour le tri sélectif.
- 18 candélabres d'éclairage et 11 candélabres pour la voie d'accès.
- 1 espace pour le lavage et le petit entretien des véhicules.
- 1 boulodrome.
- 1 parc à jeux pour les enfants de 3 à 6 ans, également doté d'une table de Ping-Pong.
- 1 espace de loisirs équipé d'un barbecue.
- 1 barrière de régulation des entrées/sorties.
- 4 places de parking privatives.
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales (mutualisé).
- 1 raccordement au réseau public d'adduction d'eau potable.
- 1 raccordement au réseau d'assainissement public.
- 1 distribution en eau brute du Canal de Provence (arrosage espaces verts).
- 1 panneau solaire pour la production d'eau chaude sanitaire.
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique.
- 1 clôture par grillage rigide à mailles larges.
- 1 enseigne signalisant l'Aire d'Accueil.

Livraison 26 septembre 2016

Inauguration 18 octobre 2016

Ouverture au Public 09 décembre 2016

Horaires et temps de séjour

L'Accueil des familles est assuré du

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les jours fériés

Une astreinte technique téléphonique est en vigueur du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél : 04 91 18 01 80 - Fax : 04 91 18 01 88

Président : Henri RIEU

Directeur général : Marc JEANJEAN

Aire bénéficiant des agréments, Centre Social et Accueil Loisirs Sans Hébergement, mutualisés.

L'Aire d'Accueil La Malle fait appel aux activités et interventions proposées par l'équipe de l'Aire d'Accueil Le Réaltor.

La plupart des familles accueillies sur l'Aire d'Accueil de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue bénéficie d'une domiciliation administrative sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor.

III. LES DONNEES COMPTABLES 2018

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

	2017	2018		
CHARGES	Réalisé	Réalisé	Evolution	Commentaires
60 – Achats	51 328,78	59 440,26	15,80%	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	45 894,69	52 788,33	15,02%	Hausse du Taux d'occupation +10pts
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	26,98	41,42	53,52%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	1 905,87	2 465,73	29,38%	
4 - Fournitures Admin & Autres	380,51	206,69	-45,68%	
5 - Animations / Actions sociales	3 120,73	3 938,09	26,19%	
61 - Services extérieurs	10 397,51	12 814,92	23,25%	
2 - Locations mobilières et immo	1 070,50	1 189,64	11,13%	Photocopieur/TPE
3 - Entretien et réparation	7 777,69	9 916,80	27,50%	Pompe de relevage / Clim
4 – Assurance	1 464,00	1 475,34	0,77%	
5 - Cotisations diverses	85,32	233,14	173,25%	Cotisation FNASAT
62 - Autres services extérieurs	3 269,10	7 033,21	115,14%	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	-	4 872,13	-	Remplacement Agent Technique
2 - Publicité, publications...	-	105,32	-	Carte de visite
3 - Dépl't, Mission & Réception	994,19	687,18	-30,88%	
4 - Frais postaux et télécom	1 984,09	1 328,76	-33,03%	Changement d'opérateur
5 - Services bancaires	290,82	39,82	-86,31%	Réduc. des frais s/remises espèces
63 - Impôts et taxes	3 923,59	6 165,36	57,14%	
1 - Impôts et taxes sur rémunération	3 923,59	4 161,21	6,06%	
2 - Autres impôts et taxes	-	2 004,15	-	Redevance d'occupation du domaine public
64 - Charges de personnel	74 380,47	76 714,93	3,14%	
1 - Rémunérations du personnel	52 496,91	52 392,14	-0,20%	Baisse compensée par le poste 62-1
2 - Charges sociales	21 883,57	24 322,79	11,15%	
65 - Autres charges de gestion courante	15 012,07	14 956,00	-0,37%	
1 - Charges de Structure	14 906,50	14 906,50	0,00%	
Divers	105,57	49,50	-53,11%	
66 - Charges financières		5 171,21	-	
1 - Autres charges financières		5 171,21	-	Intéressement TPA 2017
Total général	158 311,53	182 295,89	15,15%	

=> Les charges ont significativement augmenté, cela s'explique par :

- La hausse du Taux d'occupation pour la consommation des fluides.
- La redevance d'occupation du domaine public (formule contractuelle) suite au résultat positif 2017.
- La mise en place de contrat de maintenance après une année d'activité soit fin 2017 a augmenté le poste entretien puisqu'en 2018 ces contrats sont en année pleine contre 1 mois en 2017.
- L'intéressement 2017 pour le TPA (formule contractuelle).

b. Recettes et évolution

	2017	2018		
PRODUITS	Réalisé	Réalisé	Evolution	Commentaires
70 - Prestations de services	62 246,52	75 703,20	21,62%	Hausse du Taux d'occupation Facturations dégradations Selon DSP Participation de l'Etat
1 - Prestations d'hébergement	24 768,00	27 993,00	13,02%	
2 - Fluides quittancés	37 296,14	47 286,72	26,79%	
3 - Produits annexes	182,38	423,48	132,20%	
74 - Subventions d'exploitation	133 178,80	133 178,80	438,56%	
Territoire du Pays d'Aix	45 639,66	9 228,17	-79,78%	Selon DSP Participation de l'Etat
DDRDJSCS : AGAA	87 539,14	89 010,82	1,68%	
75 - Produits divers de gestion	54,58	3,69	-93,24%	
79 - Transfert de charges	914,76	922,11	0,80%	
Total général	196 394,66	174 867,99	-10,96%	

=> Les recettes ont baissé et cela s'explique par la diminution de la participation du TPA selon la DSP en vigueur et par les nouvelles modalités de calcul de l'aide de l'état. L'augmentation du TOC ne compense pas ces baisses de subvention.

	2017	2018	Evolution %
RESULTAT GLOBAL	38 083 €	-7 428 €	-119,50

Ce résultat s'explique par la hausse des charges et la baisse significative des produits.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2 873 € répartis en fonction de la masse salariale n-1 des aires d'accueil d'ALOTRA Dont 233 € pour La Malle en 2018

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de Bouc Bel Air/ Simiane-Collongue La Malle	Zéro

4. Situation des biens et immobilisationDescription des immobilisations :

2 ordinateurs fixes équipés.

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant.

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.
5 ans pour les ordinateurs fixes

6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de retour à ALOTRA (matériel acheté par ALOTRA) :

- Photocopieuse
- Ordinateur
- Imprimante
- Outillage

Biens de reprise par le délégant :

- Mobilier (Cf. Constat d'huissier - annexe 18 de la DSP)

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année. Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.



B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

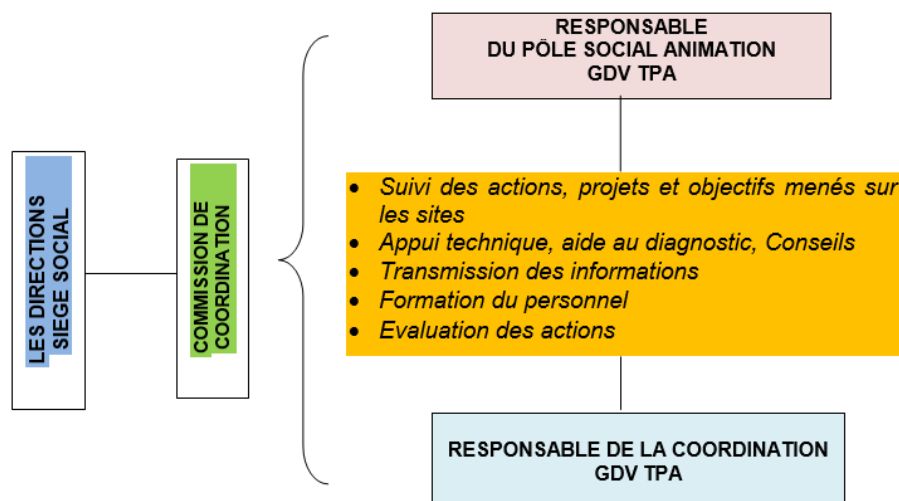
Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
POSTE 1 / 1 ETP				
Gestionnaire Locatif	Raoul SANTIAGO	CDI	Bac+3	Du 01/01 au 31/12/18
Poste 2 / 1 ETP				
Agent Technique /Astreinte	Ménasse SOLOMON Pascal HUY	CDI	Sans	Du 01/01 au 31/12/18

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes aires d'accueil du territoire du Pays d'Aix.

Une **mission de coordination** prise en charge par le Gestionnaire Locatif de l'Aire d'Accueil Rives Hautes dans un premier puis le gestionnaire locatif de l'Aire d'Accueil Le Réaltor, a été mise en place pour veiller à

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil TPA
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites TPA
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL ENTRE LE COORDINATEUR ET LE RESPONSABLE PSA

La Responsable du Pôle Social et Animation des aires d'accueil du territoire du Pays d'Aix assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure

- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent Gestionnaire Locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

La Gestionnaire Sociale de formation Conseillère en économie sociale et familiale, assure l'accompagnement et le suivi des familles présentes sur l'ensemble des aires d'accueil. Une permanence hebdomadaire est assurée sur les différents sites.

Le Gestionnaire Locatif effectue les opérations administratives liées à l'accueil de ce public. Par ailleurs, il veille au respect des règles de vie en collectivité.

Ses principales missions sont :

- Accueillir, informer et renseigner les voyageurs
- Assurer la gestion administrative, financière et l'encadrement du personnel de la structure
- Assurer le lien relationnel avec les voyageurs pour le recouvrement du droit d'usage et le respect du Règlement Intérieur et des règles de vie en collectivité
- Assurer l'accompagnement individuel et développer des projets collectifs
- Entretenir l'Aire d'Accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

L'agent technique

- Assure l'entretien général du site ainsi que des espaces verts
- Effectue les maintenances et réparations des équipements (sanitaires, bureaux, local technique)
- Surveille les lieux et vérifie les installations (bornes fluides, sanitaires, etc.)
- Assure un service de proximité avec les résidents

Les astreintes téléphoniques sont assurées pour les interventions techniques par un agent d'astreinte le week-end et par l'agent technique en semaine.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En 2018, les salariés ont bénéficié des formations suivantes :

- Formation sur le **Management de Proximité Niveau 2** animé par CONVERGENCE de septembre à décembre 2018 suivie par le responsable de la gestion locative.
- Formation sur l'**Analyse des Pratiques Professionnelles** animée par l'UNAFO de janvier à décembre 2018 suivie par le responsable de la gestion locative et L'agent technique.

Les projets de formation pour 2019 sont les suivantes :

- Reconduction de la formation sur **l'analyse des pratiques professionnelles** (Janvier à Décembre 2019) avec l'UNAFO.
- Formation **secouriste sauveteur du travail** pour un salarié du site
- **Habilitation électrique niveau 1** pour agent technique

2. Travaux réalisés en 2018, prévus en 2019

			2018			2019		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Nettoyages								
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois/jour	X			X		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/semaine	X			X		
Nettoyage des abords de l'aire.	quotidien	Tous les jours	X			X		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	X			X		
Nettoyage quotidien de l'Aire d'Accueil	Matin et soir	365 jours par an	X			X		
Voirie et réseaux								
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	3 fois par an	04/12/18		X		X		
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	Néant				X		
Curage du réseau d'eaux usées	1 fois par an	Neuf				X		
Toitures								
Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	1 fois par an	12/12/18		X		X		
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	Neuf		X		X		
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins	Neuf		X		X		
Peinture								
Entretien des façades	Selon besoins	Neuf				X		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	1 fois par an	Neuf				X		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,...	Selon besoins	Neuf				X		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins	Neuf				X		
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Neuf				X		

			2018			2019		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Maçonnerie								
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Neuf				X		
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins	Neuf						
Plomberie / Sanitaire								
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins	12/04/18 14/09/18 06/11/18	X			X		
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	20/04/18 10/10/18		X		X		
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Néant				X		
Electricité								
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année		X		X		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Néant		X				
Contrôle des installations électriques	1 fois/an	06/11/18		X				
Système de chauffage								
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	15/03/18		X		X		
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	Mai 2018		X			X	
Espaces verts								
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 à 2 fois par an	17/05/18 04/12/18		X		X		

			2018			2019		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Divers								
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Neuf		X		X		
Changement de vitrerie	Selon besoins	Neuf				X		
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Neuf				X		
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	04/12/18				X		
Entretien et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Neuf				X		
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Néant				X		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Néant				X		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Néant				X		

3. Autres travaux réalisés par le TPA et ALOTRA en 2018

Travaux réalisés par le TPA	Travaux réalisés par ALOTRA
- Mise en place d'un Barbecue, le 22/02/18 (SBTP). - Remplacement des végétaux par Maniebat le 04/04/18 - Déplacement de l'alimentation aire de lavage vers l'armoire Atys, le 27/04/18 (Lumilec) - Installation d'un climatiseur dans le logement du gardien, le 14/06/18 (Lumilec) - Numérotations des blocs en mai 2018	- Débouchage des blocs 22/23, le 02/01 par jr assainissement. - Eradication des nids de guêpes dans les poubelles tri sélectif. - Entretien de la fosse du chemin communal. - Le 19/04/18, remplacement d'un grillage extérieur. - Le 04/06/18, curage et nettoyage des évacuations par Jr Assainissement. - Le 17/06/18, entretien de la peinture de la salle de réunion et de la zone encombrant. - Le 12/07/18, remplacement du bouton réarmement du bloc 7. - Le 04/12/18, démontage/remontage des clapets anti retour + curage de la canalisation + pompage du poste par jr Assainissement. - Le 14/09/2018 et le 04/10/2018, débouchage canalisation eaux usées bloc 30. 12/2018 : suite rapport Qualiconsult, intervention sur la ligne du rideau métallique électrique par ECB.

4. Adaptations à envisager en 2019

Travaux à envisager	Commentaires
- Changement des portes du local poubelle - Entretiens des façades - Traitement Antirouille des portes et portails	- Par Alotra - Par Alotra - Par Alotra

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations électriques	06/11/2018	Qualiconsult
Extincteurs	06/06/2018	ADI protection incendie
Eau potable	A faire en 2019	ARS (agence régionale de la santé)

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2018 au 31/12/2018	ALLIANZ Cabinet SESAME

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Métropole Aix Marseille Provence : Territoire du Pays d'Aix	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP Territoire du Pays d'Aix est le délégant.
Protection Maternelle et Infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	Partenariat
Pôle Insertion du Conseil Départemental 13	Institutionnel	Contractualisation bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Directeur du groupe scolaire	Institutionnel	Coordination	Favoriser la scolarisation en maternelle et primaire	Partenariat
Institut de Formation en Soins Infirmiers	institutionnel	Réalisation d'actions de prévention	Hygiène buccodentaire, vaccination	Convention signée

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Sport et jeunes vitrollais	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Animations BOXE PRODAS	Partenariat
Peuple et Culture	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Actions culturelles : « Les Uns les autres » et « Le temps des uns, le temps des autres » AtelierS de dessins, photo et vidéo	Prestataire
Ludothèque	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux, maquillage	Prestataire
L'Usine à Gaz	Associatif	Réalisation d'Actions artistiques	Ateliers d'arts plastiques	Prestataire
Groupe Origen : Wellington Da Silva	Associatif	Réalisation d'actions culturelles :	Atelier initiation Capoeira	Prestataire
Pompiers sans frontières	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Prévention	Prestataire
La Ré si fa si 'il	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier Art plastique	Prestataire
Sowilo production	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier art plastique	Prestataire
Bird et Lions	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier Culturel	Prestataire
Les petits débrouillards	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier Scientifique	Prestataire
Rouletaterre	Associatif	Réalisation d'action concrète	Atelier créatifs	Prestataire
Thomas Bianco	Illustrateur de Bande Dessinée	Réalisation d'action concrète	Atelier Bande dessinée	Prestataire
Service socio artistique festival d'art lyrique	Associatif	Réalisation d'action culturelle	Atelier créatif dans le cadre du festival	Partenaire

c. Agréments

- Agrément CAF 13 pour le Centre social le Realtor mutualisé pour les aires d'accueil et de Bouc Bel Air et de Fuveau.

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'Aire d'Accueil

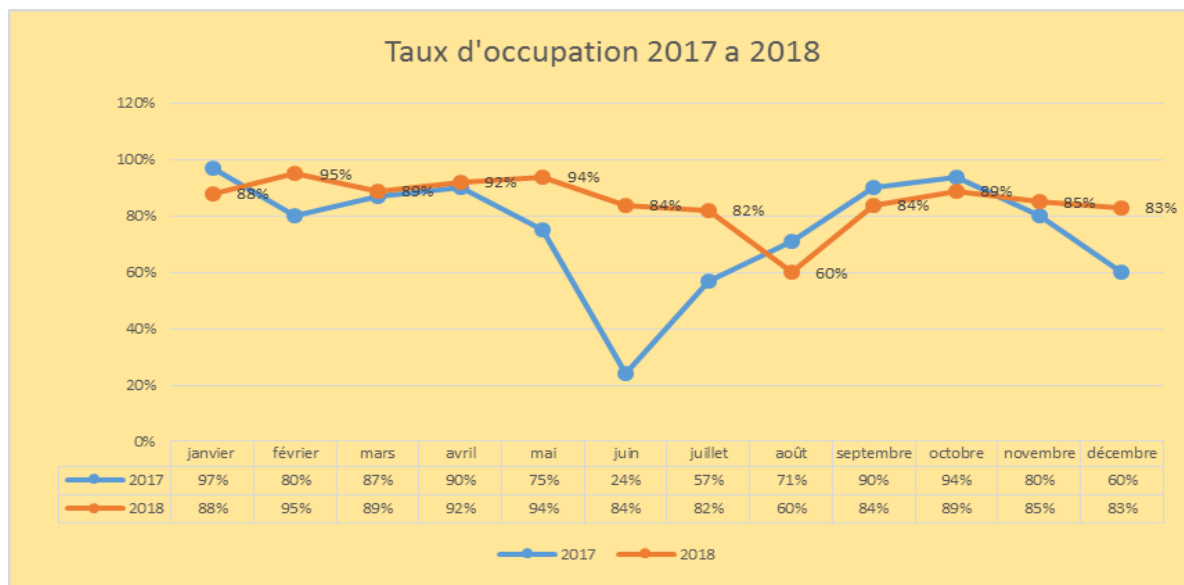
Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

	2017	2018
Nombre de caravanes	244	249
Nombre total de personnes accueillies	556	609
Nombre de familles accueillies	165	183
Taux d'occupation (%)	75%	87%
Nombre moyen journalier de caravanes	45	46
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	50	48

Commentaire :

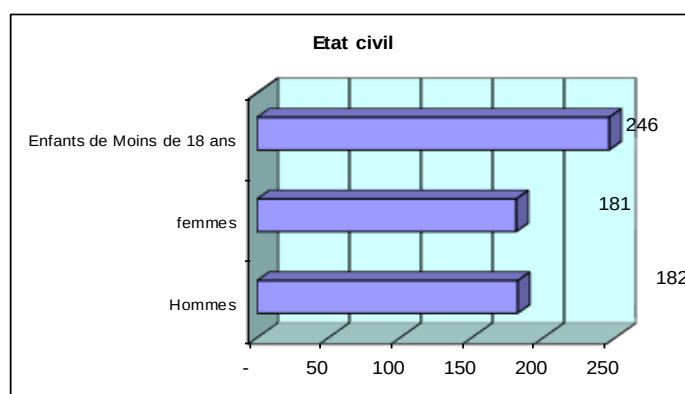
- Cette Aire d'Accueil est très appréciée des familles car elle se trouve à proximité de Plan de Campagne.
- En raison des missions évangéliques, nous avons eu une baisse de la fréquentation en Aout 2018.
- En décembre, de nombreuses familles sont reparties dans leurs communes d'origine pour y passer les fêtes de fin d'année.
- 90% des familles accueillies en 2018 ont aussi fréquenté les autres aires d'accueil de la TPA (Le Réaltor et/ou Rives Hautes).



2018	Nombre nuitées	TOC
JANVIER	815	88%
FEVRIER	802	95%
MARS	829	89%
AVRIL	825	92%
MAI	872	94%
JUIN	753	84%
JUILLET	762	82%
AOÛT	556	60%
SEPTEMBRE	756	84%
OCTOBRE	828	89%
NOVEMBRE	762	85%
DECEMBRE	771	83%
TOTAL	9 331	87%

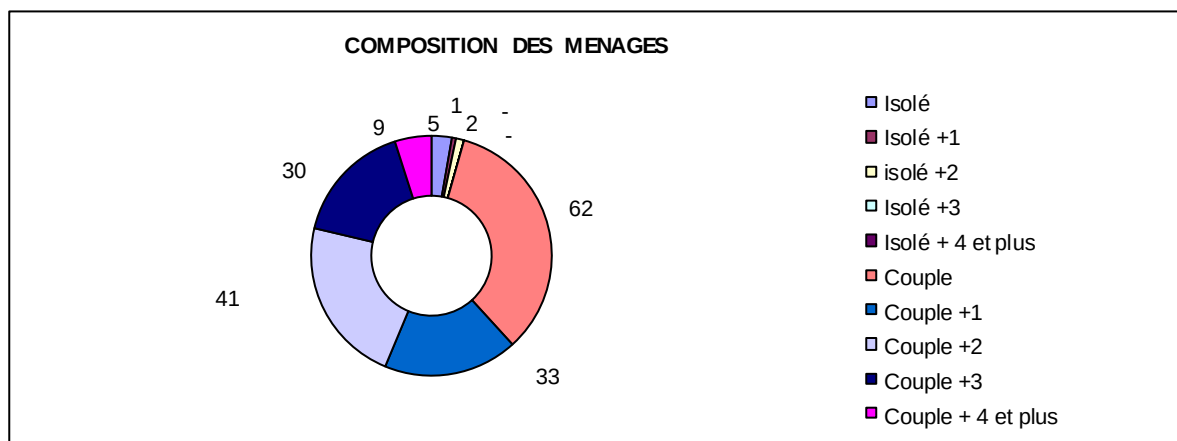
Etat civil	2017	2018
Hommes	152	182
Femmes	166	181
Enfants de moins de 18 ans	238	246
Nombre d'adultes	318	363

Commentaires : Nous notons un accueil d'adultes et d'enfants de moins de 18 ans assez stable par rapport à 2017 (+14% d'adultes et +3.36% d'enfants de moins de 18 ans).



Composition des ménages	2017	2018
Isolé	8	5
Isolé + 1	4	1
Isolé + 2	1	2
Isolé + 3	2	0
Isolé + 4 et plus	1	0
Couple	44	62
Couple + 1	28	33
Couple + 2	37	41
Couple + 3	26	30
Couple + 4 et plus	11	9

Commentaires : L'accueil des catégories des familles monoparentales diminuent (-62% par rapport à 2017), contrairement à celles des couples qui augmentent de 40%. L'accueil des couples avec enfants restent relativement stable (+10%).

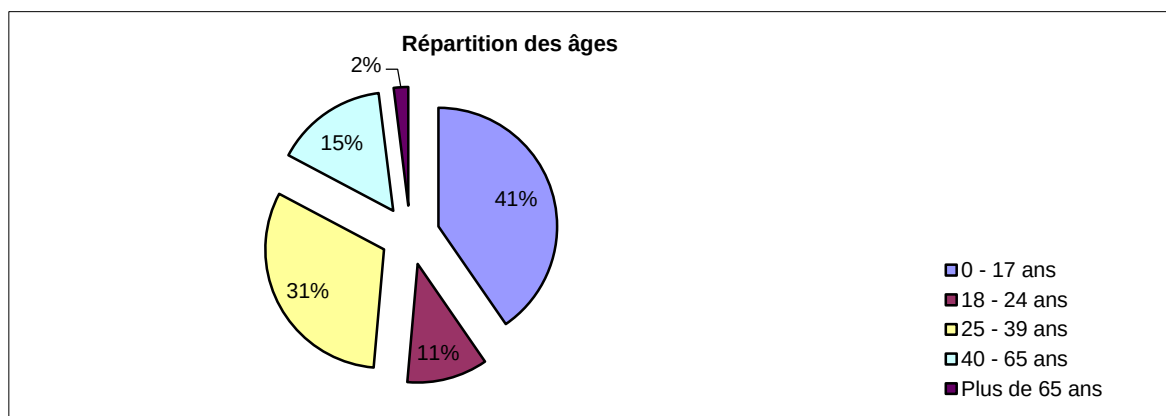
**Age des usagers**

	2017	2018
0 – 17 ans	238	246
18 – 24 ans	47	67
25 – 39 ans	165	191
40 – 65 ans	93	93
Plus de 65 ans	13	12

Commentaires :

Nous avons à faire à une population jeune. 40% du public accueilli est constitué d'enfants.

A l'âge de la retraite, les personnes âgées sont peu nombreuses à fréquenter l'Aire d'Accueil (2%). Leur temps de séjour dépend le plus souvent des périodes de soins dans les hôpitaux marseillais.

**Caractéristiques socio-économiques**

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché.

Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, l'AAH¹, l'allocation spéciale vieillesse.

¹ Allocation Adulte Handicapé

b. AccueilDéfinition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

	2017	2018
Nombre d'usagers	254	251
Nombre participants*	416	410

**Le nombre de participants est variable en fonction du type d'animations que nous proposons au cours de l'année pouvant entraîner une participation plus ou moins importante.*

L'Aire d'Accueil a été ouverte au public le 9 décembre 2016. L'accueil a été axé sur l'installation des familles, ce qui explique l'absence de statistiques en 2016.

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'Aire d'Accueil La Malle est le troisième équipement aménagé, géré et animé sur le territoire du Pays d'Aix. Les 133 places familles disponibles (Aix en Provence - Fuveau/Meyreuil – Bouc Bel Air/Simiane-Collongue) ne peuvent encore répondre aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire. La construction de l'aire Le Réaltor II de 80 places familles a ouvert au public le 22 mars 2017. Il est vrai que l'aire Le Réaltor de 40 places familles, était vieillissante et ne correspondait plus aux critères actuels des aires d'accueil des gens du voyage.

L'aire La Malle remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage, sur un nouvel axe du territoire Pays d'Aix. Elle est un lieu fortement appréciée par les familles de par sa qualité d'aménagement. Les ménages trouvent des avantages multiples (tissu économique important, Aire d'Accueil située sur un carrefour de voyages ...).

L'Aire de Stationnement assure des relations constantes avec les Services de la Métropole Territoire Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

c. Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un Règlement Intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de la **gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du Règlement Intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation) ;
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du Règlement Intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- Remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, copies des cartes grises des caravanes et des assurances des caravanes ainsi que la pièce d'identité du voyageur et celle de son conjoint ou concubin, établissement de la fiche signalétique par famille, paiement de la caution ...).

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de **l'entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin, la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation ;
- l'intervention autant que de besoin du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'agent technique affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage de l'Aire d'Accueil au minimum trois fois par jour, et de la désinfection des sanitaires collectifs. Responsabiliser les gens du voyage dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du Règlement Intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

e. Respect du Règlement Intérieur

Le respect du Règlement Intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil. Le Règlement Intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil des caravanes** : L'ouverture de l'aire est assurée de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.
- **Accueil du public** : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18 h30 du lundi au vendredi (fermeture à 17 h le vendredi). Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du Règlement Intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le Règlement Intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le Règlement Intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée ;
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin, à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance.

Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demandes de dérogation de dépassement de séjour pour cette année.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

	2017	2018
Moins de 1 mois	78	81
De 1 à 2 mois	34	37
2 à 3 mois	29	38
3 à 4 mois	11	20
4 à 5 mois	11	5
5 à 7 mois	2	2

Durée moyenne de séjour par famille en 2018 : 48 jours

	2017	2018
Nombre de caravanes	244	249
Nombre de familles accueillies	165	183
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	50	48
Dépassement des temps de séjour (en familles)	13	1
Nombre de procédures justice engagées	0	0

Dépassement de séjour :

Une famille a été en dépassement de séjour en raison de problèmes de santé. Cependant, nous avons de nombreuses demandes pour une prolongation de séjour (aux termes de s 3 mois autorisés) en fonction des besoins en cours des familles.

B. Actions socio-éducatives et animations

L'Aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

De ce fait, après avoir procédé à une approche de la situation de chaque famille, ALOTRA réalise un accompagnement personnalisé des familles accueillies vers les services publics et dispositifs existants. Un Gestionnaire Locatif ayant des compétences sociales présent sur le site permet de connaître la situation de ces familles et de procéder à leur orientation, de favoriser la mobilisation et l'interface avec les services sociaux et autres services de droit commun. En complément, des actions spécifiques peuvent être mises en place, afin de conforter le caractère « lieu de vie » de l'Aire d'Accueil.

Ainsi, un Projet Social a été proposé dans le cadre de la consultation et celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur l'Aire d'Accueil relevant de la Délégation de Service Public, sur la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2018.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, les aires d'accueil sont rattachées à **un Pôle Social et d'Animation** qui a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent Gestionnaire Locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social et d'Animation déployée auprès des « agents gestionnaires locatifs » favorisent :

- la connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- l'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture...), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale...) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- une autre partie au siège du Pôle Social d'Animation localisé sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor, notamment lorsque l'activité de conseil exercée auprès des « voyageurs » par l'agent Gestionnaire Locatif nécessitera un accompagnement social.

L'Aire d'Accueil Le Réaltor dispose d'un agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport et de la Cohésion Sociale, celui d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement depuis le 18 février 2009. Celui-ci permet d'accueillir 12 enfants de 6 à 12 ans, et, de solliciter la ville d'Aix-en-Provence pour la subvention de projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation...
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,...)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des gens du voyage aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...)
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La scolarisation, la formation et l'emploi
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ L'animation et l'accès à la culture.

1. Accueil et du suivi des familles

L'Aire d'Accueil accueille toute personne dite « gens du voyage » dont l'habitat permanent est la caravane et qui souhaite séjourner temporairement sur le site. Les voyageurs peuvent également bénéficier d'une domiciliation administrative sur l'Aire d'Accueil du Réaltor, ce qui leur permet d'être accompagnés dans leurs démarches et accès aux droits.

	2017	2018
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	254	251
Nombre de dossiers RSA (Instruction de la demande RSA)	0	0
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	35	251

Observations :

Sur l'Aire d'Accueil La Malle, nous recevons un grand nombre de familles qui bénéficient aussi d'une domiciliation administrative sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor. Ces familles se déplacent facilement au Réaltor pour rencontrer la Gestionnaire Sociale en dehors des permanences ou bien, elles se rendent directement vers les services administratifs. L'instruction des dossiers de RSA s'effectue sur le Réaltor car elle ne concerne que les domiciliés. Pour les personnes qui souhaitent faire une demande de RSA, elles sont orientées vers les services de droit commun.

Le Gestionnaire Locatif est également quotidiennement sollicité pour diverses démarches d'écrit public (lecture d'un courrier, complétude d'un formulaire...)

L'Aire d'Accueil a été ouverte au public le 9 décembre 2016. L'accueil a été axé sur l'installation des familles, ce qui explique l'absence de statistiques en 2016

Il est ainsi proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif** se traduisant par :

- un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles stationnant temporairement sur la Malle et domiciliées administrativement sur l'Aire d'Accueil du Réaltor ;
- une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existants... pour les voyageurs de passage.

La Gestionnaire Sociale tient une **permanence tous les jeudis après-midi** sur rendez-vous.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financier ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto- entrepreneur (ADIE, RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.
- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical

(déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.

- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.
- **Accès à la culture et au sport** ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; Peuple et Culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité) ; Pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

Le partenariat incontournable

L'ouverture de l'Aire d'Accueil a été accueillie en 2016, avec beaucoup d'appréhension de la part du voisinage et des institutions. Mais le travail en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles reste à développer.

Ainsi, dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat : un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permet de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

En 2018, l'équipe a développé et renforcé son partenariat. Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / Inspection Académique / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles (RAM, mutuelle du soleil, harmonie mutuelle ...)

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences.
Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.

- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».
- **Démarches administratives** : les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraîne des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis.
D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.

2. Scolarisation et soutien scolaire

	2017	2018
Elèves en maternelle	1	15
Elèves en primaire (Ecole Virginie Dedieu de Bouc Bel Air ; Ecole Marius Roussel Simiane Collongue).	12	16

Dès décembre 2016 et durant l'année 2017, les familles se sont vu refuser par les municipalités, l'inscription de leurs enfants dans les écoles primaires de Bouc Bel Air et Simiane-Collongue. Sur intervention du directeur du CASNAV et de l'Inspecteur d'Académie compétent, ces enfants ont finalement pu avoir accès aux écoles jusqu'en octobre 2017, mais ils ne pouvaient pas bénéficier de la cantine scolaire et des services de garderie.

Cette situation n'encourageait pas les parents à scolariser leurs enfants. La plupart des pères de famille travaillent et les mères majoritairement non véhiculées ne peuvent pas aller récupérer leurs enfants. Les écoles élémentaires et maternelles de Simiane Collongue et de Bouc Bel Air les plus proches se trouvent à moins 5 de kilomètres de l'Aire d'Accueil.

En 2017, l'inspection académique a autorisé les directeurs des écoles de la circonscription à inscrire provisoirement les enfants dans les écoles, sans pour autant bénéficier des temps périscolaires et ce, sans l'accord de la municipalité concernée. A l'issue des différentes interventions institutionnelles, c'est la ville de Simiane qui a accueilli les enfants à partir de la rentrée 2017/2018, mais sans l'autorisation de bénéficier de la restauration scolaire.

Alertée par le directeur de l'école Marius Labeille, l'association de parents d'élève FCPE a écrit en février 2018 un courrier au maire de la ville de Simiane (une copie de ce courrier a été transmise au Préfet de Région, et au Sous-préfet, ainsi qu'à l'Inspectrice de circonscription) lui rappelant ses obligations légales en matière de restauration scolaire vis-à-vis de tous enfants inscrits dans les écoles.

L'impact de ce courrier a été immédiat. Désormais, les enfants sont scolarisés normalement dans les établissements scolaires de Simiane.

Certains enfants scolarisés dans les écoles des Pennes Mirabeau sont restés scolarisés dans ces établissements alors même que les familles stationnaient sur l'aire de la Malle.

- **En primaire pour 2017/2018, 16 enfants ont été inscrits.** Ces enfants sont présents sur l'aire pendant des périodes de 2 à 3 mois.
- **En maternelle**, 16 enfants ont été inscrits. Un travail important de sensibilisation est réalisé par le Gestionnaire Locatif. Il se fait de manière régulière par des visites sur le site et des discussions avec les parents.
- **Le collège reste marqué par des perceptions négatives** chez les voyageurs (risque de perte d'identité, lieu de déperdition, le collège fait peur et apparaît comme un lieu de mauvaises influences) aussi, les familles privilégient l'inscription au CNED à partir de l'entrée en 6ème.

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA, conformément au Règlement Intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est systématiquement informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par la municipalité et l'Education Nationale. Une lettre d'engagement est signée au moment de l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le Règlement Intérieur et par conséquent, à scolariser leur(s) enfant(s).

L'inscription est réalisée directement au service scolarité de la mairie (ville de Simiane) et les enfants peuvent aller à l'école le lendemain. Le règlement de la cantine se fait directement à la mairie.

Les enfants inscrits peuvent bénéficier de l'aire aux devoirs dans l'école.

Le Gestionnaire Locatif s'investit dans l'aide aux devoirs pour les enfants inscrits au CNED.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

Le Gestionnaire Locatif oriente les familles vers les services de scolarité de la ville de Simiane lorsqu'il y a une demande d'inscription.

Ce n'est que depuis février 2018 que les enfants sont autorisés à déjeuner à la cantine.

Le tarif cantine appliqué aux enfants du voyage s'élève à 2.85€ comme tous les enfants de la commune.

Lors des inscriptions, un accord moral est conclu entre le service de la restauration scolaire et la famille afin de ne facturer que les repas consommés. Ainsi les parents doivent se rendre en mairie quand ils quittent l'Aire d'Accueil pour régler la facture. A ce jour aucune dette n'est recensée par le service de la ville.

A ce jour, il n'y a pas de transport scolaire effectuant les allers/retours, mais les écoles de Simiane se trouvent à moins de 5 km de l'Aire d'Accueil.

Tout au long de l'année, des contacts réguliers ont lieu entre les Directeurs et le Gestionnaire Locatif notamment lorsqu'ils constatent un absentéisme prolongé. Ce travail de médiation est important pour encourager les familles à scolariser les enfants régulièrement.

Les difficultés rencontrées

- Le manque de volonté des parents de scolariser leurs enfants nécessite parfois une mobilisation de l'équipe, voire la remise de courriers rappelant le Règlement Intérieur et stipulant l'obligation de scolariser les enfants en notifiant que le non-respect de celui-ci pourrait entraîner une interdiction de séjour.
- La difficulté à vérifier que certains enfants sont réellement scolarisés. En effet certains parents déclarent que leur enfant est scolarisé, alors que l'on repère leur présence sur l'Aire d'Accueil pendant le temps scolaire.
- Le souhait de certains parents de scolariser leurs enfants à Bouc Bel Air (école Virginie Dedieu) qui est plus proche de l'Aire d'Accueil.
- Des Difficultés ont été rencontrées au niveau du suivi des enfants inscrits au CNED. Cette année, on note un retard important dans l'envoi des cours par le CNED, ce qui entraîne des inquiétudes chez certains parents qui craignent « d'être embêter » car les enfants ont renvoyé les évaluations en retard. Notre travail a consisté à les rassurer par rapport à ces dysfonctionnements internes au CNED. On note également, que le niveau scolaire des enfants est très faible. Ils n'ont pas acquis toutes les bases en lecture et écriture, ce qui rend difficile la réalisation des devoirs. De plus, au sein des familles, les enfants ont peu l'occasion de pratiquer l'écrit ou même la lecture. Parmi les enfants inscrits au CNED on constate que les jeunes filles perdent plus facilement leurs acquis scolaires car cantonnées à des tâches ménagères très tôt, alors que certains jeunes garçons semblent plus aptes à suivre les cours car ils aident leurs pères dans leurs activités professionnelles (écriture des commandes et des devis par exemple) et ont un intérêt aux jeux vidéo qui demandent des aptitudes plus importantes en lecture.
- Les difficultés à scolariser les enfants existent lorsque les familles effectuent de très courts séjours (surtout pour l'école primaire) ou parfois, à cause de leur appréhension à confier leur enfant à une personne extérieure au groupe familial.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'information sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Repérer les enfants en âge d'être scolarisés et sensibiliser les parents aux bienfaits d'une scolarisation dès le plus jeune âge.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.
- Possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 11.90 € qui s'effectue sur le site internet de la MAE. Bien souvent les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- Contact régulier avec les Directeurs des écoles de Simiane Collongue : école élémentaire Marius Roussel et école maternelle Edouard Labeille.
- Développer le partenariat avec le CASNV pour créer du lien avec les écoles, organiser des rencontres des directeurs sur le site.



La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.

3. Santé et prévention

Dans ce domaine, les partenariats établis sur les aires du Territoire du Pays d'Aix ont bénéficié aux familles de l'aire de la Malle.

Les Responsables de la Protection Maternelle Infantile de la MDS (Maison Départementale de la Solidarité) de Gardanne nous ont confirmé l'impossibilité d'organiser une permanence sur le site au vu du contexte économique actuel (manque de financements et de moyens humains).

En termes de soins, les familles font appel à un médecin généraliste qui intervient également sur le site du Réaltor. Des infirmières libérales de Bouc Bel Air se déplacent également à la demande des patients.

Les familles sont informées des actions de prévention qui sont proposées sur l'Aire d'Accueil La Malle.

Depuis 2016, le Pôle Social et d'Animation développe un partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) pour engager un diagnostic sur les problématiques de santé des familles accueillies et proposer des actions santé adaptées aux besoins repérés.

	2017	2018
Nombre de personnes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	42	26



En 2018, les étudiants ont abordé la question des risques des produits ménagers sur la santé.

En effet, nous avons constaté que les femmes et les jeunes filles étaient quotidiennement aux effets toxiques des produits ménagers. La notion de « propre » revêt une grande importance, les femmes semblent hantées par la propreté, la peur du microbe et de la maladie les contraignent à laver tous les jours l'intérieur comme l'extérieur de préférence à la javel, de la caravane, les sanitaires et de l'emplacement extérieur.

Les effets corrosifs et agressifs de ses produits d'entretien provoquent chez elles des maladies (dessèchement et irritation de la peau).

Les étudiants ont informé les participantes des substances chimiques toxiques contenues dans les produits d'entretien et des maladies que peut provoquer l'inhalation quotidienne de ces produits.

Ils ont alerté sur la nocivité de l'usage intensif de la javel, des mélanges entre produits. Les étudiants ont proposé des alternatives naturelles en apprenant aux femmes à fabriquer elles-mêmes leur produit d'entretien avec du bicarbonate, du vinaigre et de l'eau. Un kit contenant bicarbonate et vinaigre a été distribué en fin de séance à chaque participante.

Nous avons constaté un réel intérêt pour cette action, mais nous notons qu'il sera difficile de faire évoluer les comportements tant cette pratique reste ancrée dans les mœurs.

Nous souhaitons reconduire cette action en 2019 en ciblant plus spécifiquement les jeunes adolescentes, afin de leur apprendre dès leur plus jeune âge à se protéger et à préserver leur santé.



Du fait de la fréquence des problématiques de surpoids, de mauvaise hygiène alimentaire, l'alimentation est la thématique que nous abordons le plus souvent avec les familles.

Les actions de prévention mises en place sur ce sujet ciblent particulièrement les plus jeunes. Cette année, nous avons développé un partenariat avec l'association Les petits débrouillards. L'équilibre nutritionnel a été abordé grâce à la modulothèque santé et à des expériences scientifiques.

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral...) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque...), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable. Les partenaires existants sont ceux qui interviennent sur l'Aire d'Accueil du Réaltor d'Aix en Provence.

Cette année encore, le service socio artistique du festival d'art lyrique a mené une animation en lien avec la programmation du festival. La découverte de l'opéra a été très appréciée par les enfants, à ce jour, les invitations proposées par notre partenaire n'ont pas encore trouvé d'échos favorables auprès des familles.

En 2019, nous poursuivrons notre partenariat avec le festival d'art lyrique d'Aix pour sensibiliser les enfants et les parents à l'art lyrique.

Accès à la culture	2017	2018
Personnes en animation culture, découverte	110	94



5. Activités de loisirs

Les animations s'organisent les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants.

La mise en place d'activités sur l'Aire d'Accueil La Malle est en grande partie prise en charge par les partenaires extérieurs.

Activités de Loisirs	2017	2018
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	242	216
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	22	8

Les enfants montrent un véritable attrait quant aux activités qui leur sont proposées. Ils sont particulièrement intéressés par les activités manuelles : poterie, peinture.

Les adolescents sont plus difficiles à mobiliser. La proximité de la zone commerciale semble être la raison de cette désaffection. En effet, ils préfèrent aller sur Plan de Campagne pour faire leurs activités, comme tous les adolescents de leurs âges. Leurs priorités sont tout autre : cinéma, foot salle, paint Ball. Nous notons que les loisirs des femmes sont en lien avec leurs enfants, ce sera plutôt des sorties au cinéma ou au fast food, selon le désir de l'enfant. Les activités d'ouverture culturelles sont exclues.

Nous constatons encore aujourd'hui, peu d'implication des parents quant au contenu des animations proposées. En effet il n'est pas rare que les parents interrompent les enfants pendant l'activité, pour aller faire des courses par exemple. Nous devons expliquer aux parents l'importance des activités pour l'épanouissement des enfants et la découverte d'activités culturelles nouvelles.

Nous notons une réelle différence de comportement entre les enfants régulièrement scolarisés et les autres pour lesquels les règles de vie en groupe sont plus difficiles à intégrer et à respecter. Durant les activités, nous avons constaté de nombreux débordements et problèmes de discipline (non-respect des intervenants, du matériel mis à disposition). Face à ce constat, le Gestionnaire Locatif a décidé de priver les enfants d'activités durant quelques semaines. Cela explique la baisse des activités réalisées par rapport à 2017. Cette sanction a porté ses fruits car nous notons depuis une évolution positive des comportements.

Les animations mises en place sur le site ont toutes une visée éducative. Elles nous permettent de valoriser les enfants, de parler de scolarisation, de porter un autre regard sur eux. La relation qui se noue facilite les contacts et l'écoute dont peut avoir besoin le gestionnaire de site dans les situations de gestion locative (incivilités, dégradations sur le site.).

Le volet des activités est donc loin d'être secondaire pour la bonne gestion du site.



La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS engagée

ANNEXE 01

Le tri sélectif et un espace de collecte des encombrants sont mis en place sur tous les sites

De plus, une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.

Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement.

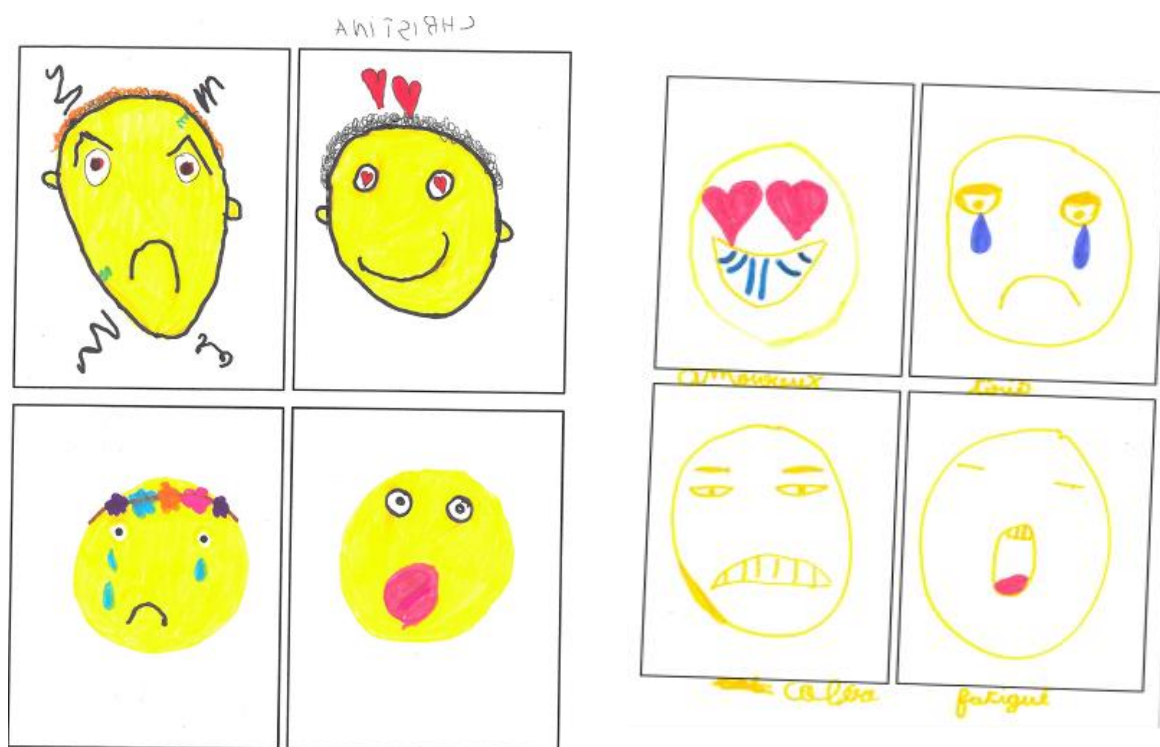
La démarche PREVENTION CANINE engagée

ANNEXE 02

Suite au travail mené en février 2012 avec la Société Protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession d'un animal.

ACTIVITES LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Ludothèque le cerf-volant	De janvier à novembre 2018 9 séances	85 enfants
Entrainement sportif : capoeira et sport de combat adolescents	2 séances février et novembre	Séance 1 : 8 enfants Séance 2 : 4 adolescents
Activité sportives tir à l'arc Educ sport 13	Mai	7 enfants
Activités manuelles et artistiques: association la Ré si fa s'il	Mai à Décembre : 6 séances	Séance 1 : 14 enfants Séance 2 : 5 enfants Séance 3 : 12 enfants Séance 4 : 12 enfants Séance 5 : 7 enfants Séance 6 : 25 enfants
Ateliers Poterie association Rouletaterre	Mai et décembre	Séance 1 : 7 enfants Séance 2 : 8 enfants
Activités manuelles association SOWILO production	Aout : 2 séances	Séance 1 : 11 enfants Séance 2 : 11 enfants
PROMOTION FAMILIALE		
Ateliers art plastique dans le cadre du festival d'art lyrique	Juillet	8 enfants
ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES /ENVIRONNEMENT		
Atelier art plastique recyclage et récupération de matériaux écriture d'une chanson	Mars 2 séances	Séance 1 : 8 enfants Séance 2 : 8 enfants
Atelier scientifique Le petit écolo avec l'association Les petits débrouillards :	Mai	12 enfants
Atelier découverte scientifique : l'eau	Juin	14 enfants
ATELIERS PREVENTION / SANTE		
Atelier santé étudiants IFSI sensibilisation produits ménagers	Avril	8 adultes
Animation avec la modulothèque « cuisine ta santé » association les petits débrouillards	Juillet	18 enfants
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITE		
Ateliers musical Dub poésie et spectacle Africamoa	Mars : 2 séances	Séance 1 : 8 enfants Séance 2 : 8 enfants
Atelier réalisation d'un carnet « les codes de la bande dessinée » avec l'illustrateur et dessinateur Thomas Bianco	Février et mars	Séance 1 : 12 enfants Séance 2 : 10 enfants
Atelier marionnettes	Mars	6 enfants

Atelier initiation au théâtre	Mai	9 enfants
Atelier découverte de l'art japonais association La Ré si fa s'il	Mai	14 enfants
Atelier d'écriture et projection du film Azur et Asmar	Juillet	9 enfants
Actions dans le cadre de la semaine de lutte contre l'illettrisme : projet des bulles d'air(s) avec Thomas Bianco	Septembre : 2 séances	Séance 1 : 12 enfants Séance 2 : 12 enfants



V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)

En décembre 2018

- Eau : 3,60 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies 1,00 € la feuille
- Photocopies 0,30 € la feuille
- Timbres-poste A la valeur faciale

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

	2017	2018
Nombre de journées caravanes	8 256	9 331
Droits d'usage encaissés (fluides compris)	62 064 €	75 280 €
Impayés	0 €	0 €

Il est à préciser qu'avec le système de prépaiement, nous ne sommes pas sujets aux impayés. Nous n'avons eu aucun dépassement, ni interdit de séjour pour cette année.

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Le tarif appliqué aux enfants du voyage de l'aire de la Malle est celui appliqué aux enfants de la commune soit de 2.85 euros.

4. Consommations et coûts des fluides

	2017	2018
Taux d'occupation (%)	75 %	85 %

EAU	2017	2018	Evolution %
Consommation en m3	3 353	4 529	35,07%
Coût total en €	13 307	14 065	5,70%

ELECTRICITE	2017	2018	Evolution %
Consommation en kWh	213 894	290 529	35,83%
Coût total en €	31 642	38 724	22,38%

TELEPHONE (fixe, mobile et internet)	2017	2018	Evolution %
Coût total en €	1 953	1 321	-32,36%

B. Les subventions et participation

	2017	2018	Evolution %
Subventions	87 539 €	89 011 €	1,68%
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	87 539 €	89 011 €	1,68%
Participation Territoire du Pays d'Aix	45 640 €	9 228 €	-79,78%

Commentaires :

Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, une subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2) est sollicitée auprès de la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA. Le nouveau décret du 9 mars 2018 modifie le montant mensuel de l'aide forfaitaire et passe à 72,40 € de part fixe par place caravanes et par mois, et à 60,05 € de part variable par place caravanes en occupation réelle.

C. Rappel de faits de l'année 2018

La majorité des familles présentes sur l'Aire de la Malle en 2018, ont déjà fréquenté La Malle, Rives Hautes et Le Realtor. Ce sont des familles qui connaissent le personnel de La Malle, et qui acceptent le Règlement Intérieur. Une relation de confiance s'est donc créée entre le personnel de la Malle et ces familles. De ce fait la plupart des incidents rencontrés l'ont été durant le mois d'Aout, avec des résidents ne connaissant pas le fonctionnement des Aires d'Accueil gérées par Alotra. Les familles ont besoin d'un temps d'adaptation afin de comprendre et respecter le Règlement Intérieur.

- Janvier 2018 :
02/01/2018 : Chapiteau installé sans permission.
02/01/2018 : Portes local contenaires vandalisées
03/01/2018 : Dépôt sauvage aire de jeux enlevé l'après-midi par les résidents.
- Février 2018 :
05/02/2018 : Plainte des voisins de l'aire pour agression d'une famille présente sur l'aire (Aucun dépôt de plainte).
- Aout 2018 :
Le 03 Aout 2018 : violence conjugale, nécessitant l'intervention de la gendarmerie pour calmer monsieur, aucune plainte n'a été effectuée.
Le 05 Aout 2018 : coupure de courant sur le quartier la malle de 18h00 à 20h00, ré établie par Enedis.
Le 07 Aout 2018 : incident entre résident et le voisinage de l'aire au sujet de musique trop forte, l'agent technique a dû intervenir pour faire cesser l'altercation.
Le 15 Aout 2018 : Branchement d'eau illicite dans le local poubelle, les familles incriminées ont remboursé le cout des fluides.



VI. CONCLUSION

La prise en gestion de l'Aire d'Accueil des gens du Voyage de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue La Malle permet à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil et d'étendre son périmètre dans la cadre de la convention de DSP avec le Territoire du Pays d'Aix.

Les principales missions d'ALOTRA consistent à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil
- Etablir le programme d'action prioritaire pour donner un sens et une vie à cet espace
- Ouvrir l'Aire d'Accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

Les nombreux témoignages de satisfaction des voyageurs séjournant à La Malle et la forte fréquentation de cette Aire d'Accueil depuis son ouverture, démontrent la pertinence du choix qualitatif fait par le Territoire du Pays d'Aix pour la construction de ce type d'équipement public.

L'animation globale reste à déployer sur ce site et doit reposer en 2018, sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette Aire d'Accueil.

La gestion d'une Aire d'Accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec le Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2018.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage La Malle, en 2018, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

VII. ANNEXES

ANNEXES

1) Plaquette « Trier ses déchets »	p 42
2) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil »	p 43
3) Album photos	P 45

981292 112

000000 11-20

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil »

Annexe 02

“ Pour le bonheur de vos fidèles amis et le respect de tous, prenez soin d'eux ! ”



Renseignements
www.alotra.fr
www.agglo-paysdaix.fr



COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

Les animaux sur les aires d'accueil

Mai 2012



Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

1. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :



2. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1^{ère} catégorie est interdit sur le site!



3. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

4. Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.



Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

5. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche réglementaire

- niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
- à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).



II. Sevrage des chiots

1. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Si non risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

2. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire

pour éviter :

- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

3. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc....)



4. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collective, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.




AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX

	► CONDITIONS DE DÉTENTION		► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE
	ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982 ART. L234-1 À 234-6 DU CODE RURAL ART. R214-27 DU CODE RURAL		ART. L212-10; R215-15 DU CODE RURAL Amende de 1^{re} classe (ou plus 750€)
	► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES		► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS
	► CHIEN ERRANT INTERDIT		► DÉJECTION CANINE INTERDITE
	ART. L211-19-1 À L211-25 DU CODE RURAL ART. R622-2 DU CODE PÉNAL Controvenance 2^e classe (ou plus 150€)		ART. R622-2 DU CODE PÉNAL Controvenance 2^e classe (ou plus 150€)
	► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT		► VENTE RÉGLEMENTÉE
	ART. L214-3 ET R215-4 DU CODE RURAL ART. R653-1, R654-1 et R655-1 DU CODE PÉNAL Controvenance de 3^e (ou plus 450€), 4^e (ou plus 750€) ou 5^e classe (ou plus 1500€)		ART. L214-8 DU CODE RURAL ART. R215-5-1 DU CODE RURAL Controvenance de 4^e classe (ou plus 750€)
	► ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT		► ABATTAGE INTERDIT
	ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Controvenance jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		ART. R214-77 ; R214-64 À R214-66 et R214-69 À R214-71, R215-8, R215-6 et L654-3 DU CODE RURAL Controvenance de 3^e (ou plus 450€), 4^e (ou plus 750€) ou 5^e classe (ou plus 1500€)
	► COMBAT INTERDIT		► CHIEN DE 1^{ère} OU 2^{ème} CATÉGORIE INTERDIT
	ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Controvenance jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		(réglement intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !

ACTIVITES SPORTIVES



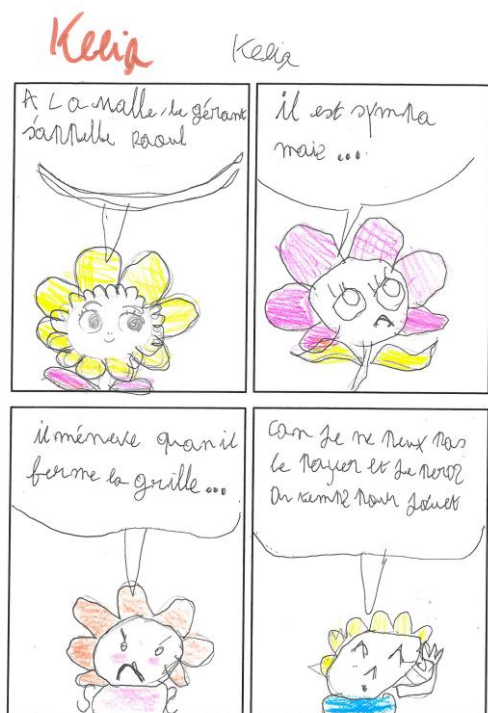
ATELIER DUB POESIE AFRICA MOA



ACTIVITES MANUELLES



PROJET DES BULLES D'AIRES SEMAINE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETRISME



Rapport d'activité synthétique 2018

**AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
LE REALTOR
DELEGATION SERVICE PUBLIC**

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage LE REALTOR
Plateau de l'Arbois - Route du Jas de Maroc - 13090 Aix en Provence

L'environnement du site

- Proche de la gare d'AIX TGV, d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), d'une voie à grande circulation (RD 9 direction Aéroport de Marignane, Vitrolles, Martigues etc. ...), du réservoir du Réaltor qui approvisionne en eau potable l'agglomération de Marseille.

Descriptif de l'Aire d'Accueil

- L'accueil prévu sur cette aire est de 80 places famille de 120m² dont 4 affectées au PMR.
- Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), deux espaces de jeux et d'un espace loisirs.
- L'entrée principale de l'Aire d'Accueil Le Réaltor se fait depuis la RD9, puis par la route du jas de Maroc.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

- Créée par la ville d'Aix en Provence, l'Aire d'Accueil est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 1989.
- La ville d'Aix en Provence transfère l'équipement à la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence à compter du 1^{er} janvier 2001, celui-ci étant métropolitain depuis le 1^{er} janvier 2016.
- ALOTRA gère et anime cette structure depuis le 1^{er} février 2004.
- L'Aire d'Accueil de 40 places familles a été détruite le 22 mars 2017 pour être remplacée par l'Aire d'Accueil de 80 places familles.

Accueil du public et temps de séjour

- L'accueil des caravanes est assuré **du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h**. L'Aire d'Accueil est fermée du samedi 12h au lundi 7h30 et également les jours fériés.
- Le **temps de séjour annuel est de 5 mois**. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)
- Eau : 3,20 € le m³ (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	05/11/2018	QUALICONSLT
Extincteurs	09/02/2018	ADI
Eau	Septembre 2018	Ville d'Aix en Provence
TPA Direction des risques	Non effectué en 2018	Territoire du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
013-20054807-20191017-2019_CT2_400-
DE
Date de réception : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

2. Travaux réalisés en 2018

Travaux réalisés par le TPA	Travaux réalisés par ALOTRA
Dans le cadre des Garanties de Parfait Achèvement : - Bloc 17 : plomberie refaite. - Travaux électriques sur blocs 47/49 (inversion de branchement). - Reprise de la gâche de la porte d'entrée du bâtiment d'accueil. - Mise en place des panneaux d'informations des aires de jeux. - Pose de panneaux de numérotation sur les façades des emplacements. - Reprise d'enduit et peinture sur différents emplacements. - Remplacement d'arbres morts. - Installation d'une PAC clim dans logement du gardien.	- Rénovation des enduits sur plusieurs blocs. - Remplacement de 2 contacteurs de puissance dans TGBT. - Remplacement de 12 mitigeurs éviers. - Remplacement de 10 robinets extérieurs. 5 débouchages d'évacuation par entreprise, plusieurs débouchages par agent d'entretien dans les toilettes. - Réparation sur différentes fuites d'eau sur robinets. 2 remplacements de prises caravanes. 6 réparations de chasse d'eau. - Réfection de différents panneaux de grillage. - Reprise de peinture sur différentes portes. - Remplacement de faïence. - Réfection de 7 blocs suite au vandalisme du mois de février 2018 (prise en charge par l'assurance d'Alotra). - Remplacement d'un compteur d'eau. - Réparation des coffrets électriques des compteurs d'eau suite fuite eau. - Réparation fuite de nourrice. - Réparation de la pompe à chaleur suite à vandalisme. <u>Commentaires :</u> Suite à la livraison du Réaltor, la levée de réserves s'est faite tardivement entraînant des interventions d'entreprises qui se sont poursuivies également tout au long de l'année 2018. Des dysfonctionnements sont apparus progressivement, nécessitant une forte mobilisation des agents techniques sur les problèmes de fuites d'eau (système des chasses d'eau, humidité dans les locaux techniques) et électriques (limiteur de puissance non adapté).

B. Régime financier

	2017	2018	Evolution en%	Commentaires
Le budget total de l'Aire d'Accueil (en euros) en recette	427 128,68 (a)	454 553,02 (c)	6,42	80 places famille année pleine
Le montant total de la participation du TPA	60 852,87 (b)	24 608,43 (d)	-59,56	Revalorisation conventionnelle
Soit en % du budget total	14,25 % (b)/(a)	5,41 % (d)/(c)		
Participation des usagers, produits activités, Cotisations	89 443,83 (e)	135 205,60 (f)	51,16	
Soit en % du budget total	20,94 % (e)/(a)	29,74 % (f)/(c)		
Autres participations publiques (DRDJSCS, CAF, CD13, REGION)	274 634,46 (g)	293 189,01 (h)	6,76	AGAA 160 places année pleine
Soit en % du budget total	64,30 % (g)/(a)	64,50 % (h)/(c)		

	2017	2018	Evolution en%	Commentaires
DRDJSCS/ ALT2	182 273,46 (i)	205 872,01 (j)	12,95	
Soit en % du budget total	42,67% (i)/(a)	45,29% (j)/(c)		
CAF	73 707,00 (k)	74 693,00 (l)	1,34	
Soit en % du budget total	0% (k)/(a)	0% (l)/(c)		
CD13	7 7774,00 (m)	7 774,00 (n)	-	
Soit en % du budget total	1,82% (m)/(a)	1,71% (n)/(c)		
REGION	6 530,00 (O)	0 (P)	-100	
Soit en % du budget total	1,53% (o)/(a)	0% (p)/(c)		
ALSH CEJ	4 350,00 (q)	4 850,00 (r)	11,49	
Soit en % du budget total	1,02% (q)/(a)	1,06% (r)/(c)		
Dépenses réalisées (en €)	368 529,99	425 404,88	15,43	
Montant déficitaire				
Montant excédentaire	58 599	29 148		

Commentaires :

L'augmentation des charges s'explique par l'activité en année pleine de l'aire avec 80 places famille (Fluides, animations...). Certains contrats de maintenance ont débuté un an après l'ouverture soit à partir d'avril 2018, ce qui représente une augmentation significative notamment pour la station d'épuration
L'augmentation des recettes est en lien avec l'activité de l'aire sur une année pleine. Selon la DSP, la contribution financière du TPA a diminué de manière significative.

	2017	2018	Evolution en %
Coût total des charges (eau, électricité, téléphone) en €	74 328	97 069	30,59

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Gestionnaire locatif
- 1 Gestionnaire sociale
- 1 Agent d'Animation
- 2 Agents Technique/Astreintes

B. Partenaires

Il y a 11 partenaires institutionnels et 21 partenaires associatifs



C. Services effectifs 2018

1. La fréquentation de l'aire

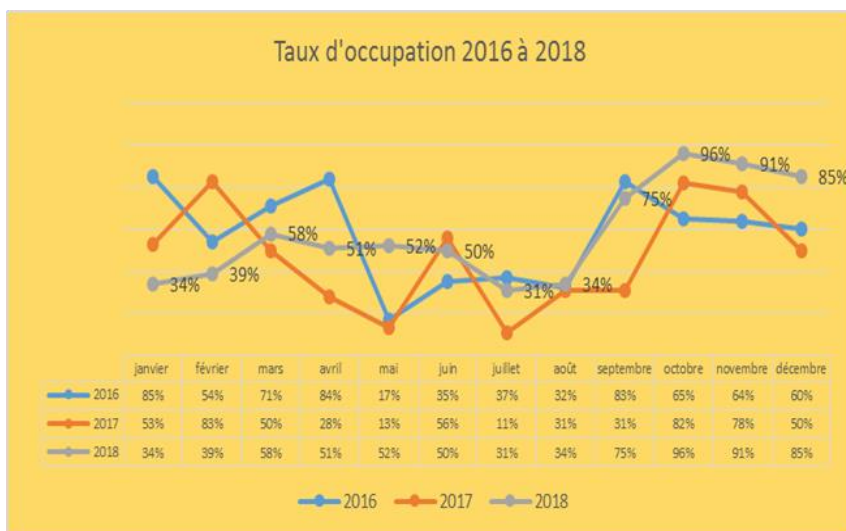
Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes disponibles.

Accusé de réception en préfecture
n° 2019-05720
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Chiffres au 31/12/2018

	2017	2018	Evolution en %
Nombre de caravanes	418	555	32.77
Nombre total de personnes accueillies	833	1232	47.89
Nombre de familles accueillies	263	386	46.76
Taux d'occupation annuel (%)	43%	58%	+15 pts
Nombre moyen journalier de caravanes	43	47	9,30
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	44	43	-0.23



Commentaires :

Le taux d'occupation annuel pour 2018 se fixe à 58%, soit 15 points par rapport à 2017.

Nous pouvons dire que les familles ont adopté Le Réaltor 2 malgré l'éloignement de cet équipement des principaux services et son environnement peu agréable. Le nombre total de personnes accueillies se fixe à 1 232 personnes, soit 399 de plus qu'en 2017, représentant un taux de progression de 47,89%. La durée moyenne de séjour par famille reste stable (43 jours/famille)

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

3. Perception des droits

	2018	2019	Evolution en %
Nombre de journées caravanes	11 545	16 951	46,82
Droits d'usage encaissés en €	37 045	50 853	37.27

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de **la gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

	2017	2018	Evolution en %
Dépassement des temps de séjour (en familles)	2	1	-50
Nombre de procédures justice engagées	0	0	0

5. Services rendus

Pour la cantine, un tarif unique en 2018 correspondant à 1 repas (1.74 €) est appliqué à toutes les familles.

Reçu de la réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La santé et la prévention
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles

	2017	2018	Evolution en %
Nombre de familles domiciliées sur le site	80	80	0
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	1119	1150	2,77
Nombre de dossiers RSA	136	80	-41.17
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	1119	1150	2,77

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire

	2017	2018	Evolution en %
Elèves en maternelle (Sur site)	124	115	-7.25
Elèves en primaire (aux Milles)	96	77	-19.79
Elèves en autres établissements	4	4	0
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	13	19	46.15
Elèves en soutien scolaire	152	131	-13.81

Au niveau de la santé et de sa prévention

	2017	2018	Evolution en %
Nombre de consultations médicales (PMI)	0	0	0
Nombre d'enfants visités	3	2	-33.33
Visite de la puéricultrice à la demande des familles	3	2	-33.33
Hygiène Bucco-dentaire (prévention et dépistage)	13	28	115.38
Nombre d'enfants en information santé	44	112	154,54
Nombre de femmes aux actions liées au bien-être	7	6	-14,28

Au niveau de l'accès à la culture

	2017	2018	Evolution en %
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	94	145	54,25
Personnes en animation culture et découverte	305	346	13,44
Personnes en ateliers carnaval, loisirs et créativité	475	664	39,78

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire d'Accueil poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services du Territoire du Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés.

CONCLUSION

La prise en gestion de l'Aire d'Accueil des gens du Voyage Le Réaltor a permis à ALOTRA de réaliser sa première expérience.

La gestion d'une Aire d'Accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec le Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2018.

Les voyageurs font régulièrement des retours positifs sur la qualité de cet équipement.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Le Réaltor, en 2018, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des Aires d'Accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Rapport d'activité synthétique 2018

**AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
RIVES HAUTES
DELEGATION SERVICE PUBLIC**

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'Accueil pour Gens du Voyage RIVES HAUTES
332, route de Fuveau à Beaurecueil - 13710 Fuveau

L'environnement du site

- L'aire est bordée au Nord par la RD6, à l'Est par la RD46, au Sud et à l'Ouest par des parcelles privées.
- Deux axes autoroutiers à proximité de l'aire, A8 et A52.
- Proche de la station d'épuration biologique de la ville de Fuveau.
- Face à la barre du Cengle et à la montagne Sainte Victoire.

Descriptif de l'Aire d'Accueil

L'entrée principale de l'Aire d'Accueil Rives Hautes se fait depuis la RD46, comptant 23 places famille de 120 m² minimum, dont 1 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), d'un espace de jeux pour les enfants de 3 à 6 ans et d'un espace loisirs.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

- Créée par la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence, l'Aire d'Accueil Rives Hautes est ouverte au public depuis le 1er juillet 2013.
- Cet équipement est devenu Métropolitain depuis le 1^{er} janvier 2016.
- ALOTRA gère et anime cette structure depuis son ouverture le 1er juillet 2013.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'Aire d'Accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)
- Eau : 4,00 € le m³ (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€



II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Préparé par
Installations Electriques	07/11/2018	Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191017-2019_CT2_400-DE QUALICONSULT
Extincteurs	05/08/2018	Date de réception en préfecture 28/10/2019
Eau	Décembre 2018 (tous les 6 mois)	Date de réception en préfecture 28/10/2019 ARS (agence régionale de la santé)

2. Travaux réalisés en 2018

Travaux réalisés par le TPA	Travaux réalisés par ALOTRA
- Diagnostic des fissures du bâtiment principal et suivi tous les 3 mois (fin juin 2018) - Débouchage du réseau d'eau pluviale bouchée par du béton lors de la réalisation de l'Aire d'Accueil et aménagement d'une rigole face au bâtiment d'accueil (travaux sur 2017/2018) - Mise en place d'un regard supplémentaire sur réseau d'eau pluviale entre emplacements 16 et 18 	- Réfection peinture des plafonds des auvents emplacements - Réfection des bancs de l'aire de jeux - Réfection de l'enrobé du parking situé à l'extérieur de l'aire suite sinistre (Ent COLAS) avec prise en charge Assurances - Vérification du système d'arrosage des espaces verts (Agent d'entretien) - Remplacement de plusieurs mitigeurs d'évier et lavabo (Agent d'entretien) - Remplacement de plusieurs bouchons de siphon - Réfection de plusieurs écoulements de lavabo, écoulements éviers (Agent d'entretien) - Remplacement de plusieurs prises (Entreprise ECB) - Remplacement d'1 radiateur soufflant de douche (Entreprise ECB) - Curage et nettoyage du réseau d'eau pluvial et pompage des déchets (Assainissement JR) - Curage des canalisations d'eaux usées le 01/12/2018 (azur vidange) - Remplacement de 2 poteaux et d'1 panneau de clôture (Entreprise Bixquert) - Changement de 3 panneaux de clôture de l'aire de jeux (agent d'entretien) le 19/01/2018 - Réfection de 2 panneaux de clôture (Emplacement 2 et 20) (agent d'entretien) le 19/01/2018 - Réparation du portail du bassin de rétention - Réfection en partie du sol de l'aire de jeux (Agent d'entretien) - Mise en place d'une plaque de protection en inox sur le bas de la porte du local technique (agent d'entretien)

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20191017-2019_CT2_400-DE
 Date de télétransmission : 28/10/2019
 Date de réception préfecture : 28/10/2019



B. Régime financier 2018

	2017	2018	Evolution en %	Commentaires
Le budget total de l'Aire d'Accueil (en euros) en recette	136 369,44 (a)	107 571,15 (c)	- 21,12	Baisse de Contribution TPA
Le montant total de la participation du TPA	34 990,60 (b)	7 074,92 (d)	- 79,78	Revalorisation conventionnelle
Soit en % du budget total	25,65% (b)/(a)	6,57% (d)/(c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	38 092,06 (e)	40 323,62 (f)	5,86	Hausse du taux d'occupation
Soit en % du budget total	28,47% (e)/(a)	37,48% (f)/(c)		
DRDJSCS / ALT2	62 045,75 (i)	59 072,06 (j)	- 4,79	Modification des modalités de calcul de l'ALT2
Soit en % du budget total	45,49% (i)/(a)	54,91% (j)/(c)		
Dépenses réalisées (en €)	135 974,77	155 351,84	14,25	
Montant déficitaire		47 781		
Montant excédentaire	395,00			

Commentaires :

Les charges ont augmenté notamment sur les postes « charges de personnel » et « Intérim ».

Les produits sont globalement en baisse malgré la hausse du taux d'occupation, l'aide de l'Etat baisse suite à la modification du calcul de l'aide AGAA selon le décret du 9/03/18 et la participation du TPA est également diminuée selon les modalités de la DSP.

	2017	2018	Evolution %
Coût total des charges (eau, électricité, téléphone) en €	32 987	32 194	-2,40

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Gestionnaire locative et coordinatrice
- 1 Agent d'entretien et de maintenance/Astreintes

Pour compléter cette équipe, **une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services** ont été mises en place avec l'équipe Le Réaltor, conformément à la délégation de service public, et ce, depuis l'ouverture de l'Aire d'Accueil Rives Hautes.

Une **mission de coordination** prise en charge par le gestionnaire locatif de l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil, a été mise en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil TPA ;
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites TPA ;
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation.

B. Partenariat

Il y a 5 partenaires institutionnels et 7 partenaires associatifs.

C. Services effectifs 2018

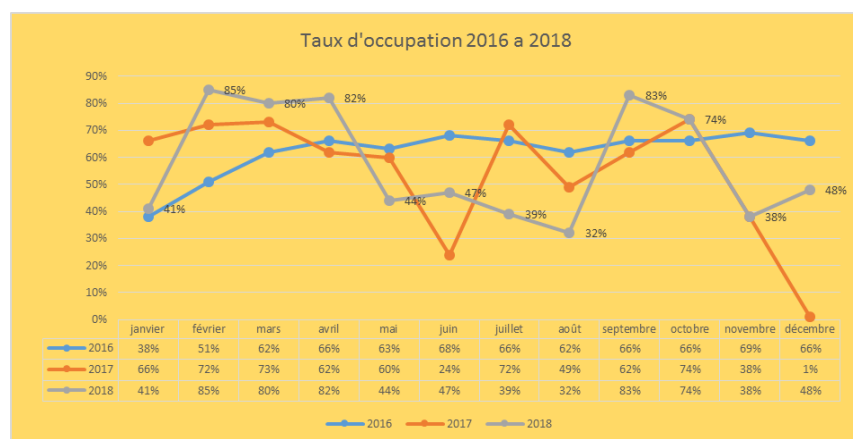
1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100

Chiffres au 31/12/2018

	2017	2018	Evolution %
Nombre de caravanes	183	203	10,92
Nombre total de personnes accueillies	429	574	33.79
Nombre de familles accueillies	117	150	28,20
Taux d'occupation annuel (%)	55%	58%	+3 points
Nombre moyen journalier de caravanes)	25	27	8
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	39	31	-20.51



Le taux d'occupation 2018 a monté de 2.64 points par rapport à 2017.

Nous constatons également une hausse importante du nombre de personnes accueillies de 33.79% comparativement à 2017.

Il s'agit majoritairement des mêmes familles qui reviennent avec plaisir sur l'Aire d'Accueil Rives Hautes. Elles y apprécient le confort de l'équipement, ainsi que la qualité d'accueil de l'équipe en place.

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

3. Perception des droits

	2017	2018	Evolution %
Nombre de journées caravanes	4 578	4 816	5,20
Droits d'usage et Fluides encaissés en €	38 092	40 324	5,86

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la **gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demande de dérogation de dépassement de séjour durant l'année 2018.

5. Services rendus

Pour la cantine, en accord avec la Mairie de Fuveau, le tarif de la cantine se fait en fonction du nombre d'enfants scolarisés par famille.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi

	2017	2018	Evolution %
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale)	248	235	-5.24
Nombre de dossiers RSA	0	0	0
Entretiens menés avec les familles	13	21	+61,5

Au niveau de la scolarisation

	2017	2018	Evolution %
Elèves en maternelle (Maternelle de la Barque)	12	7	-41,6
Elèves en primaire (Ecole primaire de la Barque)	24	33	+37,5

Au niveau de la santé

	2017	2018	Evolution %
Information santé / prévention	12	38	+216

Au niveau de l'accès à la culture

	2017	2018	Evolution %
Personnes en ateliers, loisirs et créativité	224	287	+28.1
Personnes en animation culture et découverte	56	173	+208,9
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	32	20	-37.5

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services du Territoire du Pays d'Aix en Provence.

CONCLUSION

La prise en gestion de l'Aire d'Accueil des gens du Voyage Rives Hautes a permis à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix.

La gestion d'une Aire d'Accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec le Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2018.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage Rives Hautes, en 2018, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

Rapport d'activité synthétique 2018

**AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
LA MALLE
DELEGATION SERVICE PUBLIC**

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage LA MALLE
260, avenue du Pin Porte Rouge – Quartier La Malle – 13320 Bouc Bel Air

L'environnement du site

- A 14 km d'Aix-en-Provence et 14 km de Marseille.
- A proximité de la zone commerciale de Plan de Campagne.
- Accessible par la RD 8^N
- Proche des voies de circulation A 51, RD 6 et RD8^N ainsi que des commerces et Equipements Publics des communes voisines.
- A proximité des services de transports publics vers Aix en Provence et Marseille.

Descriptif de l'Aire d'Accueil

L'Aire d'Accueil La Malle compte 30 places famille de 120 m2 minimum, dont 2 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), d'un espace de jeux et d'un espace loisirs.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée par le Territoire du Pays d'Aix et inaugurée le 18 octobre 2016, l'Aire d'Accueil La Malle est ouverte au public depuis le 9 décembre 2016 et gérée par ALOTRA qui a été retenue pour la Délégation de Service Public des aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix pour la période de 2011/2017.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, et le samedi de 9h00 à 12h00. L'Aire d'Accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)
- Eau : 3,60 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	
Installations Electriques	06/11/2018	Accusé de réception en préfecture 013-200054807-2019-10-17-2019_CT2_400- DE QUALICONSULT
Extincteurs	06/06/2018	Date de réévaluation : 28/10/2019 Date de réception incendie : 28/10/2019
Eau	A faire en 2019	ARS (agence régionale de la santé)

2. Travaux réalisés en 2018

Travaux réalisés par le TPA	Travaux réalisés par ALOTRA
- Mise en place d'un Barbecue, le 22/02/18 (SBTP). - Remplacement des végétaux par Maniebat le 04/04/18 - Déplacement de l'alimentation aire de lavage vers l'armoire Atys, le 27/04/18 (Lumilec) - Installation d'un climatiseur dans le logement du gardien, le 14/06/18 (Lumilec) - Numérotations des blocs en mai 2018	- Débouchage des blocs 22/23, le 02/01 par jr assainissement. - Eradication des nids de guêpes dans les poubelles tri sélectif. - Entretien de la fosse du chemin communal. - Le 19/04/18, remplacement d'un grillage extérieur. - Le 04/06/18, curage et nettoyage des évacuations par Jr Assainissement. - Le 17/06/18, entretien de la peinture de la salle de réunion et de la zone encombrant. - Le 12/07/18, remplacement du bouton réarmement du bloc 7. - Le 04/12/18, démontage/remontage des clapets anti retour + curage de la canalisation + pompage du poste par jr Assainissement. - Le 14/09/2018 et le 04/10/2018, débouchage canalisation eaux usées bloc 30. 12/2018 : suite rapport Qualiconsult, intervention sur la ligne du rideau métallique électrique par ECB.

B. Régime financier 2018

	2017	2018	Evolution en %	Commentaires
Le budget total de l'Aire d'Accueil (en euros) en recette	196 394,66 (a)	174 867,99 (c)	-10,96	Baisse de la contribution TPA
Le montant total de la participation de la TPA	45 639,66 (b)	9 228,17 (d)	-79,78	Selon DSP
Soit en % du budget total	23,23 % (b)/(a)	5,27 % (d)/(c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	62 246,52 (e)	75 703,20 (f)	21,62	Hausse du taux d'occupation
Soit en % du budget total	31,69 % (e)/(a)	43,29 % (f)/(c)		
DRDJSCS / ALT2	87 539,14 (i)	89 010,82 (j)	1,68	
Soit en % du budget total	44,57 % (i)/(a)	50,90 % (j)/(c)		
Dépenses réalisées (en €)	158 311,53	182 295,89		
Montant déficitaire		7 428		
Montant excédentaire	38 083			

Commentaires :

L'augmentation significative des charges et la baisse des produits conduisent inévitablement à un résultat négatif

	2017	2018	Evolution %
Coût total des charges (eau, électricité, téléphone) en €	46 902	54 110	15,37

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Gestionnaire locatif
- 1 Agent technique/Astreintes

Pour compléter cette équipe, **une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services** ont été mises en place avec l'équipe LE REALTOR, conformément à la délégation de service public, et ce, depuis l'ouverture de l'Aire d'Accueil Rives Hautes.

Une **mission de coordination** prise en charge par le gestionnaire locatif de l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil, a été mise en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil TPA
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites TPA
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation

B. Partenariat

Il y a 5 partenaires institutionnels et 12 partenaires associatifs

C. Services effectifs 2018

1. La fréquentation de l'aire

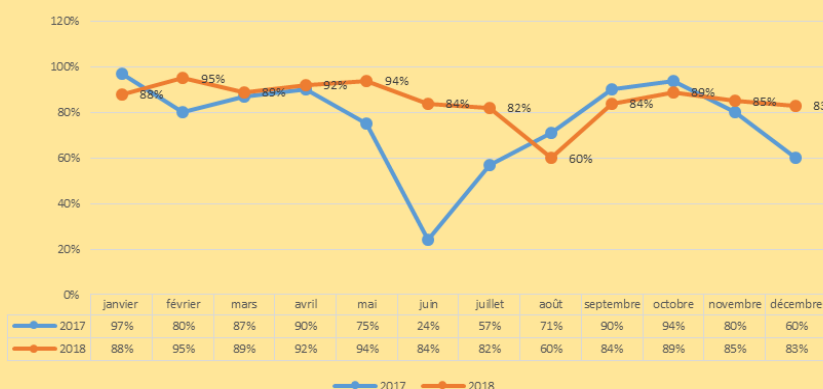
Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres au 31/12/2018

	2017	2018	Evolution %
Nombre de caravanes	244	249	2,04
Nombre total de personnes accueillies	556	609	9,53
Nombre de familles accueillies	165	183	10.9
Taux d'occupation annuel (%)	75%	87%	12 pts
Nombre moyen journalier de caravanes)	45	46	2.22
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	50	48	-4

Taux d'occupation 2017 a 2018



Commentaires :

- Cette Aire d'Accueil est très appréciée des familles car elle se trouve à proximité de Plan de Campagne.
- En raison des missions évangéliques, nous avons eu une baisse de la fréquentation en août 2018.
- En décembre, de nombreuses familles sont reparties dans leurs communes d'origine pour y passer les fêtes de fin d'année.
- 90% des familles accueillies en 2018 ont aussi fréquenté les autres aires d'accueil de la TPA (Le Réaltor et/ou Rives Hautes)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux. Nous n'avons eu aucune procédure de justice à entamer, ni de demandes de dérogation de dépassement de séjour pour cette année.

3. Perception des droits

	2017	2018	Evolution %
Nombre de journées caravanes	8 256	9 331	13,02
Droits d'usage et Fluides encaissés en €	62 064	75 280	21.29

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la gestion de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

Nous n'avons eu aucun interdit, ni dépassement de séjour pour cette année.

5. Services rendus

Fin décembre 2018, les enfants n'ont toujours pas accès aux services de la cantine et des activités périscolaires.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles

	2017	2018	Evolution en %
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	254	251	-1.18
Nombre de dossiers RSA	0	0	0
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	35	251	617

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire

	2017	2018	Evolution en %
Elèves en maternelle (Maternelle de l'école Virginie De dieu Bouc Bel Air)	1	15	1400
Elèves en primaire (Ecole primaire de l'école Virginie De dieu Bouc Bel Air)	12	16	33,33

Au niveau de la santé et de sa prévention

	2017	2018	Evolution en %
Information santé / prévention	42	26	-38.09

Au niveau de l'accès à la culture

	2017	2018	Evolution en %
Personnes en ateliers, loisirs et créativité	242	216	-10,74
Personnes en animation culture et découverte	110	94	-14,54
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	22	8	-63,63

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services du Territoire du Pays d'Aix.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191017-2019_CT2_400-
DE
Document des Services du Territoire du Pays
d'Aix
Date de réception préfecture : 28/10/2019

CONCLUSION

La prise en gestion de l'Aire d'Accueil des gens du Voyage La Malle a permis à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix.

La gestion d'une Aire d'Accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec le Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2018.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage La Malle, en 2018, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.



DELEGATION SERVICE PUBLIC

Une aire d'accueil est un lieu destiné aux gens du voyage pour un séjour de durée variable et plafonnée.

La gestion de l'aire se définit par l'application stricto sensu de la délégation contractée, en application du Règlement Intérieur en vigueur, afin :

- D'assurer le bon fonctionnement au quotidien de l'aire,
- De répondre aux problématiques liées à la gestion technique et d'entretien de cet équipement,
- De veiller à la sécurité sur l'aire
- Et, enfin, d'assurer un accueil et une orientation des personnes.

En plus d'être un lieu d'accueil et de stationnement, l'aire d'accueil des gens du voyage est aussi un lieu de vie et de séjour d'une population qui a ses modes de vie et ses particularités. C'est à travers un projet local d'accueil et un mode de gestion adapté aux besoins et aux modes de vie que cet équipement est respecté.

	LE REALTOR	RIVES HAUTES	LA MALLE
Lieu (secteur de référence)	Aix en Provence	Fuveau / Meyreuil	Bouc Bel Air / Simiane-Collongue
Date d'ouverture au public	22 mars 2017	1 ^{er} juillet 2013	9 décembre 2016
Type de gestion	DSP 2011-2017(avenant jusqu'au 31/12/2018)	DSP 2011-2017(avenant jusqu'au 31/12/2018)	DSP 2011-2017(avenant jusqu'au 31/12/2018)
Gestionnaire locatif et social	ALOTRA	ALOTRA	ALOTRA
Date prise en gestion par le délégataire	1 ^{er} février 2004	15 avril 2013	26 septembre 2016
Nombre de places	80	23	30
Durée de fonctionnement	12 mois	12 mois	12 mois
Durée maximum de séjour	5 mois	5 mois	5 mois
Coût du droit d'usage	Forfait journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 3,20 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Droit ouverture des fluides : 30 € Dépôt de garantie : 100 €	Forfait journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 4 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Droit ouverture des fluides : 30 € Dépôt de garantie : 100 €	Forfait journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 3,60 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Droit ouverture des fluides : 30 € Dépôt de garantie : 100 €
Public accueilli	Titulaire d'une pièce d'identité ou d'un titre de circulation	Titulaire d'une pièce d'identité ou d'un titre de circulation	Titulaire d'une pièce d'identité ou d'un titre de circulation
Accueil du public	L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.		
Nombre de salariés permanents	5	2	2

GESTION FINANCIERE - CHARGES

CHARGES	Le Réaltor		Rives Hautes		La Malle		TOTAL TPA		Evolution 2018 Vs 2017
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	
60 - Achats	87 237	113 291	43 911	40 592	51 329	59 440	182 477	213 323	17%
1 - Achats non stockés (eau, élec)	71 801	93 297	34 950	33 101	45 895	52 788	152 646	179 186	17%
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	1 469	3 177	1 906	1 253	27	41	3 402	4 471	31%
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	4 330	3 193	4 023	2 216	1 906	2 466	10 258	7 875	-23%
5 - Fournitures Admin & Autres	1 496	2 175	521	286	381	207	2 397	2 668	11%
6 - Animations / Actions sociales	8 141	11 449	2 511	3 737	3 121	3 938	13 773	19 124	39%
61 - Services extérieurs	11 924	28 565	10 831	10 031	10 398	12 815	33 152	51 411	55%
2 - Locations mobilières et immo	1 546	2 020	714	833	1 071	1 190	3 330	4 042	21%
3 - Entretien et réparation	4 137	19 385	8 300	7 404	7 778	9 917	20 215	36 706	82%
5 - Assurance	5 635	6 486	1 522	1 526	1 464	1 475	8 621	9 487	10%
7 - Cotisations diverses	606	675	295	268	85	233	987	1 177	19%
62 - Autres services extérieurs	5 160	16 054	2 099	39 070	3 269	7 033	10 528	62 158	490%
1 - Rémunération d'intermed & Hono	306	10 597	-	36 679	-	4 872	306	52 148	16937%
2 - Publicité, publications...	-	249	-	85	-	105	-	440	-
3 - Déplt, Mission & Réception	1 594	983	452	943	994	687	3 040	2 613	-14%
4 - Frais postaux et télécom	2 871	4 153	1 439	1 343	1 984	1 329	6 294	6 825	8%
5 - Services bancaires	389	72	208	19	291	40	888	131	-85%
63 - Impôts et taxes	11 597	14 583	2 851	2 255	3 924	6 165	18 372	23 004	25%
1 - Impôts et taxes sur rém.	11 497	11 455	2 137	2 136	3 924	4 161	17 557	17 752	1%
2 - Autres impôts et taxes	100	3 128	714	120	-	2 004	814	5 252	545%
64 - Charges de personnel	215 158	212 860	56 168	46 127	74 380	76 715	345 706	335 702	-3%
1 - Rémunérations du personnel	143 727	140 526	36 009	29 737	52 497	52 392	232 233	222 655	-4%
2 - Charges sociales	71 431	72 335	20 159	16 390	21 884	24 323	113 473	113 047	-
65 - Autres charges de gestion courante	26 498	26 158	12 911	12 412	15 012	14 956	54 420	53 526	-2%
1 - Créances Irrécouvrables	1 498	78	-	-	-	-	1 498	78	-95%
2 - Charges de Structure	25 000	25 000	12 406	12 406	14 907	14 907	52 313	52 313	0%
Divers	-	1 079	505	6	106	50	610	1 135	86%
66 - Charges financières	8 180	13 790	4 485	3 965	-	5 171	12 666	22 926	81%
2 - Autres charges financières	8 180	13 790	4 485	3 965	-	5 171	12 666	22 926	81%
68 - Dotation amortissements, provisions	2 776	104	2 719	899	-	-	5 495	1 003	-82%
1 - Dotations aux amortissements	2 776	104	2 719	899	-	-	5 495	1 003	-82%
TOTAL DES CHARGES	368 530	425 405	135 975	155 352	158 312	182 296	662 816	763 053	15%

GESTION FINANCIERE - PRODUITS

	Le Réaltor		Rives Hautes		La Malle		TOTAL TPA		Evolution 2018 Vs 2017
PRODUITS	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	
70 - Prestations de services	89 444	135 206	38 092	40 324	62 247	75 703	189 782	251 232	32%
1 - Prestations d'hébergement	37 046	50 853	13 734	14 448	24 768	27 993	75 548	93 294	23%
2 - Fluides quittancés	49 555	83 134	24 161	25 873	37 296	47 287	111 012	156 294	41%
3 - Produits annexes	2 843	1 219	197	3	182	423	3 223	1 645	-49%
74 - Subventions d'exploitation	335 487	317 797	97 036	66 147	133 179	98 239	565 702	482 183	-15%
CAF	8 000	8 000	-	-	-	-	8 000	8 000	0%
CNAF	65 707	66 693	-	-	-	-	65 707	66 693	2%
Commune (projets spécifiques)	4 350	4 850	-	-	-	-	4 350	4 850	11%
Territoire du Pays d'Aix	60 853	24 608	34 990	7 075	45 640	9 228	141 483	40 912	-71%
Département	7 774	7 774	-	-	-	-	7 774	7 774	-
Région	6 530	-	-	-	-	-	6 530	-	-100%
Etat : Aide à la Gestion des Aires d'Accueil	182 273	205 872	62 046	59 072	87 539	89 011	331 858	353 955	7%
75 - Produits divers de gestion	501	123	160	4	55	4	715	131	-82%
Divers	501	123	160	4	55	4	715	131	-82%
78 - Reprise sur amortissement et prov.	1 030	-	-	-	-	-	1 030	-	-100%
79 - Transfert de charges	667	1 427	1 081	1 096	915	922	2 663	3 446	29%
TOTAL DES PRODUITS	427 129	454 553	136 369	107 571	196 395	174 868	759 893	736 992	-3%
RESULTAT DE L'EXERCICE	58 599	29 148	394	- 47 781	38 083	- 7 428	97 076	- 26 060	-127%

ANALYSE - OCCUPATION & ACTIVITES SOCIALES

	LE REALTOR			RIVES HAUTES			LA MALLE			AIRES D'ACCUEIL TPA		
	2017	2018	%	2017	2018	%	2017	2018	%	2017	2018	%
OCCUPATION												
Taux d'occupation annuel	43%	58%	+15 points	55%	58%	+3 points	75%	87%	+22 points	53%	68%	15 points
Nombre de caravanes	418	555	32.77%	183	203	10.92%	244	249	2.04%	845	1007	19.17%
Nombre de familles accueillies	263	386	46.76%	117	150	28.20%	165	183	10.90%	545	719	31.92%
Nombre total de personnes accueillies	833	1232	47.89%	429	574	33.79%	556	609	9.5%	1818	2415	32.83%
Dont nombre d'enfants	292	458	56.84%	170	255	50%	238	246	3.33%	700	959	37%
Nombre de journées caravanes	11545	16 951	46.82%	4578	4816	5.1%	8256	9331	13.02%	24379	35 914	47.31%
Nombre moyen journalier de caravanes	43	47	9.30%	25	27	8%	45	46	2.22%	113	120	6.19%
Durée moyenne du séjour/famille (en jours)	44	43	-2.27%	39	31	-20.51%	50	48	-4 %	133	122	-8.2%
ACTIVITES SOCIALES												
Nombre de familles domiciliées sur le site	80	80	0%	0	0	-	0	0	-	80	80	0%
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale...)	1119	1150	2.77%	248	325	31.04%	254	251	-1.18%	1621	1726	6.47%
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	1119	1150	2.77%	13	21	61.53%	35	251	617.1%	1167	1422	21.85%
Nombre d'enfants scolarisés en établissement	224	196	-12.5%	36	40	11.11%	13	31	138.46%	273	267	-2.19%
Elèves en soutien scolaire	152	131	-13.81%	0	0	-	0	0	-	152	131	-13.81%
Nombre de personnes inscrites dans une démarche de soins ou de bien être	70	150	114.28%	12	38	216.66%	42	26	-38.09%	124	214	72.58%
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	94	145	54.25%	32	20	-37.5%	22	8	-63.63%	148	173	16.89%
Personnes en animation culture et découverte	305	346	13.44%	56	173	208.92%	110	94	-14.54%	471	613	30.14%
Personnes en ateliers carnaval, loisirs et créativité	475	664	39.78%	224	287	28.12%	242	216	-10.74%	941	1167	24.01%